

18

CASE NO: ICR-98-415
EXHIBIT NO: DK 81
DATE ADMITTED: 23-9-2004
TENDERED BY: DEFENCE
NAME OF WITNESS:

19102 bis

R1020904

DOSSIER

TRIBUNAL INTERNATIONAL

POUR LE RWANDA

CASE NO: ICR-98-415
EXHIBIT NO: DK 81A
DATE ADMITTED: 23-9-2004
TENDERED BY: DEFENCE
NAME OF WITNESS:

ROYAL RECORDS
ICTR

12004 JUN 18 A 11:03

CONTRIBUTION DES FAR A
LA RECHERCHE DE LA
VERITE SUR LE DRAME
RWANDAIS

La Guerre d'Octobre 1990
et la Catastrophe d'Avril 1994

Décembre 1995

militaires qui se sont rendus coupables d'exactions diverses envers la population civile. Les Forces Armées doivent se comporter de façon à ne pas donner à des critiques ou accusations sur la violation des droits de l'homme. Ainsi, tous les cas qui ont eu lieu doivent être tirés au clair et sanctionner sévèrement les auteurs (RL N° 1410/06.1.9 du 20 Avril 1993 de MINADEF, l'Annexe II et Annexe III).

- Le 28 Avril 1993 fut tenue à l'Etat-Major de l'Armée Rwandaise une réunion dont l'objet était d'organiser des rafles de militaires. "... ces rafles pourraient ramener le climat de confiance qui commençait à se perdre entre la population et ses Forces Armées. Beaucoup de cas de vol à mains armées se commettent par des gens en tenue militaire.... Ces rafles avaient été opérés dans certains Camps Militaires de KIGALI et les résultats étaient positifs". (RL N° 030/G3.9.2 du 10 mai 1993 de G3 EM AR).

11020920

S'adressant aux Commandants de Secteurs et Unités dans la réunion du 12 Juillet 1993, le Ministre de la Défense rappela que "à une certaine phase de cette guerre, un autre aspect dont l'importance est liée à la nature de la guerre même a préoccupé le Ministère de la Défense: le respect des droits de l'homme. Dans ce domaine, notre Département a déployé beaucoup d'efforts dans la sensibilisation de nos hommes au respect de ces droits élémentaires... Non seulement, ce respect contribue à sauvegarder la confiance que la population nourrit en ses Forces, mais aussi, il contribue à éviter de tomber dans le piège de l'ennemi qui est toujours aux aguets pour exploiter nos défaillances notamment en alimentant sa campagne d'accusation et d'intoxication sur la scène internationale".

Section 3. PERIODE DU 04 AOÛT 1993 AU 06 AVRIL 1994

S 1. Mise en application des Accords d'ARUSHA

La signature de l'Accord de Paix d'ARUSHA le 04 Août 1993 constituait un soulagement pour la majorité du peuple rwandais qui en avait assez de la guerre.

Les Forces Armées Rwandaises ont apprécié cet heureux événement tandis que le Commandement a donné des ordres clairs et précis pour éviter tout ce qui pourrait entraîner la non-application de cet Accord:

- Des réunions et des conférences ont été tenues et des commissions ont été créées pour étudier des voies et moyens pouvant aider à la mise en application des Accords d'ARUSHA.
- Malgré de nombreuses provocations du FPR par des tueries incessantes des civils, enlèvements des personnes, vols, viols, de bombardements des positions des FAR, etc..., les FAR sont restées fidèles aux Accords d'ARUSHA.
- Chronologiquement, le contenu des télégrammes, des lettres, des comptes-rendus de réunions du Commandement et des Unités, montrent avec quelle teneur les FAR prenaient au sérieux et à la réalité la mise en application de ces

K1020904

DOSSIER
TRIBUNAL INTERNATIONAL
POUR LE RWANDA

**CONTRIBUTION DES FAR A
LA RECHERCHE DE LA
VERITE SUR LE DRAME
RWANDAIS**

La Guerre d'Octobre 1990
et la Catastrophe d'Avril 1994

Décembre 1995

ANNEXE

Le drame rwandais a fait l'objet de plusieurs écrits où différents auteurs ont exprimé (de leur façon) des positions en fonction de leur but et sur base des rapports des Organisations de Défense des Droits de l'Homme, des rapports des Organisations non-gouvernementales fondés sur des témoignages épars de personnes non directement impliquées dans le conflit rwandais.

Ainsi la Communauté Internationale a été contrainte de consommer une même recette préparée et servie par le FPR et ce, suite à l'embargo médiatique qui avait été imposé à ceux que le FPR avait qualifiés de génocidaires. L'absence d'un débat contradictoire n'a pas permis à la Communauté Internationale d'analyser avec sérénité et impartialité le drame rwandais.

De même certains travaux réalisés par les rwandais n'ont pas assez ciblé l'Armée du FPR véritable auteur du conflit rwandais. Ainsi différents auteurs ont souvent traité de la politique alors que le domaine militaire leur a échappé ou est resté simplement ignoré. Le présent ouvrage qui est destiné au Tribunal International pour le Rwanda contient des révélations relatives aux crimes commis par le FPR avec des documents à l'appui, qui en réalité constitueront des preuves appréciables. Il contient également des documents justificatifs des actes posés par les FAR durant la guerre.

Les FAR, en tant qu'institution qui a eu à faire face directement au FPR dans le conflit rwandais, ne peuvent garder le silence sur les événements qui ont endeuillé le Rwanda depuis le déclenchement de la guerre le 01 Octobre 1990 et qui a dégénéré en catastrophe d'Avril 1994. Elles estiment que leur contribution et leur point de vue sont indispensables pour éclairer le Tribunal International pour le Rwanda.

Dans cet ouvrage, les FAR accusent le FPR d'avoir commis les faits suivants :

- 1° Avoir envahi le Rwanda à partir de l'Ouganda le 1er Octobre 1990 en violant les Traités et les Conventions Internationaux régissant les réfugiés.
- 2° Avoir planifié et exécuté le génocide des HUTUS dans le but d'éliminer l'élite intellectuelle et politique HUTU, réduire la masse pour établir un équilibre ethnique HUTU-TUTSI, et mettre ainsi fin au mythe de la majorité HUTU.
- 3° D'avoir commis des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des crimes contre la paix.
- 4° D'avoir assassiné les Présidents Juvénal HABYARIMANA du Rwanda et Cyprien NTARYAMIRA du BURUNDI ainsi que le Général-Major NSABIMANA Déogratias et d'autres hautes personnalités qui les accompagnaient.
- 5° D'avoir provoqué la catastrophe d'Avril 1994 en déclenchant la guerre, les massacres interethniques et l'exode des populations et les avoir exposées aux épidémies.
- 6° D'avoir détruit les infrastructures, le patrimoine national et les biens des particuliers.

Les FAR accusent également certains éléments de la MINUAR d'avoir le rôle de complice du FPR ou d'être intervenus directement sur le champ de bataille.

I. Point de vue des FAR sur le Drame Rwandais

Le Drame Rwandais tire son origine dans l'invasion du Rwanda par l'APR, branche armée du FPR, le 01 Octobre 1990 et la poursuite de la guerre par le FPR dont les opérations se sont caractérisées par les assassinats sélectifs des leaders politiques HUTU et des massacres systématiques des HUTUS dans son avancée. Les massacres d'Avril à juillet 1994 ne sont que l'effet ou la conséquence de la guerre même. Il faut donc placer ces massacres dans le contexte de la guerre. C'est pourquoi les FAR estiment que la compétence du TIR devrait s'étendre sur toute la période du conflit jusqu'à la clôture de l'enquête. C'est d'ailleurs le souhait des deux parties au conflit. Dès lors on se demande pourquoi le Conseil de Sécurité de l'ONU a limité la compétence du TIR à l'année 1994. Est-ce pour épargner ce dernier du grand volume de travail? Il sied de signaler que le FPR avait déjà tué ou fait disparaître plus de 630.000 HUTU avant Avril 1994. (AJPR RWANDA. L'autre face du génocide, chapitre 4, Section 4.). Est-il juste de passer l'éponge sur ce crime?

Concernant la qualification des infractions, les FAR estiment que les rapports fournis par les associations de défense des droits de l'homme et qui sont à la base de la création du TIR ont brillé par leur partialité en introduisant la notion de génocide. Cette qualification semble être plutôt sentimentale que juridique. En effet, elle est basée sur l'ampleur et la forme des massacres, donc sur l'élément matériel et non sur l'élément intentionnel de l'infraction.

Pour le FPR, les massacres interethniques ont été qualifiés de génocide des TUTSI par les HUTU de façon délibérée pour détourner l'opinion et couvrir le génocide des HUTUS minutieusement préparé par le FPR, avant et pendant la guerre et même actuellement, mais sur lequel la Communauté Internationale reste muette.

Les FAR sont aussi d'avis que pendant les troubles et pendant la guerre les HUTUS massacrés par le FPR sont plusieurs fois plus nombreux que les TUTSI. De plus les TUTSI qui ont péri ont été victimes de la situation de guerre civile déclenchée dans le pays par celui qui a attaqué le Rwanda et a assassiné le Président HABYARIMANA et non d'une intention ou d'une volonté globale des HUTU de décimer les TUTSI. A l'absence de cet élément intentionnel, le génocide des TUTSI chanté à cor et à cri par le FPR relève de la pure affirmation gratuite.

En effet, s'il existait réellement un plan de génocide que les FAR ne pouvaient être sensées ignorer, ou un plan de reprise des hostilités à leur initiative en début du mois d'Avril 1994:

- Le G3, Chef des opérations à l'Etat-Major de l'Armée Rwandaise n'aurait pas été envoyé en mission d'un mois en EGYPTE à la fin du mois de Mars 1994.

- Le Ministre de la Défense et le G2, Chef du Service de Renseignements Militaires à l'Etat-Major de l'Armée Rwandaise n'auraient pas été envoyés en mission au CAMEROUN où ils participaient à la Conférence du Comité Interministériel sur la Sécurité des Etats de l'AFRIQUE Centrale à YAOUNDE du 04 au 08 Avril 1994, mission qu'ils devaient poursuivre au GHANA et qui devait durer 2 semaines. Notons que les billets d'avion pour ces derniers ont été achetés et fournis par le PNUD à KIGALI.

- Le Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise n'aurait pas accompagné le Président de la République à DAR-ES-SALAM pour périr avec lui dans l'attentat du 06 Avril 1994.

Le FPR envahisseur, par contre, est à l'origine du drame rwandais. Les FAR estiment qu'il doit être poursuivi pour le génocide des HUTU ainsi que les autres crimes de guerre et contre l'humanité qu'il a commis tout le long de la guerre et qu'il continue de commettre au Rwanda même aujourd'hui.

En effet, le génocide des HUTU a été exécuté et est toujours exécuté par l'APR, au cours des opérations commandées et par des éléments isolés. Par ailleurs, le FPR a toujours caché les corps des personnes tuées pour dissimuler ses forfaits et chaque fois qu'il est découvert, il se justifie par des mises en scène tendant à tromper l'opinion en cachant sa face génocidaire. Sur ce point le Président Bill CLINTON a mis au grand jour sa complicité dans les crimes commis par le FPR lorsqu'il a dépêché son envoyé spécial à KIGALI pour étouffer l'affaire des massacres commis à KIBEHO par l'APR où plus de 8.000 HUTU ont péri.

Il faut que la vérité sur le Drame Rwandais soit établie en évitant le sensationnel et le sentimentalisme. Les auteurs du génocide des HUTU doivent être poursuivis sans complaisance, sans ménager les alliés du FPR ou contenter le Conseil de Sécurité de l'ONU qui a déjà manifesté son parti pris.

Le diktat de certaines grandes puissances dont le peuple rwandais a été victime ne doit pas peser sur le Tribunal International pour le Rwanda.

Les Forces Armées Rwandaises souhaitent que le Tribunal International pour le Rwanda soit indépendant, juste et impartial. Elles souhaitent qu'il n'y ait pas de boucs émissaires pour la simple raison que les vrais coupables ne sont pas identifiés car la responsabilité pénale est individuelle.

III. Contenu de cet ouvrage

Le présent ouvrage destiné au Tribunal International pour le Rwanda contient des accusations contre l'APR. Avec des documents à l'appui, il contient également des éléments de défense contre des accusations portées contre les FAR. Quelques rapports des renseignements militaires repris dans ce document montrent suffisamment que l'assassinat du Président de la République a été minutieusement préparé par le FPR.

Comme l'Accord de Paix d'Arusha mettait fin à la guerre entre le Gouvernement Rwandais et le Front Patriotique Rwandais (Article 1), et que les FAR avaient souscrit totalement à cet Accord, le présent ouvrage dénonce essentiellement les actes de génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis par l'APR entre le 04 Août 1993 et le 06 Avril 1994, pendant la guerre d'Avril à Juillet 1994, et après la prise du Pouvoir à KIGALI par le FPR jusqu'à nos jours.

L'ouvrage reprend néanmoins certains actes flagrants commis par le FPR avant le 04 Août 1993, actes indissociables avec d'autres actes postérieurs prémonitoires de l'assaut final.

Les péripéties de la guerre mettent en évidence le sadisme de l'APR d'une part et la bravoure des FAR d'autre part. Elles feront l'objet du Chapitre premier tandis que le deuxième Chapitre s'occupera de la mise en accusation du FPR et ses acolytes comme responsables du conflit et du drame rwandais à cause de ses multiples initiatives de guerre. Le troisième et le quatrième Chapitre seront réservés respectivement aux activités des FAR durant le conflit et à l'auto-défense civile.

Tel que nous venons de le citer plus haut, les Forces Armées Rwandaises en tant qu'Institution directement impliquée dans le conflit rwandais ne peuvent garder le silence sur les événements qui ont endeuillé le Rwanda.

C'est ainsi que le Commandement des FAR a rassemblé des éléments constitutifs des chefs d'accusation du FPR en général et de l'APR en particulier, et des éléments justificatifs des activités propres aux FAR durant le conflit.

Il convient cependant de signaler que les éléments contenus dans le présent ouvrage ne sont qu'exemplatifs, car certaines preuves ont disparu ou ont été détruites soit par la guerre, soit par les intempéries pendant l'exil. Elles seront évoquées de mémoire parce qu'elles ont existé ou existent ailleurs et font foi. L'attention du lecteur est aussi attirée sur le contenu des documents du FPR et surtout des messages, pour les passages non mentionnés dans cet ouvrage, où le FPR attribuent certains actes à la partie gouvernementale. Il s'agit de l'intoxication qu'il avait l'habitude d'utiliser pour galvaniser ses combattants. Par ailleurs ceux qui croient que le Drame Rwandais a commencé le 06 Avril 1994 se trompent. Les massacres d'Avril à Juillet 1994 ne sont que l'effet ou la conséquence de la guerre même dont le FPR et ses alliés sont responsables.

K1020909

CHAPITRE PREMIER. LES PERIPETIES DE LA GUERRE**Section Première: Invasion du Rwanda par le FPR à partir de l'UGANDA le 1er Octobre 1990.****§ 1. Attaque du FPR le 01 Octobre 1990**

Depuis la fin des incursions des INYENZI des années 1960, aucune attaque de l'extérieur n'avait plus été signalée sur le sol Rwandais. C'est avec surprise que les FAR et le Peuple Rwandais ont appris, le 1er Octobre 1990, l'assaut du poste-frontière de KAGITUMBA par les troupes venues de l'Ouganda. Cette guerre fut en effet surprenante car, malgré certains signes avant-coureurs au MUTARA (banditisme, vol de bétail et spoliation d'argent, disparition de personnes), le Président Ougandais avait rassuré à plusieurs reprises qu'il ne pourrait y avoir d'attaque contre le Rwanda à partir de son pays. Cependant alors en visite aux USA, le Président MUSEVENI a déclaré simplement que ses "boys" lui ont échappé puisqu'il ne pouvait ne pas être au courant de l'attaque étant donné les évidentes coïncidences suivantes :

- Le Chef de l'APR n'était autre que son Vice-Ministre de la Défense.
- Plusieurs Officiers du FPR appartenaient à la NRA et ont aidé le Président MUSEVENI à prendre le pouvoir à KAMPALA.
- Les troupes FPR étaient équipées du matériel de la NRA y compris l'armement lourd.

Cette guerre déclenchée de l'extérieur par le Tandem NRA-FPR-INKOTANYI a cassé l'Unité et la paix du peuple rwandais qui vivait en harmonie depuis dix-sept ans et a ressuscité des rancœurs de plus de quatre siècles qui s'étaient déjà dissipées.

§ 2. Réaction des FAR

Les FAR ont, dès Octobre 1990, contribué à repousser l'Ennemi et à assurer la sécurité de la population. Elles ont libéré toute la région du MUTARA qui était conquise par le FPR. Sur le plan intérieur, elles ont participé avec les autres forces de sécurité, à la prévention des troubles interethniques. Dans la zone des combats, elles ont participé à la réinstallation dans leurs biens des personnes ayant fui les INYENZI et ont protégé les déplacés dans leurs Camps.

§ 3. Causes de la guerre

Dès le déclenchement des hostilités, le FPR a inondé les médias internationaux de fausses informations afin de pouvoir légitimer son combat. Loin de prétendre ici énumérer toutes les soit-disant causes profondes de cette guerre, qui sont d'ailleurs connues du seul FPR et de ses acolytes (proches et alliés), l'on notera deux des motifs souvent avancés dans la presse par le FPR: le retour des réfugiés et l'instauration de la démocratie au Rwanda. Mais à y regarder de près, les visées du FPR étaient certainement tout autres car le retour des réfugiés fut le principal cheval de bataille de cette organisation même avant Octobre 1990. Alors que les Autorités Rwandaises s'étaient résolues à s'attaquer de front à ce problème et qu'une solution négociée entre le Gouvernement Rwandais, le HCR et le Gouvernement Ougandais, ainsi que les représentants des réfugiés était sur la bonne voie, le FPR a choisi de mener une lutte armée bravant ainsi les conventions internationales (ONU-OUA) qui interdisent aux réfugiés de prendre les armes contre leur Pays.

Le FPR et l'APR en particulier voulait plutôt le pouvoir absolu, le Retour des Réfugiés et la Démocratie n'étant que des prétextes pour tromper l'opinion. La preuve en est que, après sa victoire militaire, l'APR est le maître absolu du pouvoir à KIGALI. Paul KAGAME s'est hissé à la place de Vice-Président de la République et de Ministre de la Défense. Il est l'homme fort de KIGALI. Des militaires sont partout: à l'Assemblée Nationale, au Gouvernement, dans l'Administration et même au niveau du pouvoir judiciaire. Les partis politiques sont muselés. Le FPR est majoritaire dans toutes les institutions. Ce qui prouve qu'il ne voulait pas la démocratie. La justice est impuissante et son action nulle vis-à-vis de l'APR. Tout le long de la guerre et après la prise du pouvoir à KIGALI, l'APR a massacré les gens et les responsables politiques du FPR lui faisaient des ovations. Même les massacres qu'elle fait jusqu'aujourd'hui sont couronnés de louanges par ces mêmes responsables politiques.

L'évolution de la situation a changé certains paramètres car, n'ayant pas pu obtenir la victoire militaire immédiate, le FPR a accepté les négociations qui ont abouti à l'Accord d'intégration de l'APR dans les Forces Armées Rwandaises. Mais comme les négociations ne lui offraient pas la prise du pouvoir sans partage ni l'intégration totale de ses militaires, il a dû poursuivre la guerre malgré ses conséquences.

Avec le plan FPR, cette guerre a dégénéré en la catastrophe d'Avril 1994. Mais le FPR a atteint son objectif même s'il a marché sur des millions de morts et a détruit le Pays. Il a le pouvoir absolu au Rwanda, et tous ses militaires forment l'Armée actuelle.

Les Chefs militaires accaparent des biens alors que les autorités civiles n'ont pas les mêmes avantages. Exemple: Les Commandants de Brigade disposent de deux logements (un à leur poste d'attache et un autre à KIGALI). Ceci n'a jamais existé au sein des FAR. D'autres militaires occupent illégalement les biens des Réfugiés ou des personnes tuées et refusent impunément de les libérer. Ceci montre que le FPR (APR) a massacré les HUTU et les a contraints à l'exil pour s'approprier leurs biens. L'Accord d'ARUSHA qui ne leur accordait pas tous ces avantages ne les satisfaisait pas. C'est pourquoi ils l'ont violé et ont repris la guerre.

Malgré la diabolisation du Président HABYARIMANA, le FPR savait bien qu'il était aimé par le peuple. Il s'avérait impossible de l'évincer sur le plan politique. Même l'opposition intérieure venait d'éclater. Le FPR l'a tué pour l'écarter du pouvoir car sans cela il ne pouvait pas reconquérir le pouvoir.

Outre la soif du pouvoir, le problème de la réinsertion des Réfugiés Militaires dans le cadre d'un rapatriement pacifique allait se poser. Avec le rapatriement pacifique, à part les militaires qui avaient obtenu de fait la nationalité des Pays qui les avaient enrôlés au sein de leurs Forces Armées, chaque réfugié non militaire allait être facilement réinséré dans son domaine. Pour les agriculteurs-éleveurs il suffisait de leur trouver les terres cultivables et les pâturages. Les hommes de métier allaient se présenter sur le marché dans le cadre de la concurrence. Les réaménagements pouvaient être opérés pour réinsérer les fonctionnaires dans le secteur public tandis que d'autres pouvaient se présenter sur le marché de l'emploi. Les réformes politiques étant entamées et le multipartisme adopté, chaque réfugié allait adhérer au parti de son choix et exercer son activité politique dans ce cadre sans d'autres négociations.

Mais un militaire ne pouvait pas prétendre être réinséré dans les Forces Armées Rwandaises avec les droits acquis dans les Armées étrangères étant donné qu'il ne pouvait justifier son appartenance à une Armée étrangère étant réfugié.

Pour justifier cet état militaire ils ont pris les armes contre leur Patrie.

Comme ils étaient sûrs de la victoire militaire, et leur stratégie étant de jeter les HUTU à l'extérieur du Pays ou les exterminer (Voir IMPURUZA N° 17), le FPR comptait prendre le pouvoir sans partage et créer une Armée formée de militaires réfugiés prestant dans les Armées des pays d'accueil.

En ce qui concerne la Démocratie, il convient de rappeler qu'une Commission avait été mise sur pied afin de recenser les desiderata de la population sur le mode de Gouvernement qui convenait le mieux pour notre Pays. Les conclusions de cette Commission ont notamment montré qu'un multipartisme intégral devait être instauré au Rwanda. Tout ceci n'a pas empêché, ni arrêté les attaques du FPR. Le peuple Rwandais en général, et les FAR en particulier, ont alors compris le but inavoué du FPR à savoir la prise du pouvoir par des armes à KIGALI. C'est d'ailleurs l'opinion de tout observateur avisé ou qui connaît l'histoire du Rwanda (Monsieur Jean Paul HARROY, dernier Résident du RWANDA-URUNDI; débat télévisé Octobre 1990 en Belgique).

Le peuple rwandais a subi les effets de la conjoncture géopolitique actuelle et est victime de la lutte d'influence des grandes puissances.

Bien que le FPR voulût reprendre le pouvoir, il a été en quelque sorte l'instrument de certaines grandes puissances qui voulaient elles aussi s'installer au cœur de l'AFRIQUE pour exercer un contrôle facile sur le reste du continent d'une part et étendre leur culture et leur influence d'autre part.

Le FPR a conspiré facilement avec elles car ils avaient le même objectif. La défense à outrance des intérêts du FPR par les Etats-Unis d'Amérique et l'installation des anglo-saxons au RWANDA sont éloquentes.

Et on sait ceux qui ont alimenté la guerre contre le RWANDA par l'intermédiaire de l'UGANDA. En effet l'Accord de Paix d'ARUSHA ne prévoyait pas le remboursement des dettes contractées par le FPR. Il devait absolument reprendre la guerre, ne fût-ce que sur l'instigation ou la menace de ses bailleurs de fonds, prendre le pouvoir et exploiter les HUTU pour payer ces dettes. La dilapidation actuelle des Fonds publics qui sortent du trésor sans justification en est la preuve.

Section 2. De Novembre 1990 à Décembre 1992

§ 1. Poursuite des Hostilités par le FPR

Battu au MUTARA, le FPR s'est replié en Ouganda et ensuite il a ouvert un nouveau front à BYUMBA (GATUNA, KIVUYE et CYUNGO) à partir du 03 Novembre 1990, et a continué à tirer sur le territoire Rwandais à partir de l'Ouganda. Toutes ces attaques de BYUMBA furent aussi rapidement repoussées et les assaillants furent de nouveau rejetés en Ouganda. Lors de la visite du Chef d'Etat à GABIRO le 07 Décembre 1990, il n'y avait plus d'ennemi sur le sol Rwandais.

10000019

Non content des négociations qui ont suivi cette période, (visiblement le FPR ne voulait pas la paix mais plutôt le pouvoir par la force), il lança un raid dans la Ville de RUHENGARI le 23 Janvier 1991 en tuant sélectivement la population civile HUTU et plusieurs Gendarmes du Camp de la Gendarmerie Nationale MUHOZA, il ouvrit la Prison de RUHENGARI, emporta les "siens", et les repris de justice en profitèrent pour se disperser et semer l'insécurité dans toute cette région. Ces tueries sélectives du FPR ont provoqué la colère populaire et les affrontements interethniques.

Le FPR a en outre usé des pratiques de tortures et mutilations: rassemblement des personnes dans des maisons ou dans des lieux publics puis massacre à la fusillade, à la grenade ou en incendiant les maisons.

Il a aussi violé le Cessez-le-feu signé à N'SELE le 29 mars 1991 par plusieurs attaques et bombardements à RUHENGARI, à BYUMBA et au MUTARA. La lettre N° 0175/02.1.9 du 04 Février 1992 du MINADEF est assez parlante en ce qui concerne les seuls mois de Décembre 1991 et Janvier 1992 ainsi que le FAX adressé au MINAFFET pour la période du 03 au 18 Juin 1991. Les tueries et la destruction des Camps des déplacés de RWEBARE et de RUKOMO ont montré à suffisance la cruauté du FPR. Les attaques menées en Juin 1992 dans BYUMBA ont provoqué le déplacement de plus de 300.000 personnes qui sont venues grossir les Camps de déplacés. Le FPR a fait subir des mauvais traitements aux prisonniers de guerre et aux nombreux civils enlevés dans la Zone Tampon et/ou enrôlés de force dans les rangs de l'APR (RL N° 2201/06.1.9 du 06 Octobre 1992 du Ministère de la Défense). Le FPR a également intensifié son action de recrutement et d'infiltration des partis d'opposition (Déclaration Conjointe à BRUXELLES le 29 Mai 1992) de façon que des manifestations politiques et des affrontements interethniques et politiques se sont multipliés et de manière virulente.

SHYORONGI et Ville KIGALI : Novembre 1992 - GISENYI, RUHENGARI, KIBUYE et CYANGUGU : Novembre - Décembre 1992, Janvier 1993. Il faut ajouter à cela les attentats à la grenade, à la bombe piégée et la pose de mines qui ne visaient rien d'autre qu'à créer le chaos à l'intérieur du pays. Les négociations permettaient au FPR de préparer de nouvelles attaques plutôt que la recherche d'une paix durable (RL N° 1660/06.1.0 du 16 Août 1992 du Ministère de la Défense). Ainsi au moment où la partie gouvernementale concentrait ses efforts dans les négociations (respect du protocole de cessez-le-feu d'ARUSHA, concessions répétées), le FPR s'adonnait à des activités subversives (RL N° 2098/06.1.0 du 23 Septembre 1992 du Ministère de la Défense). Parallèlement le recrutement et la sensibilisation se poursuivaient, et des jeunes TUTSI organisaient des entraînements clandestins de tir à l'arc et autres exercices militaires (RL N° 2460/06.1.0 du 28 Octobre 1992 du MINADEF et RL N° 2894/06.1.9 du 17 Décembre 1992 du MINADEF).

§ 2. Activités des Forces Armées Rwandaises (FAR)

Dès la fin de la guerre dite d'Octobre 1990, les FAR ont assuré la sécurité aux frontières et ont apporté leur contribution dans la prévention et l'arrêt des troubles interethniques là où ils se sont produits. Elles sont ainsi intervenues dans la Sous-Préfecture de KABAYA, dans la Commune de MUTURA et dans la Préfecture de RUHENGARI suite à l'attaque menée par le FPR le 23 Janvier 1991 dans la Ville de RUHENGARI. Pendant que le FPR violait les accords de N'SELE du 29 Mars 1991 amendés par la suite à GBADOLITE, les FAR s'employaient à repousser ses attaques, à

Assurer la sécurité de la population et la garantir l'intégrité des frontières nationales. C'est le cas lors des attaques généralisées du FPR dans RUHENGARI, BYUMBA et le MUTARA en Juin 1992. La Gendarmerie Nationale a également effectué des missions de maintien et de rétablissement de l'ordre public lors des manifestations politiques qui ont accompagné l'acceptation du multipartisme (Constitution du 10 Juin 1991) et la mise en place du gouvernement de coalition en Avril 1992 composé des partis MRND, MDR, PSD, PL et PDC.

K1020914

Section 3. De Janvier 1993 au 04 Août 1993

§ 1. Reprise des Hostilités par le FPR

Alors que les Forces Armées Rwandaises s'attelaient à la lourde tâche de Rétablissement de l'ordre public troublé par les affrontements interethniques de la fin de l'année 1992 et avaient détaché des éléments de protection des personnes déplacées, le FPR a déclenché une attaque d'envergure dans la Ville de RUHENGARI et dans les Préfectures de RUHENGARI et BYUMBA le 08 Février 1993 en violation encore de l'Accord de cessez-le-feu de N'SELE du 29 mars 1991, amendé à GBADOLITE le 16 Septembre 1991 et à ARUSHA le 12 Juillet 1992. C'est au cours de cette attaque qu'il a massacré, plus que par le passé, des dizaines de milliers de HUTU (intellectuels, autorités administratives, politiques et judiciaires ainsi que des paysans). Cette expédition étant décriée (aussi bien par le peuple Rwandais que par la Communauté Internationale, le FPR a été sommé de retourner à ses positions d'avant le 08 Février 1993 et une ZONE TAMPON entre le FPR et les Forces Gouvernementales (FAR) a été créée. Cependant le FPR n'a pas complètement évacué cette zone. Il a continué à exercer le terrorisme, à dresser des barrages et à faire des patrouilles. Il a massacré des élus des élections des Bourgmestres et Conseillers Communaux dans cette zone. Il n'a jamais cessé de violer le cessez-le-feu pour provoquer la riposte des FAR en vue de reprendre la guerre.

§ 2. Activités des Forces Armées Rwandaises

Tout en continuant la mission de protection des personnes déplacées et de rétablissement de l'ordre, les FAR ont contré et repoussé l'attaque du FPR. Après la création de la Zone Tampon les FAR se sont attelées à la sensibilisation aux négociations d'ARUSHA et aux mesures conservatoires pour faciliter l'aboutissement de l'Accord de Paix d'ARUSHA et notamment dans le domaine de la Démobilisation et Intégration des Forces Armées des 2 parties. Elles ont scrupuleusement respecté le cessez-le-feu (Voir les directives en la matière). Elles ont soutenu le Gouvernement de coalition dans les démarches entreprises pour le retour à la paix.

Section 4. Du 04 Août 1993 au 06 Avril 1994

§ 1. Violation de l'Accord de Paix d'ARUSHA par le FPR

Après la signature de l'Accord de Paix d'ARUSHA le 04 Août 1993 mettant fin à la guerre, le FPR n'a pas abandonné sa logique de guerre:

- Les violations du cessez-le-feu ont été poursuivies
- L'aménagement des positions de combat a continué.

- Les approvisionnements en matériels de guerre (Armement et Munitions) n'ont pas cessé malgré la présence de la MONUOR déployée à la frontière RWANDO-UGANDAISE.
- Les infiltrations dans la partie gouvernementale ont été effectuées en masse.
- Les recrutements ont continué.
- La sensibilisation et l'incitation à la haine et à la violence ont été accentuées par la Radio MUHABURA.
- Les éléments du FPR infiltrés en collaboration avec l'équipe FPR de la MINUAR ont semé le terrorisme et ont opéré des assassinats sélectifs des leaders politiques pour provoquer encore une fois des troubles interethniques.

L'Accord de Paix d'ARUSHA avait prévu le prépositionnement d'un Bataillon FPR chargé de la sécurité des autorités du FPR à KIGALI. Ce Bataillon basé au CND, s'est transformé en "CHEVAL DE TROIE" et a préparé la guerre (recrutement, infiltration des hommes et des armes, distribution des armes aux TUTSI, aménagement des positions de combat etc...). Des véhicules qui allaient à MULINDI emmenaient des recrues et ramenaient les militaires en renfort et l'armement. A la fin du Mois de Mars, les éléments du FPR infiltrés dans KIGALI étaient estimés à 3.000 hommes. Les Armes lourdes dont des Missiles SAM 7 ont été introduites au CND de cette façon.

S 2. Attitude des Forces Armées Rwandaises (FAR)

En plus de la mission de protection des personnes déplacées et de maintien d'ordre les FAR faisaient face au terrorisme entretenus par les éléments du FPR infiltrés dans les arrières. Au front les FAR ont respecté scrupuleusement le cessez-le-feu. Le Commandement à tous les niveaux s'est attelé à la sensibilisation des Forces Armées Rwandaises aux bienfaits de l'Accord de paix d'ARUSHA et à préparer les hommes à la démobilisation et à l'intégration. Des Commissions de démobilisation et d'intégration ont été créées, des critères de démobilisation ont été fixés et communiqués à la Troupe. Les directives sur le mode de comportement ont été données et bien reçues.

Section 5: Période du 06 Avril au 17 Juillet 1994 (Catastrophe Rwandaise)

S 1. Les causes profondes de la Catastrophe Rwandaise

La cause du Drame Rwandais c'est la guerre imposée par le FPR au Peuple Rwandais ; cette guerre a troublé la paix du peuple qui vivait en harmonie depuis 17 ans grâce à la politique de Paix et d'Unité, a suscité des rancœurs qui s'étaient déjà dissipées et a cultivé la violence, la haine et l'intolérance. La façon dont le FPR a mené la guerre en tuant systématiquement les HUTU sur son passage a compliqué la situation.

Comme le FPR a déclenché la guerre pour annihiler les initiatives entreprises en matière de rapatriement des réfugiés et dans le domaine politique, qui ne lui permettaient pas la prise totale du pouvoir, il n'a pas abandonné son plan pendant toute la guerre. Les cessez-le-feu et les négociations n'étaient pour lui que des occasions de se réorganiser pour lancer une offensive plus meurtrière.

Malgré toutes les concessions consenties par le Gouvernement Rwandais dans les Accords d'ARUSHA et la part du lion qui revenait au FPR, ce dernier n'a pas été satisfait, parce que les Accords ne lui donnaient pas le contrôle absolu du Pouvoir, et il a maintenu sa logique de guerre. Il s'est immiscé dans les affaires internes du Gouvernement et des Partis politiques pour entraver la mise en application des Accords d'ARUSHA et trouver un prétexte de reprendre la guerre.

Cette manœuvre du FPR a suscité une reprise de conscience des Partis politiques qui étaient devenus ses alliés par intérêt. Ces Partis ont constaté sa duplicité et se sont rendus compte qu'ils ont longtemps joué sa carte. Le mariage de raison conclu à BRUXELLES entre le FPR et ces Partis regroupés au sein des FORCES DEMOCRATIQUES DU CHANGEMENT fut cassé après la signature de l'Accord de paix d'ARUSHA.

Cette reprise de conscience tendait vers une formation d'un front commun pour rétablir un réel équilibre car le FPR voulait tout prendre. Pour briser cet élan le FPR a entrepris des assassinats des Leaders politiques influents et en a menacé d'autres. C'est ainsi qu'il a assassiné le Ministre Félicien GATABAZI, Secrétaire National du Parti PSD, dans la nuit du 21 au 22 Février 1994, et Monsieur Martin BUCYANA, Président du Parti CDR, le 22 Février 1994, a menacé Monsieur Stanislas MBONAMPEKA, du Parti PL, Monsieur Donat MUREGO, Secrétaire National du Parti MDR, Monsieur Justin MUGENZI, Président du Parti PL et d'autres.

L'on se souviendra que le 18 Mai 1993, le FPR avait assassiné Monsieur Emmanuel GARYISI, alors Leader du Parti MDR dans la Préfecture de GIKONGORO, Président du Forum Paix et Démocratie créé suite aux expéditions meurtrières du FPR dirigées contre les populations civiles HUTU dans les Préfectures de RUHENGURI et de BYUMBA en Février 1993. Ce Forum dénonçait les méfaits du FPR et appelait les HUTU à former un Front commun contre le FPR. Cet assassinat avait intimidé les autres membres du Forum puisqu'ils n'ont pas poursuivi leurs objectifs.

Par contre l'assassinat de Monsieur Félicien GATABAZI, et Monsieur Martin BUCYANA, ainsi que les menaces et les tentatives d'attentat dirigées contre d'autres leaders des Partis politiques n'ont pas inquiété ces derniers.

Comme le Président HABYARIMANA était le symbole de l'Unité malgré sa diabolisation délibérée par le FPR et ses sponsors pour le salir, le FPR l'a assassiné le 06 Avril 1994 et a repris les hostilités pour de nouveau mettre en échec cette reprise de conscience des HUTU et prendre le pouvoir par les armes dans la foulée. Il savait bien que l'assassinat du Président allait provoquer des troubles et des affrontements interethniques qui devaient juste lui permettre de massacrer les HUTU dans ce qu'il appelait EXPEDITIONS PUNITIVES, mais il ne savait pas que son acte ignoble mettait le feu aux poudres et allait embraser tout le pays.

Le Pays ne pouvant pas déployer des militaires sur chaque m², le FPR en tenue militaire ou civile, contournait les positions des FAR pour aller massacrer la population civile. Cela a créé chez la population un sentiment d'auto-défense.

le Général-Major HABYARIMANA Juvénal, le Président de la République Burundaise, Monsieur NTARYAMIRA Cyprien et leurs suites. Pendant cette même nuit les éléments infiltrés du FPR dans la Ville de KIGALI ont commencé les tueries dans les différents quartiers de la Capitale et des tiraillements pour semer la désolation et la panique. Dès le 07 Avril 1994 dans l'avant-midi, le Bataillon du FPR basé au CND est sorti et a pris des positions stratégiques dans la Ville de KIGALI et spécialement à REMERA, KICUKIRO, GIKONDO, GATSATA, GISOZI. Des groupes infiltrés dans la Capitale sont sortis de leurs repaires. Dans l'après-midi, le gros du Bataillon du FPR au CND a attaqué le Camp de la Garde Présidentielle à KIMIHURURA, tandis que les Détachements prépositionnés ont commencé les tiraillements et la fermeture des voies menant à la Capitale.

Le Bataillon du FPR au CND a mis en marche son artillerie lourde et a commencé à pilonner le Camp KACYIRU de la Gendarmerie et certains Quartiers de la Ville. Au Front les Troupes du FPR ont amorcé le mouvement vers l'avant, ont traversé la Zone Tampon et ont attaqué les positions des Forces Armées Rwandaises à BYUMBA, RUHENGURI et au MUTARA. Partout à son passage le FPR massacrait plus que par le passé les HUTU paysans, intellectuels, femmes, vieillards, enfants, sans distinction. Pendant les 3 mois et demi de combat et la période qui a suivi, le FPR n'a fait qu'appliquer son plan de génocide des HUTU ayant pour but d'établir un équilibre numérique HUTU-TUTSI pour mettre fin au "mythe de la majorité des HUTU". Pour atteindre son objectif, il a rejeté le cessez-le-feu proposé par les FAR le 07 et le 12 Avril 1994 en vue de disponibiliser les Forces de maintien d'ordre, et a bloqué les négociations entamées à cet effet. Le FPR a donc rendu nulle l'action des Forces Armées Rwandaises en les empêchant d'intervenir pour faire cesser les massacres interethniques.

§ 3. Réactions des Forces Armées Rwandaises

Après avoir appris l'attentat à l'Avion Présidentiel, les Forces Armées Rwandaises ont adressé un message à la Nation par le canal du Ministre de la Défense appelant la population au calme. Le message a été diffusé dès le 07 Avril 1994 très tôt le matin. Un Comité de Crise a été mis en place le 07 Avril 1994 dans l'avant-midi, avec la mission d'aider les institutions à se mettre en place et à fonctionner.

Ce Comité a, à son tour, adressé un message de pacification à la population le 07 Avril 1994 dans la soirée. Le même message demandait au FPR d'arrêter les hostilités qu'il avait reprises pour permettre la pacification. Mais le FPR a rejeté la proposition. Des ordres de pacification ont été donnés aux Unités. Malgré la reprise des hostilités par le FPR, la Gendarmerie Nationale a entamé l'action de protection des personnes dans leurs refuges (Paroisses, Hôtels, etc...) là où elle pouvait arriver, et a entrepris des tournées de pacification là où elle n'était pas encore attaquée par des groupes prépositionnés du FPR.

Le 11 Avril 1994 le MINADEF a de nouveau adressé un message de pacification à la population.

Le 12 Avril 1994, le Commandement des FAR a proposé une trêve au FPR pour entamer les négociations de cessez-le-feu, disponibiliser les troupes de maintien d'ordre et poursuivre la mise en place des Institutions de Transition à Base

Elargie; Le FPR a refusé et a poursuivi les combats et les massacres au détriment de la population. A plusieurs occasions le MINADEP et les EM AR et Gd N se sont adressés à la population en l'appelant au calme. Toutes les démarches entreprises ont été vaines jusqu'à ce que le FPR a menacé de séquestration la délégation des Forces Armées Rwandaises au siège de la MINUAR à l'Hôtel AMAHORO le 17 Juin 1994. Les négociations ont ainsi été suspendues. Durant les 3 mois et demi de rudes combats les autorités militaires n'ont cessé d'adresser des messages de pacification à travers des communiqués et des interviews. Le FPR a fait fi des recommandations du Sommet de l'OUA à TUNIS décrétant un cessez-le-feu immédiat entre les belligérants.

CHAPITRE II. ACCUSATIONS CONTRE L'APR : Planification et exécution du génocide par l'APR.

Section Première. Génocide des HUTU par l'A.P.R.

S 1. Planification du génocide des HUTU par l'APR

I. Incitation à la Haine et à la Violence

Le FPR a planifié le génocide des HUTU en incitant les ethnies à la haine et à la violence, créant un sentiment d'agressivité et d'orgueil chez les TUTSI, suscitant un sentiment d'auto-défense chez les HUTU:

- Déjà dans les années 1980, Alexandre KIMENYI avait commencé sa campagne de mobilisation des TUTSI du monde entier contre les HUTU du Rwanda, dans sa Revue "IMPURUZA" (mobilisation pour le combat, mise en alerte) éditée en CALIFORNIE.
- En Décembre 1990, dans IMPURUZA N° 17, KIMENYI publia que les TUTSI doivent éjecter les HUTU en dehors du RWANDA ou les exterminer (extermination physique et génétique).
- Depuis 1990, la Radio MUHABURA du F.P.R. dans ses émissions soulève, attise et envenime les tensions ethniques.
- En Février 1993, selon le Journal KANGUKA d'obédience du F.P.R.: "A quand l'arrivée du F.P.R. pour que les HUTU prennent aussi le chemin de l'exil de trente ans".
- Dans un communiqué spécial du MDR du 24 Octobre 1992, Faustin TWAGIRAMUNGU, alors complice du FPR infiltré au MDR, devenu par la suite Premier Ministre du FPR, a incité la population à se soulever, à utiliser la force et narguer l'autorité.

Le déclenchement de la guerre par le FPR depuis le Premier Octobre 1990, les incessantes violations de cessez-le-feu, la violation de l'Accord de Paix d'ARUSHA, les massacres des populations HUTU partout sur son passage et souvent sur indication des TUTSI, les assassinats des leaders politiques HUTU par le FPR, l'infiltration des combattants et du matériel, l'armement des TUTSI, l'assassinat des Chefs d'Etats Rwandais et Burundais et leurs délégations dont le Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise par le FPR le 06 Avril 1994, la reprise instantanée de la guerre sur tous les fronts par le FPR le 07 Avril 1994... tout cela a semé la désolation et a provoqué le désespoir qui a acculé la population à l'auto-défense.

- Tout le long de la guerre, à chaque exploit du FPR, c'était la joie et la fête chez les TUTSI alors que c'était le deuil et la consternation chez les HUTU. Cela était surtout ressenti dans les Centres urbains où les TUTSI festoyaient, pendant que c'était la désolation chez les HUTU. Dans des établissements publics et privés les TUTSI provoquaient les HUTU en les menaçant de l'arrivée du FPR, en leur disant de se préparer à l'exil. Grâce à la présence du Président HABYARIMANA reconnu par le peuple comme symbole de l'Unité et de la Paix malgré les velléités du FPR et de ses complices parmi les politiciens assoiffés du pouvoir, l'explosion a toujours été évitée. C'est ainsi qu'en tuant le Président HABYARIMANA, tout l'édifice bâti sur la Paix et l'Unité s'est effondré.

II. Campagne médiatique mensongère du FPR

- Dans sa stratégie le FPR a toujours fomenté des troubles interethniques, sachant bien que les TUTSI minoritaires en subiront les conséquences, pour pouvoir crier au GENOCIDE en dressant la Communauté Internationale contre les HUTU et ainsi justifier ses attaques. L'on se souviendra que déjà en 1990 et Janvier 1993 le FPR avait tenté d'accuser le Gouvernement Rwandais du génocide suite aux troubles enregistrés dans les Communes KIBILIRA, MUTURA, KAYOVE, RUTSIRO et NDUSU. Pour le FPR, le génocide était un atout à présenter devant la Communauté Internationale pour se faire accrédi-ter. Le Pouvoir en place et les FAR ont chaque fois prévenu ces troubles et contré les visées diaboliques du FPR. Le FPR a massacré des élus du peuple et des leaders politiques HUTU pour soulever le peuple et déclencher ces troubles. Le pouvoir en place et les FAR ont encore pu limiter les dégâts. Chaque fois que le FPR assassinait les leaders politiques c'était pour provoquer les troubles et trouver un prétexte de reprendre les hostilités, massacrer les HUTU dans ce qu'il appelait "Expéditions punitives" et réaliser ainsi son plan de génocide consistant à réduire la majorité des HUTU sans attirer l'attention de la Communauté Internationale.

Partant, les listes établies par le FPR auxquelles certains pays se basent pour dresser des mandats d'arrêt avant les conclusions de l'enquête du TIR, contiennent des noms des personnes que le FPR trouve gênantes et qu'il veut neutraliser.

Par exemple :

* Le Général-Major BIZIMUNGU Augustin est la cible du FPR parce que quand il était Comd de Secteur Opérationnel de RUHENGURI, il a infligé des échecs cuisants et beaucoup de pertes au FPR. Officier apprécié par le peuple rwandais, instruit et bien formé, il compléxe Paul KAGAME. Ce dernier ne souhaiterait pas le voir dans l'Armée Nationale à former conformément aux Accords d'ARUSHA, car c'est lui qui serait le Chef d'EM, tandis que KAGAME serait son Adjoint.

Désigné Chef d'EM AR le 17 Avril 1994, le Général-Major BIZIMUNGU n'a pu rejoindre son poste que le 21 Avril 1994, c'est-à-dire 15 jours après le déclenchement de la guerre et des massacres que son prédécesseur le Général de Brigade GATSINZI Marcel n'avait pas pu faire cesser. En plus le FPR avait refusé le cessez-le-feu et poursuivait la guerre, empêchant les FAR de disponibiliser les Forces de MROP. Toutefois les efforts qu'il a déployés et les messages de pacification qu'il a adressés à la population et aux FAR témoignent de sa bonne foi dans la recherche de la Paix.

* De même le Général de Brigade KABILIGI Gratien est la cible du FPR, car lorsqu'il était Comd de Secteur Opérationnel de BYUMBA, il a infligé de lourdes pertes au FPR qui ne souhaiterait pas

le voir dans l'Armée Nationale non plus. C'est pourtant un officier formé et qui est aimé pour sa bravoure.

* Le Colonel BEMS BAGOSORA Théoneste, Officier retraité, Directeur de Cabinet au MINADEF, il a assumé ses responsabilités d'homme politique, en collaboration avec le Commandement des FAR, pendant les moments difficiles et le vide institutionnel créé suite à l'assassinat du Président de la République, le Général-Major HABYARIMANA Juvénal. Sa détermination avait fait échouer le Coup d'Etat que le FPR comptait réaliser en 3 jours. KAGAME ne voudrait pas le voir de son vivant.

* Le Lt. Col BEMS NSENGIYUMVA Anatole, ancien Chef du Service de Renseignements Militaires à l'Etat-Major de l'Armée Rwandaise jusqu'en Juin 1993, il possède beaucoup de Renseignements sur les cruautés, la perfidie, la mauvaise foi, voire même les faiblesses du FPR. Lui non plus KAGAME ne souhaiterait pas le voir dans l'Armée Nationale.

* Tous les Officiers qui ont presté au Bn Garde Présidentielle sont tout simplement détestés et diabolisés par KAGAME comme il l'a fait pour le Président HABYARIMANA.

En définitive le FPR a établi la liste des prétendus génocidaires dans le cadre de son plan de génocide intellectuel consistant à éliminer toute l'élite HUTU afin de pouvoir asseoir sans gêne le pouvoir de la minorité TUTSI.

Quant au Bn Garde Présidentielle auquel le FPR, les médias et les autres détracteurs des FAR attribuent tous les maux, comment cette Unité pouvait-elle à la fois sillonner tout le pays pour massacrer les TUTSI d'une part et se défendre contre les attaques du FPR appuyé par la MINUAR sur le Camp KIMIHURURA d'autre part? Les FAR reconnaissent qu'il y a eu des gens en tenues militaires qui ont commis des massacres. Notons que la Garde Présidentielle n'avait pas de signe distinctif. Il est donc tendancieux de cibler cette Unité et son cadre Officier en particulier. Ce qui est vrai c'est que le FPR nourrit la haine contre cette Unité comme nous venons de le signaler plus haut. Il avait même déjà proposé sa dissolution pendant les négociations d'ARUSHA. Le FPR ne souhaiterait pas voir le personnel de la Garde Présidentielle dans l'Armée Nationale.

- Il a tué le Chef de l'Etat sachant bien qu'il y aurait des troubles interethniques et a déclenché instantanément les hostilités sur tout le front pour entraver l'action des Forces Armées contre les troubles. En effet si le FPR avait accepté le cessez-le-feu proposé par les FAR dès la reprise des hostilités le 07 Avril 1994 et avait arrêté les combats, les FAR auraient disponibilisé les troupes de maintien d'ordre et auraient arrêté les troubles facilement.

- Par la campagne médiatique mensongère le FPR était parvenu à persuader la Communauté Internationale que le Président HABYARIMANA était un tyran détesté par son peuple et que son élimination politique et/ou physique soulagerait le peuple. C'est ainsi qu'il a pu avoir des alliés qui l'ont aidé à réaliser son plan diabolique. Et pourtant la mort de HABYARIMANA a prouvé le contraire.

- Le FPR et ses sponsors prétendent que le Génocide des TUTSI a été préparé par le Président HABYARIMANA, son entourage et les FAR. Or, celui qui a planifié le génocide a prévu aussi son déclenchement. Le détonateur des massacres interethniques étant l'assassinat du Président de la République: Est-ce que le Président s'est sacrifié pour déclencher le génocide, en donnant



lui-même à ses bourreaux l'ordre de tirer sur son avion au retour de DAR-ES-SALAAM ? Est-ce son entourage et en l'occurrence son épouse, qui a commandé l'assassinat du Président ? Et encore pour quel intérêt ? L'Armée Rwandaise pouvait-elle se priver de Son Chef Suprême le Général-Major HABYARIMANA Juvénal et de Son Chef d'Etat-Major le Général-Major NSABIMANA Déogratias, très appréciés, très aimés et très respectés par toutes les Forces Armées, sachant que leur mort plongerait l'Armée dans le chaos dont le FPR tirerait parti ?

- Les FAR étaient pour le Président HABYARIMANA, aimé et respecté comme leur aîné et leur Chef Suprême.
- En outre l'avion Présidentiel a été abattu par des missiles SAM-7 de fabrication soviétique que les Forces Armées Rwandaises n'ont jamais possédés et dont aucun militaire des Forces Armées Rwandaises n'a appris la technique. Pourtant le FPR avait déjà abattu des aéronefs des FAR avec ces engins depuis le début de la guerre en Octobre 1990. (Un Avion de reconnaissance à MATIMBA le 03 Octobre 1990, 1 Hélicoptère GAZELLE à NYAKAYAGA le 23 Octobre 1990, un Hélicoptère de type ECUREUIL en Commune CYERU, Préfecture RUHENGERRI le 13 Mars 1993). Le Capitaine Paul BARRIL a recueilli des témoignages visuels des gens qui ont assisté à l'attentat. En plus un militaire belge de la MINUAR avait révélé au service de renseignement militaire de l'Armée Rwandaise la certitude que le Bndu FPR disposait de Missiles SAM-7 au CND. Seuls les soldats du FPR et de la MINUAR Belge possédaient leur technique. En outre, le FPR dès le déclenchement de la guerre, a juré l'élimination politique et physique du Président HABYARIMANA.

En considérant les présomptions, l'auteur de l'assassinat serait celui à qui profite le crime. L'on ne peut justifier, du côté des FAR, aucun profit dans ce crime quand bien même elles auraient remporté la victoire militaire sur le FPR dans la guerre d'Avril-Juillet 1994. En effet, les victoires successives des FAR sur le FPR depuis Octobre 1990 n'ont pas mis fin au conflit. Les FAR ont plutôt accueilli favorablement les Accords d'Arusha malgré les fortes concessions faites au FPR. Elles ne souhaitent aucun autre profit si ce n'est l'avènement de la Paix dans le Pays que le peuple rwandais croyait avoir inauguré avec la signature de l'Accord de Paix d'ARUSHA le 04 Août 1993. Comme preuve à conviction, l'on rappellera que les FAR ont toujours soutenu les Accords d'ARUSHA et réclament même aujourd'hui leur application mutatis mutandis. Par contre le profit du FPR dans ce crime n'est pas à démontrer. Outre l'occasion pour lui de prise du pouvoir qu'il a voulu et veut exclusif, ce crime, par des réactions successives, lui a permis d'opérer l'épuration ethnique des HUTU sous l'étiquette de la vengeance.

§ 2. Exécution du génocide des HUTU

I. Période du 01 Octobre 1990 au 04 Août 1993

A. Massacres de la population

Lors des premiers jours de combat, le FPR a rencontré peu de difficultés puisque la région du MUTARA était peuplée en grande partie de pasteurs BAHIMA, une des composantes TUTSI favorables au FPR. Au fur et à mesure de leur avancée, les soldats INKOTANYI ont vite déchanté car la population leur opposait une résistance farouche. Et à partir du moment où les FAR ont stoppé leur progression,



ils ont commencé à commettre des exactions de toutes sortes : - Pillage des biens de la population - Enrôlement forcé y compris les enfants - Enlèvement de la population - Massacres des populations - Tortures et mutilations (éventration, ablation des seins, émasculation, crevaison des yeux, coupure des langues etc...).

81021077

Pour justifier les massacres des dizaines de milliers de civils HUTU déjà en 1990, Jacques BIHOZAGARA alors porte-parole du FPR en Europe a déclaré : "Tout le monde doit payer y compris ceux qui ne demandent rien" (AFRICA INTERNATIONAL N° 260); c'est ainsi que le FPR exécute le plan d'extermination des HUTU sans épargner ni enfants, ni vieillards, ni infirmes, ni femmes enceintes. Des centaines de personnes ont été rassemblées soit dans des maisons, soit sur des places publiques et ont été affreusement massacrées à la fusillade, à la grenade, à la baïonnette (ablation des seins, crevaison des yeux, émasculation, éventration des femmes enceintes et des vieillards etc...). Des malades ont été atrocement tués dans des Hôpitaux et des dispensaires par raid ou bombardement. Des déplacés de guerre ont été poursuivis dans leurs Camps et sauvagement massacrés. L'attaque meurtrière du 08 Février 1993 donna lieu à des massacres sélectifs de plus de 150.000 civils d'ethnie HUTU et à un déplacement de plus de 1.000.000 de sinistrés (AJPR: "Rwanda, l'autre face du génocide", P 25). D'ailleurs selon Radio MUHABURA, la reprise des hostilités le 08 Février 1993 fut "une expédition punitive du FPR dirigée contre les HUTU après le massacre des BAGOGWE de souche ethnique TUTSI". Quelques exemples font état de l'exécution de ce plan:

- Au cours du mois d'Octobre 1990, l'APR a massacré des dizaines de milliers de civils HUTU (surtout paysans) dans la région de MUTARA et ses environs où l'invasion a commencé le 01 octobre 1990.
- Entre le 23 Janvier 1991 (invasion de la Ville de RUHENGARI) et Avril 1991, plusieurs dizaines de milliers de HUTU ont été massacrés par le FPR-INKOTANYI.
- Le 23 janvier 1991 une dizaine de milliers de civils sont sauvagement massacrés. Même quelques TUTSI BAGOGWE non favorables au FPR sont massacrés par les combattants du FPR dans les Communes KINIGI et NKULI.
- 19 Février 1991, 300 civils sont exécutés dans les localités de KINIGI et KIGOMBE à la périphérie de RUHENGARI.
- En Mars 1991 l'APR a attaqué un Camp de réfugiés Rwandais en TANZANIE tuant une dizaine de personnes.
- Depuis 1992, l'APR a entrepris des attentats à la bombe piégée qui ont tué des dizaines de personnes.
- En juin 1992, lors de l'attaque de BYUMBA le FPR a tué des dizaines de milliers de civils innocents. Le chiffre de déplacés de guerre atteint 350.000 dont plus de 50 mourraient chaque jour de faim ou de maladies.
- En Septembre 1992 l'APR attaque la localité de NYABWISHONGWEZI au MUTARA et massacre des milliers de



- HUTU, entraînant un exode de plusieurs centaines de déplacés de guerre HUTU.
- L'offensive de l'APR avec le renfort de la NRA sur la Ville de RUHENGURI, dans la région de BASE, BYUMBA et NGARAMA entre le 08 et le 26 Février 1993 s'est caractérisée par des massacres systématiques de population civiles HUTU (paysans, fonctionnaires, professeurs, hommes d'affaires et étudiants). Plus de 150.000 morts sont enregistrés et le chiffre de déplacés de guerre atteint 1.000.000 de personnes.
- Au Centre de Santé de GASIZA (Commune KINIGI) - plus de 50 Malades dont un bébé d'une nuit et tout le personnel de santé sont exécutés le 12 Février 1993.
- A l'Ecole secondaire de MUSANZE (Commune KIGOMBE) 22 élèves HUTU sont rassemblés et tués à la grenade le 08 Février 1993.
- A NYAMAGUMBA (Commune KIGOMBE) 18 femmes et 5 bébés sont rassemblés dans une maison et tués à la baïonnette, le 08 Février 1993.
- Le 10 Février 1993, plusieurs personnes sont torturées, mutilées (langues coupées, yeux crevés), puis rassemblées dans des maisons et lâchées à la grenade à NYAMAGUMBA - RUHENGURI.
- Le 11 Février 1993, 1.500 personnes sont rassemblées dans la cour du bureau Communal de KIDAHU et mitraillées.
- La nuit du 11 au 12 Février 1993, plus de 500 personnes sont rassemblées et tuées en Commune de NYARUTOVU.
- Entre le 08 et le 15 Février 1993, plus de 185 personnes sont massacrées au Centre de négoce de BASE en Commune NYAMUGALI.
- Le 17 Février 1993, 300 déplacés de guerre du Camp de REBERO en Commune BWISIGE sont massacrés.
- Dans les Communes CYUNGO, BUYOGA, KIBALI, TUMBA, NGARAMA plus de 10.000 paysans tués en février-mars 1993.
- Un charnier de plus de 157 corps a été découvert dans la zone du FPR en Mars 1993.
- Parmi les leaders HUTU assassinés pendant cette période l'on cite:
- * GOPYISI Emmanuel, leader du MDR dont les assassins dénoncés par les membres de sa famille sont le FPR et TWAGIRAMUNGU Faustin, le 18 Mai 1993 à l'entrée de sa résidence à KICUKIRO-KIGALI.
 - * RWAMBUKA Fidèle, Bourgmestre du MRND dans la Commune KANZENZE.



K1021079

B. Quelques documents de référence:

- Près de la Ville de RUHENGARI, les gens étaient rassemblés à l'intérieur des maisons puis assassinés à la grenade ou à l'arme blanche. D'aucuns eurent les yeux crevés. (RT OPS/93/311 du 11 Février 1993 du Comdt Ops RUHENGARI). Ces horreurs furent constatées, entre autres par les journalistes du MINADEF et de l'ORINFOR qui effectuèrent une visite dans la région le 14 Février 1993 (RT OPS/93/340 du Février 1994 du Comdt Ops RUHENGARI). Cette dernière est notamment témoin de la découverte en secteur GASHANGIRO, Commune MUKINGO d'une fosse commune contenant environ 70 personnes (RT OPS/93/670 du 25 Mars 1993 du Comdt Ops RUHENGARI). La même nuit du 07 au 08 Février 1993, le FPR s'attaqua aux Camps des déplacés dont ceux de KISARO et REBERO. Plusieurs déplacés y perdirent la vie.
- Les massacres continuèrent dans la zone nouvellement occupée par le FPR. Ainsi, en Commune NKUMBA et KIDAHO, vers le 15 Février, le FPR appelait la population pour participer à des meetings. Une fois les gens rassemblés de gré ou de force, il les tuait à la grenade (RT OPS/93/340 du 14 Février 1993 du Comdt Ops RUHENGARI). De même dans la nuit du 15 au 16 Février 1993, au moins 500 civils furent tués aux environs de MUCACA et KABUYE. Dans la nuit du 23 au 24 Février 1993, les éléments du FPR enlevèrent une centaine de gens déplacés à l'Eglise Adventiste de MUGALI à SHINGIRO, Commune MUKINGO. (RT OPS/93/434 du 24 Février 1993 du Comdt Ops RUHENGARI).
- Ces enlèvements eurent lieu dans RUHENGARI, mais aussi au MUTARA. Ainsi, au début de Mars 1993, il y eut un afflux massif de la population de KIGASHA, RUFUNDA et RUYONZA vers NYAGATARE (plus de 2.000 personnes), suite aux enlèvements perpétrés les dernières nuits visant surtout les femmes et les enfants (RT OPS/93/1134 du 03 Mars 1993 de Comdt Ops KIBUNGO). Ces agissements continuèrent au détriment de ceux qui essayaient de retourner dans leurs habitations à la recherche de leur biens (RT OPS/93/1228 du 07 Mars 1993 de Comdt Ops MUTARA). D'autres personnes furent déportées vers l'UGANDA. Celles de NKUMBA étaient conduites à GISORO (RT OPS/93/596 du 15 mars 1993 de Comdt Ops RUHENGARI).
- Le 09 Mars 1993, le FPR pilonna la Ville de BYUMBA au Lance-Roquette Multiple, faisant 2 morts parmi les prisonniers (RT INT/OPS/93/730 du 09 Mars 1993 de Comdt Ops BYUMBA).
- Dans la nuit du 09 au 10 Mars 1993, il y eut de nouveau massacre de la population de SHINGIRO (RT OPS/93/542 du 10 Mars 1993 de Comdt Ops RUHENGARI).
- D'autres charniers furent découverts longtemps après. C'est ainsi que le 19 Mars 1993, la population repéra une vingtaine de cadavres entassés dans une fausse Commune près de l'habitation des soeurs de NGARAMA (RT OPS/93/1450 du 19 Mars 1993 et OPS/93/1505 du 21 Mars 1993 du Comdt Ops MUTARA). De même, le 06 Avril 1993, la population du Secteur RUKORE, Commune CYERU, signala un charnier près de l'école primaire. Plus de 100 civils y avaient été enterrés (RT OPS/93/1198 du 06 Avril 1993 du Comdt Ops RULINDO).

II. Période du 04 Août 1993 (Signature de l'Accord de paix d'ARUSHA) au 06 Avril 1994.

K1021080

A. Massacres de la population

Après la signature de l'Accord de Paix d'ARUSHA en date du 04 Août 1993, divers points servent de preuves pour démontrer que le FPR, s'est graduellement rendu responsable de la gangrène qui a rongé cette paix amorcée. En effet, beaucoup d'actes répréhensibles qui concourent à la vraie définition de la stratégie et du cadre opérationnel du FPR, sont suffisamment éloquentes.

Ce sont ses actes de violence contre la population de la DMZ (Zone tampon), ses attaques répétées aux fins de massacrer la population civile, ses préparatifs à la reprise des hostilités avec notamment les recrutements, les infiltrations, les approvisionnements en armes et munitions, les assassinats politiques, ... qui ont conduit à l'ineffaçable catastrophe rwandaise au grand mépris dudit Accord librement signé.

- Parmi les leaders HUTU assassinés pendant cette période l'on cite:

* GATABAZI Félicien, leader du PSD, la nuit du 21 au 22 Février 1994 à KIGALI près de sa résidence à KIMIHURURA-KIGALI.

* BUCYANA Martin, leader de la CDR, le 22 Février 1994 à BUTARE.

* Le Directeur de l'Usine à Thé de CYOHOHA-RUKELI, ses adjoints et une partie de leurs familles dans la zone du FPR en Mars 1994.

- Massacres des populations dans les communes KIDAHO-NKUMBA - NYAMUGALI - CYERU - BUTARO dans la nuit du 17 au 18 Novembre 1993 où 51 personnes ont été tuées et plusieurs autres ont blessées.

- Massacres des populations dans la Commune MUTURA dans la nuit du 29 au 30 novembre 1993 et dans la Commune NGENDA le 29 Novembre 1993 en pleine journée.

- Un charnier de plus de 80 corps a été découvert dans les plantations théicoles de CYOHOHA-RUKELI en Mars 1994.

- Tout au long de la guerre le FPR a tenté de provoquer les troubles interethniques pour trouver le prétexte de reprendre la guerre en se présentant comme libérateur. Chaque fois les Forces de l'ordre avaient pu contenir les troubles et rétablir l'ordre.

- L'ignoble assassinat du Président Juvénal HABYARIMANA à la triste date du 06 Avril 1994, rend ainsi l'auteur qu'est le FPR responsable de la catastrophe rwandaise et de la malheureuse situation dans laquelle croupit depuis lors la majeure partie de la population rwandaise.

- Avec l'assassinat du Chef de l'Etat, ultime provocation, le FPR a atteint la finalité de son plan de génocide.

- Pour entraver l'action de pacification des Autorités administratives et politiques ainsi que l'intervention des FAR pour rétablir l'ordre, il a déclenché instantanément

l'offensive généralisée. Cette offensive lui a permis de massacrer le maximum de HUTU sous prétexte de vengeance aux yeux de l'opinion internationale mal informée de sa stratégie alors que c'était ainsi planifié. Une campagne médiatique mêlée du sensationnel sur les massacres de TUTSI a aveuglé, intoxiqué et envenimé l'opinion. Tous les cadavres exposés par le FPR ont été considérés comme étant des TUTSI tués par les milices HUTU alors que la guerre civile touchait toutes les ethnies. Il ne faudrait pas perdre de vue que ces cadavres étaient souvent des HUTU encerclés et tués par le FPR dans les zones conquises et contrôlées par lui. La demande de trêve et de cessez-le-feu faite par les FAR pour disponibiliser les troupes de rétablissement de l'ordre a été réfutée par le FPR. Pourtant selon l'enquête menée par le Centre International pour les Initiatives de Paix et de Résolution de Conflits en Afrique (ICPCRA), l'ambassadeur belge accrédité au KENYA a fait la révélation de tout le plan du FPR. D'après lui "la catastrophe rwandaise était nécessaire afin de repartir à zéro dans la construction d'un avenir radieux pour un Pays équilibré sur le plan ethnique et dirigé par le nouveau Gouvernement FPR". Ceci illustre le massacre systématique des HUTU par le FPR afin d'atteindre cet équilibre ethnique numérique.

K1021061

B. Quelques documents de référence

- RT INT/OPS/93/13909 du 02 Septembre 1993 à 09H00 d'EM AR pour Comdt Ops RUHENGIER: il s'agit de dénoncer cette violation par le FPR: "Concernant la violation de la zone tampon par les combattants du FPR, ceci sera porté à la connaissance du QG GOMN pour investigation".

- RL N° 065/G2.2.4 du 10 Novembre 1993 (Note au Chef EM AR): Au paragraphe 4: "Suite aux menaces et tueries proférées contre la population de la Commune BWISIGE par le FPR (Bn KAYITARE), le Bourgmestre appuyé par cette population a sollicité auprès du Comd des Forces de l'ONU au Rwanda que la sécurité totale soit assurée par ces forces. Sinon la population va retourner dans les blindés. Signalons que tous les fonctionnaires de cette commune ont fui cette situation dramatique".

- RL N° 3601/06.1.9 du 12 Novembre 1993 du MINADEP a dressée au Comd des Forces de Mission de Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda (MINUAR): "Au cours de la nuit du 06 au 07 Novembre 1993, vers minuit, les éléments du FPR ont tué un enseignant du CERAI de BWISIGE (en DMZ), nommé BIZIMANA Ildéphonse de la Commune MUKARANGE, ont blessé le Directeur du même CERAI, du nom de MBARUTA et enlevé le conseiller Communal du Secteur BWISIGE nommé NDAGIJE qui a pu s'évader et se réfugier à RUTARE. La femme du même conseiller a été portée disparue et ses enfants ont été blessés par une grenade. D'autres enlèvements de personnes non encore identifiées ont eu lieu et continuent. Nous demandons votre intervention pour que les combattants du FPR mettent fin à ces massacres des civils sans défense...".

- Le communiqué de presse du Ministre de la Défense du 21 Novembre 1993: "Les Forces Armées Rwandaises à travers le Ministère de la Défense expriment leur indignation la plus émue vis-à-vis des atrocités commises dans la nuit du 17 au 18 Novembre 1993 dans les Communes KIDAHO, NKUMBA,

CYERU, NYAMUGALI en préfecture de RUHENGARI. Les Forces Armées Rwandaises indiquent que selon les sources dignes de foi, plus d'une quarantaine de personnes y ont laissé leur vie, froidement tuées aux coups de couteau et de massues. A titre d'exemple, le nommé KANYAMIHIGO Callixte, Candidat Bourgmestre de la Commune KIDAHO a succombé décapité, tandis que des dizaines d'autres ont été grièvement blessés".

(Le rapport de la Commission d'enquête a prouvé la culpabilité du FPR mais le Général DALLAIRE n'a pas publié les résultats pour ménager le FPR).

- RL N° 070/G2.2.4 du 21 Novembre 1993 (Note adressée au Chef EM AR):

Au paragraphe 1 point a. "C'est ainsi que les massacres de la population de KIDAHO-NKUMBA-NYAMUGALI et CYERU n'ont visé que les Bourgmestres, les Conseillers Communaux, les candidats Bourgmestres et les intellectuels ainsi que les commerçants du MRND..."

(Les noms des tués sont repris dans la suite).

- RL N° 073/G2.2.4 du 23 Novembre 1993 (Note au Chef EM AR).

Au paragraphe A point 6. "Le FPR a pris aussi la décision de massacrer tous ceux de la zone tampon qui l'auraient accusé des assassinats de RUHENGARI à la MINUAR. C'est ainsi qu'il a assassiné le nommé SEBIHARARO, fils de SENZOGA, originaire de KIDAHO-Secteur BUTETE ce 22 Novembre 1993".

- Renseignement de source du FPR:

"...Dans la zone tampon, nous continuons avec la chasse contre les semeurs de troubles et à protéger les adeptes du FPR et des partis autres que le MRND-CDR..." (Lorsque le FPR parle de MRND-CDR il veut dire tous les HUTU).

- RT OPS/93/1689 du 30 Novembre 1993 du CE Cdo pour EM AR :

"ENI avoir attaqué positions KABATWA cette nuit vers 23H30 (...) Nous avons appris également la disparition de 9 civils qui étaient partis puiser de l'eau dans la forêt des volcans probablement enlevés par les INKOTANYI. Beaucoup de civils sont tués; d'autres se sont réfugiés vers le Bureau Communal MUTURA et à GISENYI".

- RT OPS/93/18159 du 30 Novembre 1993 d'EM AR pour MINADEF:

"Dans la nuit du 29 au 30 Novembre 1993, ENI estimé plus ou moins à un Pl avoir attaqué la population civile de la Commune MUTURA- Secteur GIHORWE - Cellules RUMARANYONI et RUGARAMA (...) ENI avoir massacré la population civile. Les dégâts humains enregistrés sont de 17 morts dont 11 hommes 4 Femmes et 2 enfants".

(Les noms suivent sur le même Télégramme).

- RL N° 084/G2.2.2.2 du 01 Décembre 1993 (note adressée au Chef EM AR).

Page 1, Point A. 2.: "Le FPR a massacré la nuit du 18 au 19 Novembre 1993 la population civile de la zone tampon dans les Communes KIDAHO - CYERU - NKUMBA et NYAMUGALI, faisant au moins 40 morts".

Page 2, Point 5.: "Le FPR a assassiné le 23 Novembre 1993 le nommé MPAGAZEHE, responsable de la Cellule CYIMBUGU dans le Secteur NGARAMA - Commune NGARAMA - Préfecture de BYUMBA".

Page 3 Point 7: "Le FPR en provenance du BURUNDI a opéré un raid dans la Commune NGENDA, Secteur NYARUGENGE faisant 12 morts le 29 Novembre 1993 entre 12 heures et 14 heures".

Renseignements de source du FPR: "... Faites tout pour débarrasser de la zone tampon la population civile à tendance MRND - CDR..."

"... Il y a la "une" d'actualité dans le pays ennemi l'explosion d'une bombe au Centre Sud du pays ennemi qui a fait plusieurs morts et d'innombrables blessés (...) Encouragez le terrorisme dans le pays ennemi..."

RT OPS/93/1789 du 04 Décembre 1993 à 11H40 du CE Cdo pour EM AR

"Ce 04 Décembre 1993 à 09H10, la Patrouille MINUAR entamait l'ascension du volcan KALISIMBI accompagnée de la population qui devait aller récupérer les corps des enfants tués par l'ENI à l'entrée de l'URUGANO, un paysan du nom de IYAMUREMEYE a sauté sur une mine anti-personnelle (pied amputé) Le Chef de la Patrouille MINUAR a annulé la mission et conduit le blessé à l'hôpital..."

Renseignements de source du FPR: "... Nos éléments à travers tout le pays ennemi ont reçu des consignes d'intensifier le terrorisme..."

RL N° 2862/G2.2.2 du 17 Décembre 1993 d'EM Gd N pour MINADEF

"Dans la zone dite "démilitarisée" plus de 40 personnes ont été froidement massacrées par le FPR. Les adhérents du Parti MRND ont été les plus visés sans distinction de sexe, d'âge et de classe sociale la nuit du 17 au 18 Novembre 1993 dans les Communes KIDHO, CYERU - NKUMBA - NYAMUGALI et BUTARO. Le 20 Novembre 1993, 04 Personnes ont été tuées à la baïonnette dans les Communes BUYOGA et TUMBA".

RL N° 005/G2.2.4 du 05 Janvier 1994 (Note adressée au Chef EM AR)

Au chapitre premier point 1: "Les tueries se poursuivent dans la DMZ par le FPR. C'est ainsi que les combattants viennent de tuer le conseiller du Secteur GAKOMA - Commune NGARAMA - Préfecture de BYUMBA, Monsieur KALIMUNDA".

RL N° 0076/G2.2.2 du 10 janvier 1994 d'EM Gd N adressée au Ministre de la Défense:

au paragraphe 3: "Le même jour une patrouille de la MINUAR a découvert 6 corps d'enfants tués par étranglement lors de l'attaque du FPR à KABATWA-MUTURA le 06 Décembre 1993". (De même le Général DALLAIRE s'est abstenu de publier le rapport d'enquête qui accablait le FPR).

RL N° 025/G2.2.4 du 21 janvier 1994 (note adressée au Chef EM AR)

Page 1 point 2:

"Vers 10 heures 50, les militaires du FPR véhiculés par une TOYOTA HILUX sont sortis du CND et ont passé à travers les manifestants vers l'Hôtel Chez LANDO. Au retour, ils sont revenus en tirant sur les manifestants et dans les maisons situées tout près de la route appartenant aux adhérents du Parti CDR..."

- Les manifestants se sont dispersés...

- Les militaires du FPR sont rentrés dans l'enceinte du CND. Plusieurs personnes non encore connues ont été blessés (...) "

RL N° 027/G2:2:4 du 29 Janvier 1994 (note au Chef EM AR)
 Au Premier paragraphe point g: "Les INKOTANYI poursuivent leurs actes de violence contre la population de la zone tampon. C'est ainsi qu'ils ont tué la femme de Monsieur NDAYOBOTSE Denys originaire du Secteur NYABIHANGA, Commune BWISIGE après l'avoir violée, en date du 18 janvier 1994; par après ils ont également tué son mari lorsqu'il venait s'enquérir de la situation".

RL N° 15/MINUAR/LN/SITREP/94/ du 31 janvier 1994 de l'Officier de liaison FAR/MINUAR adressée au Ministre de la Défense renseigne :

Page 2 point 2: "La Cellule GISHUSHU du Secteur REMERA de la Commune KACYIRU est située en face de l'entrée du CND, entrée réservée au Bn FPR... Bref, la lutte dans cette cellule est d'ordre ethnique, attisée par la présence du Bn FPR... Les sorties incontrôlées des militaires du Bataillon FPR sont également un élément activateur".

Point 3: "La population HUTU qui habite la Cellule déclare que les TUTSI fournissent des renseignements au Bn FPR en vue d'une élimination physique de ceux qui ne veulent pas adhérer à leur idéologie. Certains adeptes du FPR comme (1) BUSANGWA, (2) NGARAMBE passeraient la nuit au sein du Bn FPR pour opérer les coups dans la même cellule".

RL N° 062/G3:4:6 du 10 Mars 1994 du Gpt BYUMBA adressée au Ministre de la Défense Nationale transmettant :

"... Le rapport sur le meurtre commis avec armes à feu dans la nuit du 15 au 16 Février 1994 au MUTARA dans le ranch de NYAGATARE et plus exactement celui de KINIHIRA est dirigé contre certaines familles dans l'agglomération de MUHIRE, le plus ciblé dans cet assassinat".

Renseignements de source du FPR:

"... Faites comprendre à l'opinion nationale et internationale que toutes les violences qui se font dans la zone tampon sont l'oeuvre du MRND - CDR et son escadron de la mort. Les meurtres dans la bande consignée et autres doivent être imputés au régime de terreur et à son escadron".

"... KISORO - GATUNA et KAMWEZI doivent intensifier la chasse contre les éléments MRND - CDR dans leurs zones tampons respectives".

S 3. Catastrophe d'Avril 1994 à nos jours

K1021084

I. Massacres de la population

Le FPR attribue ses actes aux membres des FAR alors que c'est lui qui a opéré spécialement des massacres des membres des partis d'opposition pour semer la confusion. A partir du 06 Avril 1994, après l'attentat contre l'avion présidentiel, les éléments du FPR infiltrés et prépositionnés dans les différents quartiers de la Ville de KIGALI ont commencé la nuit-même à massacrer les HUTU fichés et listés à l'avance. L'on avait déjà signalé à la MINUAR l'infiltration de ces escadrons du FPR qui faisaient la reconnaissance des résidences des autorités, des intellectuels, des leaders politiques et des hommes d'affaires HUTU. Partout dans le pays des escadrons du FPR infiltrés ont semé la terreur parmi la population et ont activé la guerre civile provoquée par l'assassinat du

Président de la République. L'on verra qu'à certains endroits les TUTSI sous l'instigation des éléments du FPR infiltrés se sont attaqués aux Forcés de l'ordre qui volaient pourtant à leur secours.

Pendant que les FAR se démenaient pour l'obtention d'un cessez-le-feu, le FPR faisait tout son possible pour un résultat contraire, comme si les victimes innocentes de la guerre et des massacres ne le préoccupaient guère.

Quelques exemples des massacres perpétrés durant la guerre d'Avril-Juillet 1994 et la période suivante illustrent le génocide commis par le FPR sur la population HUTU :

- Dès la reprise des hostilités en Avril 1994, des centaines de personnes ont été massacrées à la grenade après les avoir rassemblées aux centres scolaires de SHANGASHA et de GIPFUNDO dans la Commune MUGAMBAZI (KIGALI).

- Entre le 07 et le 20 Avril 1994, l'APR a massacré systématiquement plusieurs milliers de HUTU à KACYIRU, KIMIHURURA, REMERA, GATSATA, RUGENGE dans la Ville de KIGALI.

81021085- Entre le 10 et le 25 Avril l'APR a massacré plus de deux cents HUTU dans la région de KIZIGURO, Commune MURAMBI, Préfecture BYUMBA. Les tueries similaires ont été perpétrées dans les Communes GIKORO, GIKOMERO, BICUMBI et RUBUNGO dans la Préfecture de KIGALI.

- Dans la région de KABUGA (RUBUNGO-KIGALI) plus de 5.000 HUTU ont été massacrés par l'APR.

- Vers la fin du mois d'Avril 1994, plus de 30.000 HUTU (Rwandais et Burundais) ont été massacrés par l'APR à SAKE (KIBUNGO), au BUGESERA (KIGALI) et à MUGINA (GITARAMA).

- Des tueries similaires se sont étendues dans les régions de RUHANGO, NYANZA et GITARAMA avec l'avancée de l'APR.

- Le 30 Avril 1994, le FPR a lancé une bombe dans la salle de chirurgie du Centre Hospitalier de KIGALI. Des centaines d'enfants ont été tués et plusieurs malades, garde-malades et personnel médical ont été blessés.

- Des milliers de bombes ont été lancées dans les quartiers de la Ville de KIGALI notamment au marché de KIGALI et ont tué des dizaines de milliers de civils.

- Le Bn FPR basé au CND a fait un raid au Centre Pastoral Saint Paul et a massacré plus de 200 personnes qui s'y étaient réfugiées la nuit du 23 au 24 Juin 1994.

- Le 1er Mai 1994, l'APR a lancé six bombes à la Paroisse Sainte-Famille au milieu d'une foule de personnes déplacées faisant 13 morts et des centaines de blessés.

- L'APR a massacré des dizaines de milliers de HUTU au Stade National AMAHORO et à l'hôpital Roi Fayçal sous les regards des casques bleus de la MINUAR.

- Le 03 mai 1994 l'APR a fermé la frontière à RUSUMO et a massacré plus de 20.000 HUTU qui fuyaient vers la TANZANIE. Des milliers de cadavres ont été jetés dans l'AKAGERA. C'était le début de l'exode vers la TANZANIE.
- Le même jour, le FPR a bombardé l'Eglise Sainte-Famille tuant des centaines de personnes.
- Le 03 Juin 1994, l'APR a massacré l'Archevêque du Rwanda, NSENGIYUMVA Vincent, les Evêques RUZINDANA Joseph, et NSENGIYUMVA Thaddée ainsi que 13 Prêtres à KABGAYI.
D'autres prêtres avaient été massacrés précédemment et notamment:
Le Père Joaquin VALIMATO (espagnol) et les Abbés HUTU Alexis HAVUGIMANA, Athanase NKUNDABANYANGA, Christian NKULIYEHE, Joseph HITIMANA, Ladislas MUHAYEMUNGU, Fidèle et Gaspard MUDASHIMWA.
- Après la prise de BUTARE, plus de 3.000 HUTU ont été massacrés au marché de BUTARE par l'APR.
- Après le repli des FAR de la ville de KIGALI l'APR a massacré plus de 8.000 HUTU trouvés en ville.
- Le 04 Juillet 1994 le FPR a massacré plusieurs dizaines de civils pendant le repli dans la Vallée de NYABARONGO-NZOVE dans la Commune SHYORONGI.
- Entre le 06 et le 16 Juillet 1994, des centaines de milliers de HUTU ont été encerclés et sauvagement massacrés dans la région de RUSHASHI (KIGALI).
- Entre le 14 et le 16 Juillet 1994, le FPR a massacré des dizaines de milliers de HUTU dans les Communes de NYAKABANDA (GITARAMA), KIBILIRA, SATINSYI et RAMBA (Préfecture GISENYI). Les familles des militaires et des intellectuels ont été particulièrement visées.
- Plus de 200 personnes ont été tuées à la paroisse BWERAMANA (RAMBA).
- Plusieurs dizaines de HUTU ont été tués après les avoir rassemblés à la Sous/Préfecture NGORORERO (GISENYI).
- Des bombes lancées à partir de NDIZA ont fait plus de 5.000 morts dans la population civile de SATINSYI (GISENYI) et NDUSU (RUHENGARI).
- Du 07 au 17 juillet 1994 l'APR a poursuivi la population avec des bombes, de RUHENGARI à GISENYI. Le 17 juillet 1994, l'APR a bombardé les réfugiés en fuite à GOMA (ZAIRE) faisant plus de 100 morts.
- Après la prise du pouvoir, l'APR a procédé à l'épuration ethnique en massacrant des dizaines de milliers de HUTU sous prétexte de pacification du pays.
- Au mois d'Août 1994 un charnier de plus de 1.500 corps a été découverts dans les volcans à la frontière Rwando-Zaïroise par le journaliste Japonais

K1021036

TAKUJI-TAHARA et son photographe YUSHOKA guidés par des rescapés de cette hécatombe trouvés à JOMBA au ZAIRE (Nord-KIVU).

(Adresse du Journaliste : The CHUNICHI SHIMBUN - The TOKYO SHIMBUN N° 6-1, 1-CHOME, SANNOMARU SHINAKAKU, NAGOYA, JAPAN T 460-11).

Le 29 Août 1994, plusieurs milliers de cadavres récents ont été découverts à MBYO entre le Camp GAKO et NYAMATA dans le BUGESERA.

Au mois de Septembre 1994, 1.750 personnes ont été tuées dans le boisement communal à SAVE selon les observateurs de la MINUAR.

Au mois de Septembre 1994, une centaine de cadavres ont été dénombrés à KAYUMBA au BUGESERA par l'équipe de la MINUAR.

Selon le témoignage de KAREKEZI Aimable, ancien militaire des FAR qui avait rejoint le FPR et l'a déserté par la suite ahuri par ses cruautés :

* Plus de 2.000 HUTU ont été tués par l'APR près du Lac IHEMA et leurs corps ont été brûlés. D'autres ont été jetés dans le Lac IHEMA.

* Plusieurs personnes ont été massacrés entre les Hôtels AKAGERA et la rivière AKAGERA et leurs corps ont été jetés dans la rivière.

* Plus de 5.000 personnes ont été tuées à NYARUBUYE et c'est ce même NYARUBUYE que le FPR a montré à la Communauté Internationale en guise de diversion.

* Beaucoup de personnes ont été tuées à NTARAMA au BUGESERA, près du Camp GAKO.

* D'autres tueries ont eu lieu au Camp KIGALI, au Centre de négoce de KABARONDO et à SAKE (KIBUNGO), à KABGAYI et à MUSAMQ dans la Commune NTONGWE (GITARAMA), à KIBEHO (GIKONGORO), à MINAGRI KINIGI, dans le Secteur KABWENDE et à KAGANO au Camp MUBONA et au Camp MUKAMIRA (RUHENGARI) ainsi qu'au Camp BIGOGWE (GISENYI).

A titre d'exemple, les fosses communes de l'APR sont signalées notamment à : NGARAMA, BUYOGA, KISARO, RWAMAGANA, MURAMBI, RUSUMO, NYARUBUYE, KABUTARE, NGORORERO, TUMBA, MUGAMBAZI, BUGESERA, KIBALI, KABGAYI, KABAGALI, GIKORO, RAMBA (Paroisse BWERAMANA), GIKOMERO, BICUMBI, KIBUNGO (Chantier Chinois), etc..

Plusieurs milliers de HUTU ont été massacrés à MULINDI (KIBUNGO) et leurs corps ont été emmenés à NYARUBUYE. C'est pourtant de ce charnier que le gouvernement de KIGALI a fait le célèbre lieu de pèlerinage en mémoire des TUTSI massacrés alors qu'il contient plus de restes des HUTU victimes de l'APR que de TUTSI tombés dans les troubles interethniques.

K1 021087

Les mises en scène des autorités de KIGALI qui déterrent et réenterrent les morts ne peuvent distinguer les fosses aménagées par le FPR où il a dissimulé les HUTU massacrés, des lieux où la population a enseveli les morts suite à l'inaccessibilité des cimetières durant les combats non pas pour les dissimuler mais pour éviter les épidémies. C'est le cas de la fosse aménagée près de l'Hôpital de KIGALI où le FPR a déterré les corps des militaires des FAR et des victimes du bombardement par le FPR au Centre Hospitalier de KIGALI. On sait par ailleurs que le FPR avait fait aménager préalablement par des TUTSI des fossés profonds et y cache les corps des personnes qu'il continue de tuer. C'est ainsi que l'on continue à assister à des disparitions de personnes.

L'APR poursuit l'extermination systématique des HUTU sous le vocable "INTERAHAMWE" à travers tout le Pays et effectue des raids dans des Camps de réfugiés dans les pays limitrophes. C'est dans ce cadre qu'il faut situer les expéditions effectuées au BURUNDI où plus de 200 réfugiés HUTU ont été massacrés, l'attaque du Camp BIRAVA au Sud-KIVU (ZAIRE) où 37 Réfugiés HUTU ont été massacrés et 54 autres blessés, l'hécatombe du Camp de déplacés de KIBEHO où plus de 8.000 HUTU ont été massacrés et celui de la Commune KANAMA où plus de 110 personnes ont été sauvagement tuées. Il faut ajouter ceux qui ont été massacrés à l'île WAHU (plus de 300 personnes) et à MUDASOMWA (plus de 30 personnes).

Il a réussi malicieusement à intoxiquer l'opinion internationale contre les HUTU à telle enseigne que l'attention du monde n'est pas retenue outre mesure alors que les cris d'alarme des HUTUS continuent à fuser de partout. L'étiquette de génocidaires et d'INTERAHAMWE fortuitement collé à tout HUTU suffit pour banaliser les atrocités du FPR.

Pour voiler son plan de génocide, le FPR a influencé la Communauté Internationale en brandissant une liste préétablie de HUTU intellectuels, hommes d'affaires, leaders politiques, autorités administratives, militaires et religieuses qu'il accuse de "génocidaires". Il est à noter que cette liste a été établie en Mars 1994 avant la catastrophe d'Avril 1994. Pour un observateur avisé, cette liste a été préétablie en fonction de la date où le Président de la République devait être tué, probablement avant Mars 1994. N'ayant pas trouvé d'occasion de réaliser ce forfait avant Mars, le FPR a oublié de changer la date d'établissement.

II. Quelques documents de référence

K1021033

Comme par le passé, le FPR s'est distingué par diverses exactions, violant sciemment les dispositions du droit de la guerre:

- Des armes chimiques furent utilisées contre les militaires et les civils. Le 04 Avril 1994, le Commandement du FPR énumérait des produits toxiques qui devaient être distribués à ses unités par un centrafricain. Le 13 du même

mois, le FPR affirme de disposer de stocks d'hypérite en complicité des éléments belges. L'hypérite sensible fut plus tard utilisée contre le Bn PM à RUBUNGO avec pour effet l'inflammation du tube digestif. Le 01 Mai 1994, il annonça la mise au point de poisons innervants. Le 18 Mai 1994, des éléments du FPR réclamaient l'utilisation de produits devant causer la diphtérie tendancieuse.

- Les massacres de plusieurs personnes civiles innocentes eurent lieu en plusieurs endroits, notamment à GIKONDO dans la nuit du 22 au 23 Avril 1994 (RL N° 095/G2.2.4 du 23 Avril 1994 du G2 EM AR).

- Tout au long du conflit, le FPR encourageait les massacres interethniques et diverses autres actions violentes afin d'en arriver au génocide :

1021089

Renseignements de source du FPR:

* "La tête de l'escadron de la mort est tranchée et partira évidemment avec plusieurs têtes d'innocents et cela n'est que normal si on se réfère à l'histoire. Mais cela ne suffit pas pour extirper le régime de terreur dans le pays ennemi. Il faut effacer le système et pas éliminer 2, 3, 4 individus et se dire qu'on a gagné. Cela est une déclaration de la Communauté Belge dans le Pays ennemi.... Nos éléments dans le pays ennemi ont reçu consigne de parachever notre projet consigné dans le pays ennemi dont le début s'avère satisfaisant. Les gens consignés de la 2ème Ville (GISENYI), 1ère Ville (RUHENGARI) et ceux qui restent sur la liste de la Ville principale (KIGALI) doivent être éliminés sans délais en vue d'un déblocage du processus de paix dans le pays ennemi."

* "... Exploitez sérieusement l'insécurité dans l'ensemble de la deuxième région (GISENYI). Organisez le pillage dans la deuxième Ville (GISENYI) ainsi que la violence et le vol dans le milieu N° 1 (HUTU) afin de discréditer toujours davantage le MRND - CDR, parti unique au pouvoir".

De même, il préconisa des "tortures, tueries, pour que la guerre prenne des allures de génocide".

- Plusieurs indices montrent que le FPR, en prévoyant le génocide, avait dressé les listes des personnes clés par lesquelles il allait commencer, comme cet exemple du 07 avril 1994: "... Nos éléments dans le pays ennemi ont reçu consigne de parachever notre projet... les gens consignés de la 2ème Ville (GISENYI), 1ère Ville (RUHENGARI) et ceux qui restent sur la liste de la Ville Principale (KIGALI) doivent être éliminés sans délais..."

- Le FPR n'hésita pas à s'en prendre aux édifices et installations publiques qui abritaient des populations civiles: hôpitaux, Centres scolaires, églises, camps de déplacés, ... Ainsi, le 27 Avril 1994, le FPR tirant au Lance-Roquette multiple fit plusieurs victimes au Centre Hospitalier de KIGALI, les bâtiments du projets SIDA furent endommagés, pendant que les tirs similaires visaient le Centre Hospitalier de KANOMBE. Dans l'après-midi du 01 Mai 1994, le FPR tirant au mortier 81 ou 82mm à partir de l'Ambassade de l'Egypte, prit comme objectif le Centre Scolaire Sainte Famille à KIGALI, où séjournaient près de 6.000 personnes déplacées de guerre. Le bilan provisoire à 16 heures était de 13 morts et 113 blessés dont plusieurs en état critique: (LN° 0678/G3.3.3 du 02 Mai 1994 du Chef

EM AR adressée au Dr Jacques Rogère BOOH-BOOH). De même, le 02 mai 1994, le FPR pilonna le Camp des réfugiés de RUBINGO faisant 5 morts et une dizaine de blessés. (RT INT/OPS/94/1240 du 02 Mai 1994 du Comdt. Ops RULINDO).

K1021090

Section 2. Assassinat du Président HABYARIMANA Juvénal par le FPR avec le concours des éléments de la MINUAR le 06 avril 1994

S 1. Indices de planification de l'Assassinat du Président de la République Rwandaise par le FPR

En vertu de l'article 72 du Protocole d'Accord sur l'intégration des Forces Armées des deux parties, article relatif aux mécanismes de sécurité pour la mise en place des Institutions de la Transition à KIGALI, le FPR a amené à KIGALI une unité devant assurer la sécurité de ses personnalités. Cette unité devait avoir la taille d'un Bataillon de 600 hommes dotés d'armes légères. Ce Bataillon a été basé au Palais du Conseil National de Développement (CND).

Le jour de son arrivée, ce Bataillon a amené un effectif supérieur à 600 hommes, car des militaires non enregistrés ont été embarqués dans des véhicules (MINIBUS) privés qui ont été introduits dans la colonne par la MINUAR malgré l'opposition de l'OFFICIER des FORCES ARMEES RWANDAISES qui participait à l'escorte (RL N° 0587/G3.3.0 du 29 Décembre 1993 du Comd En PM).

En outre des armes lourdes ont été embarquées avec le Bataillon selon cet Officier. L'Etat-Major de l'Armée Rwandaise a protesté sans effet auprès du Général Roméo DALLAIRE, Commandant de la MINUAR.

Le FPR a continué à augmenter les effectifs de cette unité et à amener des armes lourdes en procédant comme suit : Concernant les effectifs, des véhicules quittaient KIGALI avec quelques MILITAIRES pour MULINDI (Quartier Général du FPR) et revenaient avec un effectif supérieur. En principe ils étaient débarqués au CND et sortaient pour se disperser dans la Ville de KIGALI dans des familles pro-FPR.

Avec la même opération les jeunes gens TUTSI (recrues) se rendaient au CND sous prétexte de rendre visite à leurs congénères et ne rentraient pas chez eux. Ils se mettaient en tenue militaire et étaient embarqués sur des camions pour MULINDI sous prétexte de faire la relève. Les camions ramenaient les soldats pour gonfler les effectifs au CND. Ainsi, le FPR faisait à la fois le recrutement et l'infiltration.

Cela a été signalé à la MINUAR qui n'a pas réagi. A la fin du mois de Mars 1994 les renseignements militaires indiquaient un effectif de ± 3.000 militaires du FPR infiltrés dans la Capitale KIGALI.

Quant aux armes, elles étaient chargées dans des camions complètement bâchés ou "transportant du bois de chauffage à partir de MULINDI" alors qu'on pouvait acheter le bois à l'intérieur du Pays tout près de KIGALI.

Les Forces Armées Rwandaises ont protesté mais en vain. Lorsque les Forces Armées Rwandaises ont voulu contrôler le chargement au point de franchissement de leurs barrages et postes de contrôle, la MINUAR s'y est opposée sous prétexte qu'elle assiste au chargement et au déchargement.

Les rapports de renseignements militaires suivants font état de la planification et de la volonté soutenue du FPR pour assassiner le Président Juvénal HABYARIMANA:

- Le rapport de renseignement du 21 Novembre 1993 signale la présence d'un groupe d'INKOTANYI infiltrés dans la Capitale KIGALI pour enlever et assassiner le Chef de l'Etat (RL N° 070/G2.2.2.4 du 21 Novembre 1993).

- Le rapport de renseignement du 28 novembre 1993 réaffirmait la présence de ce groupe dont la mission était d'opérer les assassinats des autorités dont le Chef de l'Etat, les Chefs d'Etats-Majors et les officiers supérieurs (RL N° 078/G2.2.4 du 28 Novembre 1993). K1021071

- Le rapport de renseignement du 31 Décembre 1993 signalait que le Président de la République allait être assassiné par le FPR pour faire tomber le RWANDA dans la même situation que le BURUNDI avec l'assassinat du Président Melchior NDADAYE (RL N° 102/G2.2.4 du 31 Décembre 1993).

- Selon le rapport de renseignement du 05 Janvier 1994, le FPR au CND possède des missiles SAM 7 (RL N° 005/G2.2.4 du 05 janvier 1994).

- Selon le rapport de renseignement du 11 janvier 1994, le FPR avait planifié l'assassinat du Chef de l'Etat le 05 janvier 1994 lors de la prestation de serment. Le coup a été déjoué par la présence massive et la vigilance de la Garde Présidentielle. Les TUTSI déclaraient eux-mêmes qu'ils venaient de manquer ce coup (RL N° 012/G2.2.4 du 11 janvier 1994).

- Selon le rapport de renseignement du 12 Janvier 1994, une ougandaise travaillant à l'AMBASSADE DE L'UGANDA à KIGALI, très proche du FPR a dévoilé à une jeune fille ayant vécu en OUGANDA et qu'elle croyait être également pro-FPR que le FPR a tenté de tuer le Président HABYARIMANA pendant ses déplacements par route, mais qu'il a échoué à cause des mesures de sécurité prises par la Garde Présidentielle. Elle a ajouté que le Président HABYARIMANA sera abattu à bord d'un aéronef et que ça passera inaperçu (RL N° 013/G2.2.4 du 12 Janvier 1994).

- Selon le rapport du 22 Janvier 1994, dans sa lettre adressée à KAGAME et interceptée à BYUMBA, un certain ZUBERE (nom code probablement) disait qu'il n'était pas facile d'assassiner HABYARIMANA sauf avec au moins 100 Hommes en tenue civile (RL N° 022/G2.2.4 du 22 Janvier 1994).

- Selon le rapport du 29 janvier 1994 le FPR est décidé d'assassiner ou d'appréhender le Président de la République à la Présidence ou dans sa résidence à KANOMBE (RL N° 027/G2.2.4 du 29 Janvier 1994).

- Dans le rapport de renseignement du 14 Février 1994, un militaire belge de la MINUAR a livré à un officier des Forces Armées Rwandaises que le Bataillon du FPR au CND est surarmé et possède des armes lourdes : Canons Sans Recul, lance-roquettes multiples, des

Mitrailleuses de tous genres. Il a ajouté qu'il y avait certitude que ledit Bataillon possédait des missiles SAM-7.

En effet le FPR avait déjà abattu un avion de reconnaissance et un hélicoptère des FAR avec les missiles SAM 7 (RL N° 041/G2.2.4 du 14 Février 1994).

- Selon le rapport du 25 Février 1994, TWAGIRAMUNGU (alors Premier Ministre désigné du Gouvernement de transition) doit honorer la promesse qu'il a faite au FPR de susciter les clivages ethniques et régionales en vue de provoquer une guerre civile et justifier l'attaque du FPR comme libérateur du peuple opprimé (RL N° 048/G2.2.4 du 25 Février 1994).

11021092

- Selon le rapport du 26 Février 1994, l'assassinat de Félicien GATABAZI, Secrétaire Exécutif du Parti P.S.D. et Ministre des Travaux Publics et de l'Energie, et de Martin BUCYANA, Président du Parti C.D.R. n'a pas déclenché la guerre civile comme le FPR le souhaitait. C'est pourquoi le FPR veut assassiner le Président de la République afin de provoquer la colère des BAHUTU (RL N° 047/G2.2.4 du 26 Février 1994).

- Selon le rapport du 02 Avril 1994, les objectifs du FPR seraient la combinaison des assassinats des autorités civiles et militaires et leaders des partis Pro-MRND et éliminer spécialement le Chef de l'Etat et le Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise, déclencher simultanément l'offensive généralisée et foncer sur KIGALI. Ces attaques étant prévues entre le 03 et le 09 Avril 1994. En effet c'est ce qui s'est passé! (RL N° 082/G2.2.4 du 02-Avril 1994).

- Lors d'une séance de négociations organisée à NGONDORÉ (BYUMBA) par la MINUAR entre le FPR et les FAR sur la détermination des zones de rassemblement, le Colonel BISERUKA Stanislas et le Lieutenant Colonel KAYIZARI César tous les deux du FPR ont pris à part un officier des Forces Armées Rwandaises et lui ont révélé que le Président HABYARIMANA doit être tué, car c'est lui seul qui constitue l'obstacle à la prise du pouvoir par le FPR, et que malheureusement, disaient-ils, ils ne trouvent pas de complices au sein des FAR.

- Le 03 Avril 1994, alors qu'il se trouvait dans sa Résidence au Nord du pays, le Président HABYARIMANA a reçu personnellement une menace de mort de Paul KAGAME (voir ICPCRA).

§ 2. Preuve que le FPR a assassiné le Président HABYARIMANA Juvénal.

Les renseignements suivants, de source du FPR, ajoutés aux indices de planification susmentionnés suffisent pour prouver que c'est le FPR qui a assassiné le Président HABYARIMANA:

- " Vous informe que la mission de notre ESCADRON RENFORCE s'est soldée par une réussite brillante contre le MRND-CDR et le FRODEBU-PALIPEHUTU. Sachez que le Chef du pays du Sud (BURUNDI) a succombé avec son Ministre du Plan et celui des Communications. Dans la Ville principale (KIGALI) on tire

dans toutes les rues... Nous continuons d'attendre la réaction de nos amis du pays du Sud pour vous donner les nouvelles instructions. Le Chef (MUSEVENI) a regagné KAMPALA sans problème et la communication de ses services avec nos éléments intérieurs s'est passée dans meilleures conditions et cela avec l'aide de la Communauté Belge et les Eléments du pays du Sud nous ont beaucoup aidés pour la Réussite de notre mission qui n'était pas facile à réaliser. Nous remercions sincèrement tous ceux qui ont contribué à la Réussite de la mission de notre ESCADRON RENFORCE. Nous félicitons spécialement les spécialistes infiltrés dans la Ville Principale pour réorganiser l'ESCADRON. Pour chacun de vous le renfort important vous arrive incessamment. Le Chef (MUSEVENI) est prêt à nous tenir comme d'habitude la main forte et nous promet de nous accompagner jusque dans la Ville Principale... Courage, notre réussite est irréversible et on pourra nous donner "Rendez-vous tous dans la Ville Principale".

- "C'est une date inoubliable pour nous et même pour notre ethnie.... Si le Président de la République est tué, on peut dire que nous sommes sûrs de la victoire..."

- "Nous avons capté la voix de Radio-Rwanda disant que le tyran et le Président Burundais sont morts par accident inopiné. Ce n'est pas possible pour nous! Nous ne croyons pas comme IKINANI CYANANIYE FABAGOME N'ABAGAMBANYI (c'est à dire l'invincible) soit mort. Bref, nous félicitons les groupes d'actions en profondeur. La victoire veut dire avantage remporté à la guerre sur autrui. Moral Haut! "

- "RMT du 06 Avril 1994 à 09 H, la réunion qui devrait avoir lieu à MULINDI ce jeudi 07 Avril 1994 est annulée. Je vous remercie et vous félicite de l'opération d'hier. La récompense est à vous pour le moment. Toutes les unités doivent se mettre en état d'alerte. La guerre commence..."

- "Vous confie la mission de terminer le projet comme je vous l'ai précisé. Le plan est presque terminé. Les gorilles (HUTU) ont échoué et les bergeronnettes (TUTSI) ont gagné le match..."

- "Nous avons pensé que le Plan du 06 Avril 1994 se déroule dans le calme et dans le cadre Institutionnel mais les dispositions prises dans la nuit du 05 Avril par les autorités et les Blancs étaient des dispositions normales. Malheureusement que les dispositions prises pour éviter tout échec n'ont été que très partiellement suivies. Voilà".

- A la fin du mois d'Avril 1994, deux lance-missiles SAM 7 de fabrication Soviétique ont été découverts par la population dans des buissons où ils étaient cachés à l'endroit d'où les coups de départ avaient été entendus. (rapport du Lt Ir MUNYANEZA et déclaration de Mr NTAMUMARO Gabriel). L'on se souviendra que le FPR avait déjà abattu des avions des FAR depuis le début de la guerre avec les mêmes engins et qu'un militaire belge de la MINUAR avait révélé l'existence des Missiles SAM 7 au CND. Les avions abattus par le FPR sont :

* 1 Avion de Reconnaissance a été abattu à MATIMBA au MUTARA le 03 Octobre 1990.

- * 1 Hélicoptère GAZELLE a été abattu à NYAKAYAGA (au MUTARA) le 23 Octobre 1990.
- * 1 Hélicoptère de type ECUREUIL a été abattu en Commune de CYERU (RUHENGARI) le 13 Mars 1993.

La version selon laquelle l'avion présidentiel aurait été abattu par les membres des FAR opposés à la mise en application des Accords d'ARUSHA n'est qu'une diversion, car les FAR n'ont jamais possédé les missiles sol-air. Aucun militaire rwandais n'a appris le maniement de ces missiles.

Une certaine opinion insinue un coup d'Etat fomenté par les FAR ! Pouvaient-ils vraiment penser à un coup d'Etat dans le contexte du moment au Rwanda, mettant en cause le multipartisme, avec le risque de s'attirer l'abandon de l'Occident et s'exposer à la défaite automatiquement ? Par contre l'assassinat du Président de la République est un coup d'Etat planifié et exécuté par le FPR avec ses sponsors et ses complices. Pour les services de sécurité il n'y a pas de doute que le Président HABYARIMANA a été assassiné par le FPR aidé par les éléments de la MINUAR.

Section 3. Violation des cessez-le-feu et de l'Accord de Paix d'ARUSHA par le FPR

§ 1. Violation des cessez-le-feu

K1021094

- I. Pendant toute la durée du conflit, le FPR ne cessa de manifester sa mauvaise foi en violant tous les accords de cessez-le-feu. Les négociations d'Arusha, commencées le 10 Juillet 1992, aboutirent à un nouvel Accord de Cessez-le-feu le 12 Juillet 1992. Celui-ci amendait les précédents accords dont celui de N'SELE du 29 Mars 1991 et celui de GBADOLITE du 16 Septembre 1991. Néanmoins, le FPR ne cessa pas ses infiltrations pour mener des actes de reconnaissance, de raids, d'embuscades, d'assassinats et d'enlèvements de personnes. La violation la plus flagrante fut l'attaque meurtrière du 08 Février 1993, simultanément dans les régions de RUHENGARI (Camp MUHOZA, MUBONA, RUGARAMA, KIDAGO, NTARUKA, NYAMAGUMBA, KAGOGO, KINIGI, NKUMBA), de BYUMBA (KITAZIGURWA, KISARO, NYABISHAMBI, KIBALI, KARAMBI, MIYOVE, BWISIGE), de KIRAMBO (GIFURWE, KIRAMBO, TUMBA, BASE, Centre RULINDO, NYAMUGALI, CYUNGO) et du MUTARA (NGARAMA, NYAGATARE, KABONGOYA).

Cette attaque permit au FPR d'occuper une zone significative du territoire national.

Le Communiqué conjoint publié à l'issue de la rencontre de DAR-ES-SALAAM du 05 au 07 mars 1993 prévoyait l'arrêt des hostilités. Le FPR devait retourner dans ses positions d'avant le 08 Février 1993, tandis que la zone qu'il avait occupée dernièrement constituait une "zone tampon", où ne devait se dérouler aucune activité militaire, que ce soit de la part des FAR ou celle du FPR. Plutôt que de s'en tenir à cette consigne, le FPR fit de la "Zone tampon" sa chasse gardée en y effectuant régulièrement des patrouilles militaires, des assassinats et enlèvements de gens surtout adhérents du MRND-CDR, et des activités à caractère politique.

II. Quelques documents de référence

- Renseignements de source du FPR:

"Entre-temps nous intensifions nos activités de Recce dans la zone tampon..."

"... tandis que dans la zone tampon la chasse contre les éléments MRND-CDR continue..."

- RT INT/OPS/94/184 du 03 Avril 1994 du Gpt BYUMBA pour EM GdN:

"... Par ailleurs nous apprenons de diverses sources que certains éléments du FPR occupent certaines habitations des déplacés qui ne sont pas encore rentrés avec l'intention de les tuer secrètement pour occuper définitivement leurs biens et ainsi s'assurer complètement du contrôle des déplacés qui rentrent dans la zone tampon..."

§ 2. Violation de l'Accord de Paix d'ARUSHA et préparation à la reprise des hostilités.

I. Au lendemain de la signature de l'Accord de Paix d'Arusha entre le Gouvernement Rwandais et le FPR, la situation du paysage socio-politique du Rwanda ne s'est pas améliorée pour autant. En effet, les dissensions politiques et les affrontements interethniques n'ont pas manqué de troubler la sécurité publique déjà précaire. Cette situation s'est de plus en plus dégradée, allant de simples manifestations politiques à la perpétration d'assassinats.

Au moment où les FAR s'employaient au rétablissement de l'ordre et à la préparation des mécanismes de mise en application de l'Accord de Paix, les témoignages recueillis concordent pour démontrer qu'au contraire, le FPR en a profité pour mener impunément ses manoeuvres politiciennes et belliqueuses dans le but de mettre en exécution son ultime plan criminel de plonger le pays dans un bain de sang sans précédent.

A cet effet, les différentes provocations sur le plan militaire, les recrutements, les actes d'espionnage, l'immixtion dans les affaires internes aux Partis politiques, la collecte des cotisations, les assassinats perpétrés dont celui du Chef de l'Etat au premier chef, sont autant de facteurs qui rendent le FPR véritable héritier des abominables velléités séculaires de la minorité TUTSI de régner en dictateur sur la majorité HUTU. Cela prouve du reste que le FPR n'a aucunement été prêt à coopérer pour le retour de la paix au Rwanda.

En définitive, les faits dont le FPR a fait preuve, surtout à travers son armée durant la période du 04 Août 1993 au 06 Avril 1994, sont la négation même du processus de paix engagé par la signature dudit Accord et témoignent à plus d'un titre de sa responsabilité pour le moins indubitable dans le drame rwandais.

De même après le 06 Avril 1994, c'est le FPR qui porte la responsabilité de la reprise des hostilités. En assassinant les Chefs d'Etats Rwandais et Burundais et leurs suites le 06 Avril 1994, il créait une situation de tension dont les conséquences prévisibles seraient très graves. Des éléments infiltrés ont pris positions dans les différents quartiers de la Ville de KIGALI depuis la matinée du 07 Avril 1994.

Le 07 Avril 1994 vers 15h30, il déclencha les hostilités en attaquant le Camp KIMIHURURA par son bataillon basé au CND. Ce soir-là il déclara la guerre sur Radio MUHABURA. (RT INT/OPS/94/0503 du 07 Avril 1994 de CE Cdo et Bulletin d'Informations du 23 Avril 1994 d'EM AR).

Le 15 Avril 1994, le FPR posa des "préconditions à une éventuelle rencontre de négociations d'un cessez-le-feu". Celles-ci étaient visiblement irréalisables. (Voir Lettre du Dr BIHOZAGARA).

Le FPR manifesta de nouveau sa mauvaise foi en faisant fi de la déclaration de cessez-le-feu de GBADOLITE du 23 Avril 1994, alors qu'il avait signée.

Contacté par le Général Romeo DALLAIRE au sujet d'un cessez-le-feu ou d'une trêve, Paul KAGAME lui signifia qu'il n'était pas disposé pour le cessez-le-feu et qu'il comptait poursuivre les combats. (RL N° 0676/G3.3.0 du 01 Mai 1994 d'EM AR).

Lors de la rencontre entre les représentants des FAR et de l'APR le 30 Mai 1994 au Quartier Général de la MINUAR à REMERA sous les auspices de cette dernière, la délégation du FPR se confina dans des manoeuvres dilatoires pour empêcher de discuter du cessez-le-feu. Elle prétendit que l'arrêt des massacres et des émissions de propagande radiodiffusées sur la RTL et Radio Rwanda étaient plus importants que l'étude du dossier du cessez-le-feu. Or le projet d'Accord de cessez-le-feu était le seul à l'ordre du jour et comprenait notamment les deux points en question.

Et enfin, le refus de reconnaître et dialoguer avec le Gouvernement mis en place conformément aux dispositions légales qui étaient en vigueur fut et reste une sérieuse entrave à la paix.

K1021096

II. Quelques documents de référence

- RL N° 041/G2.1.3 du 07 Septembre 1993 adressé au Chef EM AR.
Page 2 point 2 : "Intentions et activités de l'ennemi: Renverser le régime HABYARIMANA et prendre le pouvoir; Améliorer les positions de défense; se tenir toujours prêt pour la reprise des hostilités; Sensibiliser la population civile sur la cause du FPR".

- RL N° 424/G2.2.4 du 20 Octobre 1993 du Comdt Ops RULINDO pour EM AR:
"Le rapport sur les recrutements opérés par le FPR dans la population surtout dans la Commune NDUSU de la Préfecture RUHENGURI".

"En date du 09 Octobre 1993, un groupe de 14 personnes qui se rendaient du côté FPR ont été arrêtées par l'élément PM de GAKENKE. Treize d'entre elles ont été appréhendés tandis qu'un autre a pris fuite. Ce dernier a perdu sa carte d'identité à GAKENKE. Cette carte a été récupérée par l'élément PM. Les treize appréhendés ont été conduits à KIGALI et remis au service G2 EM AR".

"En date du 12 Octobre 1993, le même détachement PM de GAKENKE a arrêté le nommé MIVUMBI Théoneste fils de HABIYAMBERE Ildéphonse et de MUKADIGI Daphrose originaire de KABINGO NDUSU-RUHENGERI. D'après les déclarations recueillies, le recrutement dans la Commune NDUSU est assuré par le nommé MPENDWANZI, Président du MDR dans cette Commune.R."

En annexe de la lettre précitée se trouve une liste des treize personnes arrêtées et une copie d'interrogatoire de MIVUMBI Théoneste résumée comme suit :

"Et à la question lui posée en KINYARWANDA: "Mu Nkotanyi ninde wari uguye kukujiyana ? Yari agiye kukujiyana yo ngo uye gukora iki ? (Qui t'emmenait pour te faire recruter au FPR? Pour quelle mission ?); Monsieur MIVUMBI Théoneste répondit: "Twari tujanyeye umugabo witwaga MPENDWANZI... ubwo yatubwiraga yuko ngo twagiye kwiga imbunda ngo n'ibya politiki "(C'est le nommé MPENDWANZI... qui nous disait que nous allions apprendre l'armement et l'éducation politique)".

RL N° 074/G2.2.4 du 21 Novembre 1993 (Note adressée au Chef EM AR) Point 1: "La population vivant aux environs de GATUNA observe des mouvements de va-et-vient de véhicules transportant les militaires de la NRA avec plusieurs armes tractées, sur la frontière Rwando-Ougandaise. On signale aussi l'attroupement de plusieurs militaires du FPR au Bureau Communal de MUKARANGE-BYUMBA"

- Renseignements de source du FPR:

"... Préparez-vous à la reprise de la guerre avec courage et méfiez-vous de la présence des casques bleus. Faites l'état des besoins en hommes et en matériel avant la fin de la semaine.

"... Réorganisez vos troupes dans l'arrière-plan et formez des troupes mixtes FPR-NRA avant de lancer une attaque d'envergure devant toucher les lieux consignés de la deuxième ville ainsi que le Centre Ville..."

RL N° 084/G2.2.2.2 du 01 Décembre 1993 adressée au Chef EM AR.

Point A: "Nous assistons ces derniers temps à une escalade de la violence et une intense activité militaire du FPR dans la zone tampon mais aussi dans d'autres coins du pays. Le FPR continue également des entraînements militaires conjointement avec la NRA pour l'attaque prochaine. Ses recrutements aussi n'ont jamais cessé contrairement aux Accords d'ARUSHA. Ces faits saillants ont été relevés dans les différents Secteurs opérationnels ces derniers jours."

Secteur Opérationnel de GISENYI

Le FPR continue ses missions de reconnaissance et ses infiltrations dans la région de GISENYI pour une attaque prochaine, car les éléments du FPR sont toujours dans les volcans en attendant le coup d'envoi.

Secteur opérationnel de RUHENGERI:

"...On remarque également beaucoup de mouvements du FPR de NKUMBA vers la région de KINIGI ces derniers jours..."

Secteur Opérationnel de RULINDO

"Dans le Secteur RULINDO, les activités du FPR sont surtout signalées à NDAGO (7937)... Le FPR effectue des patrouilles jusqu'à BASE. Le FPR est toujours présent sur la crête de TUMBA (9413)". (C'est dans la zone démilitarisée).

Secteur Opérationnel de BYUMBA

"Le FPR continue ses entraînements physiques et militaires (tir) à MUKARANGE (le 06 Novembre 1993). Le FPR continue le renforcement de ses positions dans BYUMBA. Trois canons avec leurs tracteurs stationnent actuellement à GIHUKE (1629)".

Secteur Opérationnel de MUTARA

- Le FPR a tendu une embuscade dans nos lignes au MUTARA, faisant un mort et un blessé parmi nos éléments du 94 Bn le 11 Novembre 1993.

- Les mouvements des militaires du FPR sont signalés en face de notre position de la Commune MUVUMBA.

- On trouve beaucoup d'activités du FPR à NYAGAHITA (2236), MIMULI (2840) et RURENGE (3052).

Secteur Opérationnel de KIBUNGO

K1021098

Les activités du FPR dans ce Secteur se caractérisent par le recrutement massif. C'est ainsi qu'un recruteur nommé SENTAMA Abdallah, se sentant traqué par les FAR, a pris fuite, laissant sur les lieux un étui pour lunette à vision nocturne (dans la Commune BIRENGA en Préfecture de KIBUNGO).

- Renseignement de source du FPR:

"... Le Chef donnera un effectif assez important pour les opérations à partir du pays du Sud, mais pas l'effectif souhaité car la NRA doit intervenir au Libéria (.) Ainsi nous avons lancé une campagne de recrutement dans le pays ennemi, allié, de l'EST et celui du Chef, afin que nous puissions obtenir l'effectif complémentaire exigé par le pays du Sud(.)..."

- RL N° 089/G2.2.4 du 10 Décembre 1993 (note adressée au Chef EM AR)

Point 1. b. :

"La population de BWISEGE vient de remarquer la présence des jeunes recrues du FPR parlant IKIRUNDI et IKIGANDE dans leur Commune".

- RL N° 086/G2.2.4 du 11 Décembre 1993 (Note adressée au Chef EM AR). Page 2 point g.: "Le TAXI JB 1545 travaillant sur la ligne KIGALI-NYANZA appartient au FPR et fait le transport de ses agents".

Point h.: "Tous les jeunes TUTSI qui ont combattu aux côtés du FPR font beaucoup de navettes KIGALI- zone FPR. Ces jeunes viennent et logent dans leurs familles après avoir circulé en ville pour la reconnaissance".

- RT INT/OPS/93/2728 du 27 Décembre à 11 H 55 du Comdt Ops GISENYI pour EM AR.

"Apprenons de source sûre ce qui suit : dans les milieux TUTSI de GOMA, l'on affirme que la prise du pouvoir à KIGALI par le FPR est proche.... Mais les TUTSI sont persuadés que la victoire du FPR est inévitable et que notre Chef d'Etat doit subir le même sort que le Président NDADAYE".

RL N° 587/G3.3.0 du 29 Décembre 1993 du Bn PM pour EM AR.

Page 3 Point (1) : "Lors de l'embarquement des personnes à MULINDI, six véhicules ne faisant pas partie du convoi ont pris part à ce dernier". (La liste des véhicules suit).... "Tous ces véhicules avaient passé la nuit à MULINDI et sont revenus chargés des personnes non identifiées".

Point (2) "Les dix MINIBUS (Page 1 point 2. b.) autorisés à prendre part au convoi étaient surchargés (GUTENDEKA) de personnes et de bagages non contrôlés par la MINUAR".

Point (3) "Le long du trajet spécialement sur le tronçon GASEKE-CND, les passagers à bord de ces MINIBUS échangeaient des paquets avec les personnes qui étaient dans les groupes d'animation. Le cas flagrant a été remarqué à NYABUGOGO-KINAMBA où il n'y avait aucune présence de la MINUAR au moment où la Gendarmerie était complètement dépassée. Les casquettes de l'uniforme des INKOTANYI, les banderoles du drapeau FPR et les insignes FPR étaient observées surtout dans la foule de NYABUGOGO. Cela a favorisé l'infiltration du matériel de guerre tel que les grenades, les mines et les armes démontées".

RL N° 102/G2.2.4 du 31 Décembre 1993 (note adressée au Chef EM AR). K1021099

Point 1. b. :

"Les Officiers du FPR à KIGALI sillonnent la Capitale à bord des véhicules de la MINUAR et font des courses dans les magasins de KIGALI(.)..."
(Ceci étant dans le cadre de la reconnaissance).

- RL du 31 Décembre 1993 du Bn G Pres dont objet "Activités du FPR au CND".

"La journée du 30 Décembre 1993 a été essentiellement consacrée à l'aménagement des trous de fusiliers tout le long du périmètre défensif.

"On a l'impression que 3/4 des effectifs du Bn FPR portent la tenue civile et sont à la recherche du renseignement partout dans la Ville de KIGALI. Ceci parce qu'il y a très peu d'INKOTANYI en tenue militaire sur la position CND".

- RL N° 001/G2.2.4 du 04 Janvier 1994 (note adressée au Chef EM AR):
Point 1. b.:
"Selon un fonctionnaire rwandais à l'Ambassade du Rwanda en Ouganda, le FPR continue d'acheter l'armement lourd et individuel et les amène sur les positions qu'il occupe".

- RT OPS/94/0043 du 06 Janvier 1994 à 21 H 15 du Comdt Ops BYUMBA pour EM AR signale :

"Tirs à la mitrailleuse .50 qui ont été entendus en direction de GAKUBO vers 13 H 45. Un convoi de 2 MINIBUS et 1 Camion tous remplis de jeunes filles et d'INKOTANYI escortés par la MINUAR qui se sont dirigés dans la zone du FPR vers 13 H. Les véhicules sont retournés vides. Il demande de suivre les activités du FPR et de la MINUAR qui nous semblent louches ces derniers jours".

(La MINUAR était complice du FPR en matière de recrutement. C'était alors des recrues conduites à MULINDI par elle).

- Renseignement de source du FPR: 11021100
"...KISORO-GATUNA et KAMWEZI (mots codes) intensifieront leurs activités de recce dans les zones tampons respectives et réprimeront tous les éléments MRND-CDR dans leurs secteurs....".

- RL N° 018/G2.2.4 du 19 Janvier 1994 (note adressée au Chef EM AR):

Point 1. b.:
"-Le 09 Janvier 1994, les INKOTANYI au nombre de 26 accompagnés par une jeep de la MINUAR belge, ont envahi l'Hôtel REBERO l'Horizon en disant qu'ils voulaient le nommé BUROKO, originaire de RUHENGARI...".

- Le 13 Janvier vers 08 heures, le groupe des INKOTANYI qui participait au Séminaire organisé par les Américains à l'ESM, sous la conduite des officiers belges de la MINUAR, a emprunté la route Hôtel des DIPLOMATES - EM AR - Camp KIGALI - ESM".

N.B.: Toutes ces promenades avaient pour but de reconnaître les installations en question.

- RL N° 026/G2.2.4 du 27 Janvier 1994 (Note adressée au Chef EM AR).

Page 2. Point m.:

En date du 21 Janvier 1994 vers 10 heures, le premier Vice-président du FPR, Monsieur Patrick MAZIMPAKA escorté par les INKOTANYI sans MINUAR a voulu entrer forcément dans l'enceinte de la Radio-RWANDA avec son escorte qui a failli se bagarrer avec les gendarmes qui assuraient la garde. Les INKOTANYI sont retournés en lançant des injures. Il y a lieu de penser à une reconnaissance ennemie".

- Renseignement de source du FPR:
"... Nous avons pour le moment donné les consignes à nos amis de la Ville principale de protéger la population civile favorable au FPR et d'enrôler ceux qui veulent d'une façon camouflée(.)".

- RL N° 0213/G3.3.0 du 01 Février 1994 d'EM AR adressée au Général Roméo DALLAIRE - Comd des Forces de la MINUAR:

"J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le mouvement des militaires du FPR escortés par la MINUAR sur le trajet KIGALI-MULINDI et retour continue à présenter des entraves aux Accords d'ARUSHA. En effet, en plus des incidents vous signalés antérieurement, un convoi de Sept véhicules MINUAR avec 21 militaires du FPR à bord a franchi la barrière de NGONDORE vers MULINDI le 25 Janvier 1994 et est revenu avec 10 militaires supplémentaires du FPR et habillés en tenue civile... Ces renforts progressifs auxquels on assiste actuellement et qui semblent jouir de la bénédiction de la MINUAR sont donc contraires à l'esprit de l'article 72 paragraphe 4 du Protocole d'Accord sur l'intégration des Forces Armées".

- RT INT/OPS/94/188 du 04 Février 1994 à 09 H du Comdt Ops RUHENGARI pour EM AR:

"Vous signale Commission MINUAR chargée de faire une enquête sur les récents massacres de la population de KIRAMBO et MUTURA. Ladite Commission se promène partout près de nos positions actuelles demandant à la population les voies d'accès que les INKOTANYI ont utilisées pour lancer leurs attaques à RUHENGARI... De l'avis de certains, les INKOTANYI profiteraient de cette absence d'Officiers des FAR pour faire des reconnaissances ou tout simplement fausser les données des enquêtes, puisque servant d'interprètes car les autres membres sont des étrangers ne parlant pas le KINYARWANDA..."

N.B.: La descente sur les lieux de la MINUAR sans l'Officier de liaison des FAR est aussi suspecte.

K1021101

- Renseignement de source du FPR:

"... Toutes nos équipes opérationnelles à travers le pays ennemi continuent d'exploiter tout ce qui peut soulever la population civile et militaire et nous attendons le résultat(...)"

- RT INT/OPS/94/339 du 05 Février 1994 à 21H30 du Comdt Ops RULINDO pour EM AR:

"Nous avons arrêté à RULINDO deux véhicules qui avaient transporté les jeunes pris au CND vers la zone FPR. A l'aller les véhicules avaient été fouillés... Après leur passage un véhicule de la MINUAR a renseigné que ces véhicules transportaient des gens pris au CND. Ces véhicules sont retournés sans passagers. Il s'agit de: 1. TAXI DAIHATSU AC 3241 appartenant à SEBUDANDI Innocent de NYAMATA-KANZENZE-KIGALI... 2. TAXI TOYOTA HIACE BB 2942 appartenant à MUNGWARIHO Eugène résidant à KACYIRU-PVK.

- RL N° 036/G2.2.4 du 08 Février 1994 (Note adressée au Chef EM AR).

Chapitre 1 point a :

"Les INKOTANYI se sont fabriqués des uniformes des INTERAHAMWE à GITARAMA et à CYANGUGU. Ils envisagent de s'en servir dans leurs prochaines manoeuvres".

Chapitre 1 Point b: "Nous avons appris que chaque Secteur et chaque Cellule de la Ville de KIGALI sont contrôlés par un Chef de zone: INKOTANYI. C'est lui qui donne des renseignements sur toutes les activités des Partis MRND-CDR et sur celles des militaires rwandais. C'est ainsi que le nommé NTAGANDA résidant tout près de MAGERWA-GIKONDO-KICUKIRO-PVK fait la liste des INTERAHAMWE et en fait rapport au FPR".

Renseignement de source du FPR: "... Soyez prêts pour agir dès que la consigne sera donnée car pour le moment nous avons pris la décision de reprendre les armes car la guerre d'Octobre trouvera la solution dans le cadre des affrontements militaires sanctionnés par la victoire de l'une des parties()..."

- RL N° 311/G2.2.2.2.5 du 16 Février 1994 d'EM AR adressée au MINADEF. (Déjà citée)

- RL N° 0314/G2.2.2.2.5 du 18 Février 1994 d'EM AR adressée au Comd Secteur Ops Ville de KIGALI et Comd Secteur Ops BUTARE:

"Je vous transmets un cas d'INKOTANYI infiltré dans nos lignes pour espionnage.

"Il s'agit du nommé MUJYAMBERE Jean Bosco, alias BOSS, Cpl dans les rangs du FPR, fils d'UGIRASHEBUJA Laurent et de NDUNGULU C., né en 1968 à NYAZO-BUTARE, propriétaire d'une voiture VW JETTA se trouvant actuellement à KAMWEZI. L'intéressé avait été appréhendé le 16 Décembre 1993 toujours en mission d'espionnage dans les Camps des réfugiés Burundais." K102110Z

Renseignements de source du FPR:

"Nos éléments infiltrés doivent se camoufler et camoufler leur matériel de guerre".

"...(-) Approchez les éléments militaires proches des Commandements comme d'habitude, afin que vous puissiez nous faire parvenir sans cesse des informations militaires de source sûre".

"...Toutes nos activités consignées se poursuivent normalement dans l'ensemble de notre zone tampon. La chasse contre les éléments MRND-CDR se poursuit intensément."

"Comme d'habitude nous continuons avec nos exercices d'ensemble dans l'ensemble de la bande consignée. Les éléments de la NRA y participent avec moins d'ardeur, la cause en est la question de leur récompense. (Réponse). Continuer à travailler de concert avec la NRA..."

"Nos éléments de reconnaissance sont très actifs et poursuivent leurs activités avec satisfaction. Sur l'ensemble des positions, nos éléments continuent avec les exercices d'ensemble comme convenu. Nos éléments de l'intérieur soutiennent la préparation de la guerre plutôt que de compter sur un règlement négocié du conflit. Entre-temps, les activités consignées dans le pays ennemi continuent.

"... Nos adeptes à travers le pays déclament la reprise des hostilités sans délais. Les activités consignées dans le Pays ennemi continuent avec satisfaction."

"... Date à votre choix pour la super - action. Enfin de compte, c'est vous qui bénéficierez la récompense finale. Courage !"

- RT INT/OPS/94/185 du 03 Avril 1994 à 08h45 du Gpt BYUMBA pour EM GdN:

"... Diverses opinions mettent en doute également les diverses festivités organisées à MULINDI. Ces festivités sont des occasions pour le FPR de faire rentrer à MULINDI ses agents infiltrés dans tout le pays et d'injecter dans le pays d'autres agents au retour à KIGALI. Il en est de même pour ses déplacements de masse à MULINDI qui constituent une menace réelle..."

- Renseignements de source du FPR:

"Référence votre Communication. Honneur vous confier de suivre de près et nous dire si nos stocks d'armes de GATSATA et GISOZI sont découverts. Si négatif, cherchez tous les moyens possibles pour les protéger..."

"... Continuez avec le transfert d'armes dans le pays ennemi et les infiltrations des éléments spécialistes qui sont déjà chez vous, afin qu'ils puissent réorganiser notre escadron de la mort. Courage! "

Section 4. Destruction du Patrimoine National et des biens des particuliers

La guerre déclenchée par le FPR a causé beaucoup de destructions du patrimoine national et d'autres biens immeubles des particuliers.

K1021103

§ 1. Destruction du Patrimoine National et d'autres installations d'utilité publique

En voici des exemples:

I. Dès le début même des hostilités le 01 Octobre 1990, le FPR s'est acharné à détruire les installations d'utilité publique surtout dans la Préfecture de BYUMBA.

Il y a lieu de citer entre autres :

- La destruction des installations de la douane du poste frontalier de GATUNA en date du 03 Novembre 1990 où plusieurs camions de transports internationaux furent brûlés.
- La destruction et la paralysie de plusieurs écoles primaires et secondaires des Communes CYUMBA, KIVUYE, MUKARANGE et KIYOMBE dont l'Ecole Secondaire de RUSHAKI (KIYOMBE).
- La destruction du Guest-House de GABIRO
- La destruction des installations de la douane du poste frontalier de KAGITUMBA.

II. Au cours du mois de Janvier 1991 lors de l'attaque de RUHENGERI et la reprise des combats au MUTARA (BYUMBA) jusqu'au 04 Août 1993 (date de la signature de l'Accord de Paix d'ARUSHA) les destructions ci-après ont été occasionnées par le FPR:

- Destruction de la Centrale Hydro-électrique de NTARUKA (RUHENGERI)
- Destruction du Pont de GATUNA
- Destruction des Usines à thé de MULINDI et CYOHOHA-RUKERI
- Destruction de l'école polytechnique de TUMBA (BYUMBA)

III. Lors de l'attaque du 08 Février 1993 dans les Préfectures de BYUMBA, RUHENGERI et KIGALI, beaucoup d'établissements scolaires publics et privés ont été détruits ou fermés par le FPR. Cela a occasionné un déplacement de 6.336 élèves du Secondaire pour les 3 Préfectures et 89.308 élèves du Primaire pour la seule Préfecture de BYUMBA. Les infrastructures sanitaires, électriques et hydrauliques ont été détruits par le FPR au cours de cette attaque (voir rapport de ces dégâts en annexe).

IV. Au fur et à mesure que le conflit embrasait toutes les régions du pays surtout à partir du 06 Avril 1994 les destructions ci-après ont été signalées:

A. BYUMBA:

- Destruction de l'hôpital de BYUMBA
- Destruction de plusieurs écoles primaires et secondaires notamment l'école secondaire de BYUMBA.
- Destruction des Communes CYUMBA, KIVUYE, MUKARANGE.

11021104

B. KIGALI: (Ville et Rurale)

- Destruction de la Station-Relais des télécommunications de JALI
- Destruction de la station terrienne du Mont NYANZA
- Destruction de la Limonaderie de KICUKIRO
- Destruction des Installations du TABARWANDA à KICUKIRO
- Dégâts importants dans les bâtiments et Installations du Centre Hospitalier de KIGALI
- Destruction du Pont de RWABUSORO

C. D'autres destructions ont eu lieu également dans les préfectures de RUHENGERI, GISENYI, BUTARE et GITARAMA.

V. Le FPR continue même actuellement de mettre le feu aux bois et forêts sous prétexte de se prémunir contre les incursions en provenance des pays voisins ou pour simplement détruire l'œuvre de HABYARIMANA.

S 2. Destruction des biens des particuliers

Au cours de ce conflit le FPR a également montré son cynisme en détruisant les biens des particuliers. Les destructions les plus importantes à citer sont :

- Destruction des installations de la MINOTERIE de KABUGA à KIBALI (BYUMBA).

- Destruction des installations de dépôts de KABUGA à GIKONDO (KIGALI)
- Destruction des installations de l'Usine MIROPLAST à GIKONDO (KIGALI)
- Destruction de plusieurs maisons d'habitation et magasins privés de REMERA, KACYIRU et KANOMBE à KIGALI
- Destruction de plusieurs bâtiments construits le long de la route entre GITARAMA et KABGAYI.

Section 5. Accusations individuelles contre les militaires de l'APR

§ 1. Accusations communes

K1021105

Les FAR accusent Paul KAGAME et les membres du Haut Commandement de son Armée venus d'Ouganda :

- d'avoir conspiré, incité, commandité, dirigé et/ou exécuté des crimes de droit des gens dont :

- * l'invasion et l'occupation du Rwanda par une attaque armée qui est un crime de guerre et un crime contre l'humanité, occupation et/ou destruction des biens de la population;

- * le crime de génocide des HUTU en portant les armes contre le Rwanda dans l'intention de détruire tout ou partie des rwandais en l'occurrence les HUTU, en les massacrant sélectivement, en portant atteinte à leur intégrité physique ou mentale notamment par la torture et la descolarisation, leur destruction physique notamment en plaçant une partie de ce peuple dans des prisons et dans des conditions inhumaines et en contraignant l'autre à l'exil où les conditions d'existence ont fait périr plus de 60.000 réfugiés à GOMA en moins de deux mois et d'autres qui continuent à y mourir.

- d'avoir provoqué la guerre civile au Rwanda et d'autres crimes (article 1 de la Convention du 26 Novembre 1948 sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, et articles 1, 2, 3 et 4 de la Convention du 09 Décembre 1948 pour la répression du crime de génocide). Le Rwanda y a adhéré par Décret-loi N° 08/75 du 12 Février 1975), tout cela étant des liminaires à l'USURPATION des Pouvoirs Publics Rwandais.

Les FAR contestent son autorité et celle des hommes qu'il a installés à la direction du pays par le bout des canons au mépris de l'arsenal légal préétabli pour la transmission du Pouvoir. Ce dernier émane du peuple et c'est une vérité incontournable. Le pouvoir détenu par Paul KAGAME n'émane que de MUSEVENI et ses alliés ainsi que d'une partie de la minorité TUTSI. Il doit le remettre au légitime détenteur qui est le peuple rwandais.

§ 2. Accusations particulières

KAGAME Paul Commandant en Chef de l'APR

- En plus des accusations plus haut à sa charge il doit être poursuivi par la justice internationale pour être:

le planificateur et commanditaire du génocide des HUTU, de l'assassinat du Président de la République Rwandaise HABYARIMANA Juvénal et sa suite, de l'assassinat du Président NTARYAMIRA du BURUNDI et sa suite, des multiples assassinats des leaders politiques HUTU et des prélats de l'Eglise Catholique principalement. Il a créé des escadrons de la mort qu'il a entraînés et infiltrés dans tout le pays pour semer la discorde, les troubles interethniques, la terreur et la désolation. Auteur des méthodes de tortures, de mutilations et de traitements inhumains. Il a violé les Traités et les Conventions Internationaux qui régissent les réfugiés en attaquant le Rwanda sa patrie. Il a déclaré la guerre d'Avril 1994 en violant l'Accord de Paix d'ARUSHA et ainsi versé le Pays dans la catastrophe. Il a refusé le cessez-le-feu proposé par les FAR pour assouvir sa soif du pour au détriment de la population. Il a utilisé les produits chimiques contre la population et contre les Forces Armées Rwandaises pendant la guerre. Responsable de la destruction du RWANDA, des infrastructures, du patrimoine national et des biens des particuliers.

- Au cours d'une interview en 1991, le journaliste Marie France CROS lui a fait remarquer que s'il poursuit la guerre il expose les TUTSI de l'intérieur à l'extermination. De répondre le Général KAGAME a répliqué qu'il faut qu'il y ait des victimes. (Voir Journal Libre BELGIQUE).
- Au cours d'une autre interview, il a déclaré qu'il allait réduire les HUTU à 2.500.000 pour mettre fin au mythe de la majorité HUTU. K1021106
- Au retour d'une mission en CHINE le 29 Mars 1995, Paul KAGAME a déclaré que les Camps de déplacés de guerre qui se trouvaient dans le Sud du RWANDA allaient être détruits par tous les moyens. Peu de temps après il a commandé le bain de sang de KIBEHO le 22 Avril 1995 où plus de 8.000 HUTU ont péri sous les balles, les grenades, les roquettes et les bombes du FPR. Ceux qui ont échappé à ce carnage ont été massacrés en cours de route avant d'arriver chez eux.
- Au cours d'un discours prononcé à KIBUYE le 14 Juin 1995 KAGAME a dit qu'il allait poursuivre les réfugiés dans les pays d'asile. L'attaque du Camp des réfugiés de BIRAVA la nuit du 11 au 12 Avril 1995 avait été effectuée dans cet esprit et des dizaines de réfugiés ont été massacrés. Les tirs effectués sur le Camp PANZI à BUKAVU le 09 Août 1995 concrétisent son plan.
- Il a créé une organisation criminelle qui a détruit la Société Rwandaise alors modèle africain de Paix, de développement et d'Unité Nationale. Paul KAGAME et ses hommes dont quelques-uns sur la liste ci-après, doivent être poursuivis pour tous les crimes de guerre et contre l'humanité commis au Rwanda du 01 Octobre 1990 à nos jours.

(1) Colonel MUGAMBAGE Frank membre du Haut Commandement de l'APR et Commandant des Opérations de l'APR, actuellement Directeur de Cabinet à la Présidence.

Il a fait bombarder les hôpitaux de la Ville de KIGALI (CHK et CICR), les marchés de NYARUGENGE et de NYABUGOGO, et a commandé les tueries au Stade AMAHORO et à l'Hôpital Roi FAYÇAL. Mêmes charges que KAGAME sauf les discours et interviews.

- (2) Colonel NDUGUTEYE Steven Membre du haut Commandement du FPR et Coordinateur Adjoint des Opérations de l'APR :
Mêmes charges que KAGAME sauf les discours et interviews.
- (3) Colonel KANYEMERA Samuel alias SAM KAKA, Membre du haut-Commandement de l'APR, actuellement Chef d'Etat-Major de l'Armée Patriotique Rwandaise.
Comandant des opérations dans les Communes BUYOGA, MUGAMBAZI, RUTONGO, MBOGO et TUMBA en Avril 1994, il a planifié et fait exécuter des massacres systématiques des HUTU. Mêmes charges que KAGAME sauf les discours et interviews.
- (4) Colonel TWAHIRWA DODO Samuel, Membre du Haut Commandement de l'APR, actuellement Comd Ops KIBUNGO - BYUMBA:
Responsable de l'épuration ethnique dans la Préfecture de KIBUNGO et au MUTARA. Mêmes charges que KAGAME sauf les discours et interviews.
- (5) Colonel KAYUMBA NYAMWASA, Membre du Haut Commandement de l'APR et Chef du Renseignement et Sécurité au FPR, actuellement Chef d'Etat-Major Adjoint de la Gendarmerie:
Mêmes charges que KAGAME sauf les discours et interviews.
- (6) Colonel MUHIRE Charles, Membre du Haut Commandement de l'APR: Mêmes charges que KAGAME sauf les discours et interviews. K1021107
- (7) Colonel Docteur KAREMERA Joseph, Membre du Haut Commandement de l'APR: Mêmes charges que KAGAME sauf les discours et interviews.
- (8) Colonel GASHUMBA Thadéo, membre du haut Commandement de l'APR: Mêmes charges que KAGAME sauf les discours et interviews.
- (9) Colonel NGOGA Charles, membres du haut Commandement de l'APR, actuellement Comd de Secteur RUHENGERI - GISENYI:
Mêmes charges que KAGAME sauf les discours et interviews.
- (10) Colonel BAGIRE William Théogène Membre du Haut Commandement de l'APR et Commandant des Opérations à MUGAMBAZI RUTONGO
Planificateur des massacres des HUTU perpétrés à MBOGO, MUGAMBAZI et RUTONGO en Avril et Juillet 1994. Mêmes charges que KAGAME sauf les discours et interviews.
- (11) Lieutenant-Colonel KAYONGA Charles
Commandant du Bataillon chargé de la Sécurité des Autorités du FPR basé au CND, véritable "CHEVAL DE TROIE" de l'histoire contemporaine, en plus de cette mission, il est:
- Chef des escadrons de la mort du FPR infiltrés dans le pays pour perpétrer des assassinats politiques, semer la discorde, les troubles interethniques, la terreur et la désolation.
 - Planificateur et exécuteur des assassinats des leaders politiques HUTU.
 - Planificateur et exécuteur de l'assassinat du Président de la République Rwandaise, du Président de la République Burundaise et leurs suites.

- Responsable des massacres systématiques des HUTU effectués près du CND et dans toute la ville de KIGALI à partir du 06 Avril 1994.
- Responsables des massacres des paysans HUTU en Février 1993 alors Commandant des opérations du FPR à BYUMBA.
- Responsables de la destruction des infrastructures, du patrimoine national et des biens des particuliers.
- Chef de la délégation aux négociations du Cessez-le-feu demandé par les FAR pour pouvoir disponibiliser les troupes de maintien de l'ordre, il a catégoriquement réfuté cette demande et a poursuivi les combats et les massacres pour assouvir sa soif du pouvoir au détriment de la population.
- Planificateur et commanditaire du massacre de plus de 200 déplacés de guerre au Centre pastoral Saint Paul à KIGALI.
- Organisateur des massacres de KIBEHO où plus de 8.000 personnes ont été tuées.

(12) Lieutenant Colonel KARENZI KARAKE

Chef de l'Equipe de liaison du FPR au GOMN et à la MINUAR, en plus de cette mission il est :

- Espion
- Chef des escadrons de la mort du FPR qu'il a formés, entraînés et infiltrés dans le pays pour semer la discorde, inciter la population à la Haine et à la Violence, provoquer les troubles interethniques, opérer des assassinats politiques, semer la terreur et la désolation.
- Planificateur des assassinats des leaders politiques et des prélats de l'Eglise Catholique particulièrement.
- Planificateur et exécuteur du génocide des HUTU.
- Planificateur et exécuteur de l'assassinat du Chef de l'Etat Rwandais et du Chef de l'Etat Burundais et leurs suites.
- Planificateur et commanditaire du massacre de plus de 200 déplacés de guerre au Centre pastoral Saint Paul à KIGALI.

(13) Colonel Charles MUSITU Membre du haut Commandement du FPR: Mêmes charges que KAGAME sauf les discours et interviews.

(14) Le Colonel BISERUKA Stanislas membre du Haut Commandement de l'APR

Lors d'une réunion de la Commission mixte entre les FAR et le FPR à NGONDORE il a révélé au Colonel BEMSG NTIWIRAGABO, alors G2 de l'Armée Rwandaise que le Président HABYARIMANA doit être tué, car disait-il, c'est lui qui fait obstacle à la prise du pouvoir par le FPR, mais qu'ils n'ont pas de complice parmi les FAR.

(15) Lieutenant Colonel KAYIZARI César, actuellement Comd Secteur BUTARE, GIKONGORO et CYANGUGU:

Lors d'une réunion de la Commission mixte entre les FAR et le FPR à NGONDORE a révélé à un Officier des FAR que le Président HABYARIMANA doit être tué, car disait-il, c'est lui qui fait

obstacle à la prise du pouvoir par le FPR, mais qu'il n'ont pas de complice parmi les FAR.

(16) Lieutenant Colonel NYAMURANGWA Fred

Commandant en second des opérations et puis Commandant des opérations en remplacement du Lieutenant Colonel KIIZA à RUHENGARI en Février 1993, il a commandé le génocide des HUTU dans la région de RUHENGARI où plus de 40.000 HUTU ont été massacrés, torturés et mutilés.

Responsable des opérations à RUTONGO et JALI pendant la guerre d'Avril 1994, il a commandé des massacres des populations HUTU à RUTONGO et à JALI. Il a utilisé des produits chimiques sur la population et les Forces Armées Rwandaises. Responsable de la destruction des infrastructures (Télécom JALI et l'Usine Sucrerie KABUYE), du patrimoine National et des biens des particuliers.

K1021109

(17) Lieutenant-Colonel GADAPI

Commandant des opérations à TUMBA-BASE pendant la guerre d'Avril 1994, il a commandé les massacres des populations à TUMBA, TARE et NYAMUGALI.

(18), (19), (20): Lieutenant-Colonel KARANGWA Edouard, Major MUGISHA Fred et Major AMURU

- Commandants des opérations et commandants d'Unité, ils ont planifié et fait exécuter les massacres des HUTU dans la Commune BUYOGA et spécialement dans les secteurs NYABISIGA, BUREGA et BUTANGAMPUNDU en Avril, Mai 1994 et notamment (Cfr L'autre face du génocide Témoins N° 12, 13 et 14).
- Massacre systématique des populations déplacées à l'Ecole de SHAGASHA.
- Massacre des enfants brûlés vifs
- Plus de 50 personnes tuées dans la Cellule BUNYANA, Secteur NYABISWA.
- 1.000 personnes tuées à la grenade chez NYABIRANGU dans la Cellule GATARE.
- Extermination de la population dans les secteurs BUREGA, BUTANGAMPUNDU et NYABISIGA.
- Massacres collectifs à KISARO.
- Massacre de 46 personnes chez BUZIKOLA, Conseiller de Secteur.

(21), (22) Lieutenant-Colonel GASANA et Lieutenant MUSHAYIJA Béata

Ont planifié les massacres des HUTU dans la Commune KIBALI en Octobre 1994 (Cfr L'autre face du génocide témoin N° 14 et 20):

- 750 HUTU rassemblés et massacrés à MUHIHI.
- 600 HUTU rassemblés et tués à MUNTURO.
- 200 HUTU rassemblés et tués à NYANDE.
- 212 HUTU tués chez des particuliers.
- 3.000 HUTU massacrés à l'Eglise Episcopale.
- 3.500 HUTU tués chez les Conseillers de Secteurs YARAMBA, MUHONDO, BYUMBA, BUHAMBE, MUKARANGE et RUBONA.
- 15.000 HUTU massacrés au Stade régional de BYUMBA.
- 43 Agents de l'Etat massacrés à travers la Commune KIBALI.

(23) Lieutenant-Colonel IBINGIRA

Il a planifié et commandé les massacres du Camp de KIBEHO.

(24) Lieutenant CHANTAL

Lorsqu'elle se trouvait au Centre Scolaire de RUHONDO Commune KIBALI le 28 Avril 1994, elle a commandé le massacre des personnes rassemblées dans les salles de classe.

(25) Le Major NZIZA JACKSON

Commandant d'Unité opérant dans la région de KABGAYI (GITARAMA) en Mai 1994, il a assassiné l'Archevêque de KIGALI, Monseigneur NSENGIYUMVA Vincent, Monseigneur RUZINDANA Joseph, Evêque de BYUMBA, Monsieur NSENGIYUMVA Thaddée, Evêque de KABGAYI et Président de la conférence des Evêques du Rwanda et 13 prêtres qui vivaient avec 30.000 déplacés de guerre.

(26) Major MBARAGA Yoshwa

Officier du génie, il a creusé des fosses dans lesquelles les HUTU massacrés devaient être enterrés. Il a ainsi participé à la planification du génocide des HUTU à KISARO - NGARAMA - RWAMAGANA - RUSUMO - BICUMBI et au BUGESERA.

(27) à (41) Colonel LIZINDE Théoneste, Les Lieutenants-Colonels GAHUTU Emmanuel, MUGABO Peter, KABERA Fred, KABAREBE James, MUBARAKA-MUGANGA, MUROKORE Eric, NYAMVUMBA Patrice, RWIGAMBA André, NYAMVUMBA Emmanuel, BAGABO John, TURATA-KAYUMBA, KARANGWA Dieudonné, G. RWAHAMA, M. NZARAMBA

(42) à (47) Le Lieutenant-Colonel GASHUGI, les Majors RWIGAMBA Philibert, BIRASA, SARTO, BUTARE et RUZIBIZA

Membres de l'équipe de liaison du FPR au GOMN, ont été, sous la couverture de cette mission :

- Espions

- Membres des escadrons de la mort du FPR infiltrés dans le pays pour semer la discorde, inciter la population à la haine et à la violence, provoquer les troubles interethniques, semer la terreur et la désolation et opérer des assassinats politiques.

(48) à (54). Le Major KAMANZI Frank, les Capitaines HODALI Gédéon, KALIMBA Peter, SEKAMANA Damascène, les Lieutenants MURENZI David, NDAHIRO Joseph et RUMANZI Georges.

Membres de l'équipe de liaison du FPR à la MINUAR, ont été, sous la couverture de cette mission:

- Espions

- Membres des escadrons de la mort du FPR infiltrés dans le pays pour semer la discorde, les troubles interethniques, la terreur et la désolation, opérer des assassinats politiques.

(55). Major RUTAYISIRE Wilson, actuellement Directeur de l'ORINFOR:

Directeur de la Radio MUHABURA, il a incité la population à la Haine et à la Violence.

Responsable des tortures des paysans HUTU enlevés dans la Région de BYUMBA en Février-Mars 1993 et Avril 1994..

(56) Major ZIGURA Jean :

Organisateur des massacres de plus de 8.000 personnes à BUTARE en Juillet-Août et Septembre 1994, organisateur des massacres des Réfugiés Rwandais au BURUNDI, organisateur du Camp d'extermination de KABUTARE à BUTARE.

(57) Major KABUYE Rose:

Planificateur et commanditaire du génocide HUTU. Préfet de la Préfecture de KIGALI, elle a organisé des massacres des HUTU restés et encerclés par le FPR à KIGALI. Elle a organisé le massacre des Evêques à KABGAYI. Elle a organisé des exécutions sommaires dans la Préfecture de KIGALI Rurale et notamment au BUGESERA où elle a créé des Camps de concentration et d'exécution.

K1021111

(58) Colonel BEM GATSINZI Marcel :

Collaborateur du FPR dans son plan machiavélique de fonder le pouvoir sur des millions de morts. Désigné Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise intérimaire le 06 Avril 1994 vers minuit, il a mis du retard pour regagner son poste afin de donner au FPR le temps de consommer le Coup d'Etat. Alors qu'il devait rejoindre l'Etat-Major le 07 Avril 1994 à 07 H, il ne s'est présenté que le 08 Avril dans l'après-midi et n'a jamais signalé le motif de ce retard. Il n'a donc rejoint l'Etat-major de l'Armée Rwandaise qu'après s'être rendu compte que le Coup d'Etat est manqué. La preuve en est que le FPR l'a réintégré sans problème alors que la catastrophe rwandaise s'est développée pendant qu'il assurait les fonctions de Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise (a.i). Il est de ce fait coupable de trahison.

(59) Colonel NSHIZIRUNGU Anselme :

Membre des FAR, il est coupable de trahison pour avoir collaboré avec l'agresseur FPR.

(60) et (61) Le Major MUGISHA et le Capt AGAWA :

Ont massacré des milliers de HUTU au BUGESERA et plus précisément à NTARAMA (Témoignage de KAREKEZI Aimable).

(62) Le Capt NTAMBARA Joseph:

A massacré des milliers de HUTU entre l'Hôtel AKAGERA et la rivière AKAGERA et a jeté les corps dans la rivière (Témoignage de KAREKEZI Aimable).

(63) et (64) Lt MUROKORE et Lt RWIGAMBA:

Ont dirigé les tueries de KIBEHO où plus de 8.000 HUTU ont été tués (Témoignage de KAREKEZI Aimable).

N.B.: Les grades peuvent avoir changé depuis la prise du pouvoir par le FPR à KIGALI.

Les militaires de l'APR membres des Escadrons de la mort qui ont participé aux opérations spéciales de massacres systématiques, aux attentats politiques et au terrorisme.

01. Capt NTASHAMAJE Gérard
02. SLt KAYITARE Epimaque
03. SLt MUNANI Jonas
04. SLt MUSENGIMANA Richard
05. SLt SIMBANKABO Joseph

06. SLt TWAGIRAYEZU Justin
07. SLt DAMASI Chantal
08. SLt MPAMBARA Léonard
09. SLt NTAGOZERA
10. SLt MUKAMANA Béatrice
11. SLt SADIKI
12. SLt NINJA
13. SLt CYOTSI
14. SLt FIKILI
15. SLt GATEMAYOSE
16. SLt PALUKU
17. SM MUNYAKAZI
18. SM KABUJI
19. SM CYUMBA
20. Sgt SEBIRAYI François
21. Sgt KANAKUZE
22. Cpl KAMANZI
23. Cpl UZABAKILHO
24. Cpl SENTABIRE
25. Sgt BAGABO (ancien 73ème Bataillon)
26. Cpl BUCYANA (Ancien 73ème Bataillon)
27. Sdt NSENGIYUMVA (Ancien 73ème Bataillon)
28. Cpl RUTERANA (Ancien OG)
29. Sdt NKUSI J.M.V. (Ancien OG)
30. Cpl KABIBI Innocent (Ancien PM)
31. Cpl NKURANGA (Ancien PM)
32. Sdt MUREKEZI (Ancien PM)
33. Sdt NKUSI Emmy (Ancien Bataillon C)
34. Lt KAYIGIRE Hassan (Responsable de l'attentat commis à KIGALI-NIGHT, la nuit du 25 au 26 Décembre 1992)
35. Lt ABUBAKAR (Idem)
36. Lt MUKANYIWA (Idem)
37. Lt MUSAFILI James (Idem)

K1021112

N.B.: Les grades peuvent avoir changé depuis la prise du pouvoir par le FPR à KIGALI.

A cette liste il faut ajouter la Cellule des penseurs du FPR dont MAZIMPAKA Patrick, BIHOZAGARA Jacques, RUTAREMARA Tite et le Professeur KIMENYI Alexandre, tous extrémistes TUTSI.

CHAPITRE III: COMPLICITÉ DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

Section Première: Responsabilité de la Communauté Internationale

La Communauté Internationale porte une lourde responsabilité dans les événements qui ont endeuillé le Rwanda. Certains pays n'ont pas hésité à prendre part à la guerre du côté du FPR (entraînement, appui logistique, recrutement, financement, base arrière, appui médiatique, renfort en hommes). D'autres, par leurs réactions et décisions, n'ont pas caché leur partialité en faveur du FPR. Ils ont péché par omission.

Cette guerre elle-même, bien qu'injustifiée, fut appuyée par la Communauté Internationale, sciemment ou pas. Les Organisations internationales (ONU, OUA, ...) ont fermé les yeux devant la violation des conventions internationales régissant les réfugiés: Interdiction de les armer et de leur permettre d'attaquer leur pays. Elles n'ont pas voulu condamner l'Ouganda, le grand sponsor du FPR.

Les Accords d'ARUSHA furent un véritable diktat imposé à ceux qui ne soutenaient pas les visées du FPR. Par incompréhension du problème rwandais ou par complicité, une pression était toujours exercée sur la seule partie gouvernementale. Après leur signature cette pression ne changea pas, notamment lors de la consignation d'armes du côté des FAR pendant que le FPR s'armait.

Avec l'attentat du 06 Avril 1994, la Communauté Internationale devenait complice de l'assassinat de 3 Présidents HUTU au Rwanda et au Burundi, et jusque maintenant elle n'a jamais voulu en chercher les auteurs.

Pendant la tragédie qui s'en suivit, la MINUAR quitta le pays alors que la situation se compliquait. La Communauté Internationale démissionnait de ce fait devant ses responsabilités. Pendant que la guerre se poursuivait empêchant les Forces de l'ordre de s'occuper de la pacification, elle n'a pas voulu faire pression sur le FPR pour le contraindre à accepter l'arrêt des combats afin que les FAR puissent disponibiliser les forces de MROP. Par contre, elle s'empressa de décréter un embargo unilatéral contre le nouveau Gouvernement qui se défendait, alors que le FPR agresseur continuait à s'armer à sa guise à partir de l'Ouganda, offrant ainsi à ce dernier les facilités d'une victoire militaire.

K102113

Section 2. Accusation contre la MONUOR - MINUAR en la personne du Général DALLAIRE et du Contingent BELGE.

§ 1. Responsabilité de la MINUAR dans l'assassinat du Président de la République.

Concernant la planification d'assassiner le Président HABYARIMANA pendant ses déplacements par route ou lors des manifestations, le Général Roméo DALLAIRE, Commandant des Forces de la MINUAR a fait tout son possible pour obtenir de l'Etat-Major de l'Armée Rwandaise la réduction de l'escorte présidentielle. N'ayant pas réussi, il a demandé qu'il soit informé du calendrier du Président de la République, des effectifs en tenues civile et militaire déployés sur les itinéraires empruntés par l'escorte présidentielle, des effectifs déployés sur les lieux de manifestations auxquelles participait le Président de la République, etc...

Toutes ces démarches ayant obtenu une fin de non recevoir, le Général DALLAIRE a demandé la suppression des jeeps mitrailleuses de l'escorte présidentielle alors que la MINUAR les utilisait pour escorter les dignitaires du FPR. Il a aussi essuyé un échec. Toutes ces démarches indiscretes étaient plutôt suspectes aux yeux des services de sécurité.

En Novembre-Décembre 1993, des militaires belges de la MINUAR arrachaient les médailles du Président HABYARIMANA aux membres du Parti MRND qui les portaient et les piétinaient. Ceci constitue bel et bien un signe de vive haine nourrie par les militaires belges à l'égard du Président HABYARIMANA.

Le 28 Janvier 1994, un véhicule du Contingent Belge de la MINUAR a fait un tour sur l'itinéraire MUKAMIRA - RAMBURA - GASIZA (route asphaltée) - BIREMBO. De retour par l'ancienne route non asphaltée, arrivé à la hauteur de la Résidence du Chef de l'Etat, l'équipage du véhicule a demandé à la population en Français "où sont les blindés?" (RT OPS/94/156 du 29 Janvier 1994 du Bn G Pres).

Le 01 Février 1994, vers 08h15', l'hélicoptère belge de la MINUAR a survolé à quatre reprises la Résidence Présidentielle de KANOMBE (RT OPS/94/065 du 01 Février 1994 du Bn G Pres). Ces deux missions ne pouvaient être que la reconnaissance du dispositif et du système de défense des Résidences du Chef de l'Etat.

Deux jours avant l'assassinat du Président HABYARIMANA, le Général DALLAIRE et le Colonel MARCHAL, Commandant du Contingent belge de la MINUAR, ont demandé à un représentant du Ministère de la Défense Nationale: "qui serait le successeur du Président HABYARIMANA en cas d'accident".

La MINUAR n'a pas assuré la sécurité de l'Aéroport de KANOMBE et n'a pas prévenu l'attentat à l'avion présidentiel. Elle était par conséquent complice du FPR.

L'avion présidentiel a été abattu le 06 Avril 1994 vers 20h30. Le lendemain matin, le Général DALLAIRE déclarait que l'avion a fait un accident alors qu'aucune enquête n'avait encore été faite. Pourquoi cet empressement à faire croire que c'est un accident ? Il a finalement été confondu par les témoignages de la population qui a entendu les coups de départ, a vu les missiles (boules de feu) qui ont poursuivi l'avion et a entendu la détonation à chaque impact.

Le 06 Avril 1994 vers 19h30 une jeep mitrailleuse de la MINUAR belge est passée au Centre de négoce de MULINDI vers MASAKA. Elle est retournée quelques minutes après le crash de l'avion présidentiel. Arrivée aux environs du carrefour 15 Km vers NDERA, elle a ouvert le feu. Arrivée à REMERA elle a tiré sur la population. Elle a ensuite forcé l'entrée du Stade National AMAHORO pourtant gardé par le Contingent Bengalais au lieu d'aller au QG de la MINUAR à l'Hôtel AMAHORO. Cette Jeep ramenait certainement les auteurs de l'attentat. Les habitants de MULINDI en-dessous de KANOMBE ont affirmé que les détonations ont été entendues du côté de MASAKA où se trouvait une position permanente de la MINUAR occupée par le détachement belge.

Le 06 Avril 1994 vers 22 heures, les militaires belges de la MINUAR faisaient la fête au champagne à l'Hôtel MERIDIEN. Ils ont intimé à leurs copines l'ordre de déménager avec leurs familles, de prendre les chambres à l'Hôtel et de ne pas sortir des chambres. Les circonstances de cette fête et de ces mesures sont obscures !

"Un Lieutenant Belge de la MINUAR du nom de HEBRON avait déclaré en date du 03 Avril 1994 dans un cabaret de NYAMIRAMBO (KIGALI) que le Président HABYARIMANA devait être tué" (AJPR).

"Des témoins ont vu des avions de la MINUAR survoler la Colline de MASAKA avec insistance avant l'attentat contre l'avion du Président" (Inquisituer Republicain N° 003/95 Septembre 1995).

Quelques temps avant l'attentat contre l'avion du Président, la MINUAR avait exigé que le décollage et l'atterrissage à l'Aéroport de KANOMBE se fassent à partir de l'EST uniquement sous prétexte que des avions survolant le Secteur OUEST étaient soupçonnés par le FPR d'être en mission de reconnaissance des positions de ce dernier qui ne se limitaient qu'à la parcelle du CND. Pourtant le Camp Colonel MAYUYA abritant plusieurs Unités et installations des FAR, situé dans l'axe d'atterrissage et de décollage à partir de l'EST n'a pas suscité les mêmes soucis à la MINUAR. Si la MINUAR a fléchi devant la menace du FPR, elle

savait pertinemment que celui-ci était capable d'abattre les avions tant dans la zone du CND qu'ailleurs. Cette canalisation consistait plutôt à priver les avions du Président de la République et des FAR de la possibilité de manoeuvrer en discrétion.

Declarations de certains témoins résidant à MASAKA au sujet des préparatifs et de l'exécution de l'attentat contre l'avion présidentiel :

" Des Belges de la MINUAR circulant dans une Camionnette tout terrain ont fait ce jour-là plusieurs navettes à cet endroit particulièrement le soir, ces mêmes belges qui étaient alors deux, ont continué d'effectuer plusieurs navettes entre le petit pont de CUMI N'ICYENDA (Kilomètre dix-neuf) et le Centre Commercial de KABUGA. Ils se sont arrêtés trois fois à CUMI-N'ICYENDA".

" A 20h20, ces deux belges se sont arrêtés à CUMI-N'ICYENDA, après deux ou trois minutes, un coup de feu en provenance du sommet de MASAKA (RUSHESHE) s'est fait entendre. Deux ou trois minutes après, deux jeeps de la MINUAR conduites par des belges en provenance de RUSHESHE ont suivi la Camionnette orange qui s'était dirigée vers KIGALI Centre Ville. Ces véhicules roulaient à une vitesse vertigineuse".

" Directement après les tirs sur l'avion présidentiel, nous avons vu passer des belges dans deux jeeps, toutes armes braquées à travers les vitres. C'était vers 20h30. De plus, non seulement j'avais vu ces jeeps faire des navettes à cet endroit mais également depuis un certain temps, les belges y faisaient beaucoup de visites de reconnaissance du terrain et nous ne pouvions pas savoir ce qu'ils recherchaient. Dès lors c'était facile de reconnaître ces belges, d'autant plus qu'après l'accident de l'avion aucun autre véhicule n'est passé par là, à l'exception de ceux de ces belges.

" Il a été rapporté que ce sont des soldats belges qui ont tiré sur l'avion présidentiel... L'en peut affirmer sans ambages que ce sont ces belges qui ont tiré sur cet avion, car les habitants de la localité nous ont affirmé qu'ils les ont vus régler des armes sophistiquées au cours de cette soirée. De plus leur véhicule était sur les lieux. D'habitude, ils passaient en compagnie des gendarmes mais ce jour-là, depuis le matin, ils étaient seuls. Du reste les seuls militaires blancs qui faisaient partie de la MINUAR et qui parlaient français étaient belges".

" Lorsque l'avion du Président venait de prendre feu et d'exploser, six belges qui circulaient dans cette zone depuis 18h00 se sont enfuis précipitamment vers KIGALI Ville... Des voisins ont vu ces véhicules et les belges qui les conduisaient".

" J'affirme que ce sont des lance-missiles, car j'en connais la description dans les livres. De plus lorsque les belges sont arrivés au Rwanda en 1990, au début de la guerre, ils en avaient installé un près de chez moi... Comme j'étais leur boy, je pénétrais facilement dans leurs positions... Ces lance-missiles étaient portables... Dès lors, je reste catégorique pour affirmer que les belges sont les vrais auteurs de cet attentat".

lui furent fournies de bonne foi, mais à leur usage les FAR se rendirent compte que c'est un cadeau fait à l'ennemi.

Dans toutes les réunions de la Commission mixte FAR - FPR sur les zones de rassemblement et de cantonnement, il n'a jamais caché sa partialité en faveur du FPR. C'est lui qui chaque fois présentait la position du FPR et ses avis ne privilégiaient que ce dernier.

Juste à la fin du mois de Mars 1994, la MINUAR a constitué d'énormes stocks à BYUMBA. Ceux-ci n'ont jamais été évacués, mais plutôt cédés au FPR à la reprise des hostilités.

II. Complicité après le 06 Avril 1994

- A la reprise des hostilités le 07 Avril 1994, au lieu de protéger les personnes et maintenir l'ordre parmi la population pendant que les FAR étaient confrontés aux assauts du FPR, la MINUAR s'est retirée au moment où sa raison d'être se justifiait. Cet abandon de la Force Internationale de Maintien de la Paix a créé la panique au sein de la population et a suscité le désespoir qui a abouti au débordement et aux massacres interethniques.

- Cet abandon s'ajoutait au silence et au laisser-faire de l'ONU qui, depuis 3 ans et demi, avait fermé les yeux sur les atrocités commises par le FPR et les oreilles aux cris du peuple rwandais dénonçant le génocide des HUTU par le FPR qui, à chaque avancée, marchait sur des dizaines de milliers de cadavres des HUTU affreusement massacrés.

- Dès la reprise des combats, la MINUAR a préparé des positions au profit du FPR. C'est le cas des plates-formes pour les armes d'appui installées à L'APEHOT à GIKONDO (Voir note de renseignement du bureau G2 EM AR du 09 Avril 1994). D'ailleurs, sur toutes ses positions, la MINUAR s'arrangeait pour qu'elles soient soigneusement occupées et défendues par le FPR avant qu'elle ne se retire. C'est le cas du Mont REBERO, Centre Christus, Hôtel AMAHORO, Hôtel MERIDIEN, ...

- La MINUAR a facilité le prépositionnement du FPR dans la Capitale et notamment à l'Hôtel REBERO l'Horizon en transportant les éléments du FPR dans des chars. Elle a fait de même au BUGESERA. Chaque fois qu'un élément du FPR était isolé par les FAR et ne pouvait plus défendre une position, la MINUAR emmenait des renforts sous différents prétextes notamment la localisation des expatriés. Ce fut le cas à maintes reprises à KIMIHURURA, REMERA, ...

- La MINUAR a constitué des stocks d'armes et de munitions sur des positions stratégiques cédées par la suite au FPR. Ainsi fut-il à BYUMBA, à RUTONGO, au Mont REBERO, à KICUKIRO (ETO) et à MAGERWA (RL N° 085/G2.5 du 15 Avril 1994 du Bureau G2 EM AR).

- La MINUAR a tiré sur la population de la Ville de KIGALI, mais aussi sur des militaires des FAR. Le 14 Avril une patrouille belge assassina l'AC RANGIRA et le Sgt MURUTA de la Compagnie des Transmissions à l'entrée de l'ATS KIMIHURURA. Le même jour, un élément de l'ESO escortant 2 camions de riz à KIGALI a essuyé des tirs d'un élément MINUAR (belge) à la hauteur de KANOGO - KIMIHURURA: SLT NTAGANDA et Gd NTIBAGIRIRWA furent atteints par balles (RL N° 085/G2.5 du 15 Avril 1994 du Bureau G2 EM AR).

11
10
11
11
11

- DU
- La MINUAR n'a pas hésité à appuyer le FPR dans ses attaques dirigées contre les Camps et les positions occupées par les FAR, notamment contre le Camp de la Garde Présidentielle sur lequel elle tirait au mortier à partir de l'Ecole Technique Officielle de KICUKIRO. Elle se plut à investir et contrôler l'aéroport de KANOMBE (RL N° 085/G2.5 du 15 Avril 1994 du Bureau G2 EM AR). Le 24 Avril 1994, des militaires de la MINUAR étaient encore à l'Hotel REBERO aux côtés de l'APR (RL N° 93/G2.2.4 du 22 Avril 1994 du Bureau G2, déclaration du témoin MAZIMPAKA Gabriël qui venait de passer 4 jours à REBERO avec les INYENZI).
 - Les chars de la MINUAR ont tiré sur le Bataillon Para au carrefour SONATUBES et au carrefour au-delà de l'IAMSEA à REMERA pour l'empêcher d'attaquer les positions du FPR.
 - Des milliers de HUTU déplacés ont été massacrés sélectivement au Stade AMAHORO, au Centre Christus et à l'Hôpital Roi FAYCAL alors que tous ces lieux étaient sous le contrôle des Troupes de la MINUAR.
 - En ce qui concerne le Commandant des Forces de la MINUAR, le Général DALLAIRE, on peut affirmer que pendant cette phase de la guerre son activité n'a été consacrée qu'à l'appui au FPR:

* Le 21 Avril 1994, il ment au Chef EM AR que le FPR s'est déjà engagé par écrit de respecter le nouveau statut de l'Aéroport de KANOMBE proposé par la MINUAR. (RL du 21 Avril 1994 du Général DALLAIRE). Or ce n'est que le 22 Avril 1994 qu'il demande au FPR sa coopération et son engagement écrit qui respecte ledit statut (RL du 22 Avril 1994 du Général DALLAIRE).

* Dans une série de lettres relatives à la violation de la zone tampon créée entre les installations de la MINUAR et les troupes des belligérants (FAR - FPR), le Général DALLAIRE accuse les FAR d'avoir tiré sur le Stade AMAHORO abritant le détachement bengalais et 4.000 réfugiés et l'Hôtel AMAHORO (QG MINUAR) le 19 Avril 1994; violant ainsi la distance de sécurité. (RL du 20 Avril 1994 du Général DALLAIRE au Chef EM AR). Ce tir aurait fait 25 morts et 52 blessés. La distance de sécurité prévue était de 100m des installations de la MINUAR pour la troupe, 500m pour les armes à tir direct et 1.000m pour celles à tir courbe. (RL N° 30001 Ops du 15 Avril 1994 du Général DALLAIRE). Le Chef EM AR rétorque que c'était une riposte aux tirs d'un mortier du FPR installé au carrefour "Chez LANDO", à 200m seulement du Quartier Général de la MINUAR (RL N° 0651/G3.3.0 du 21 Avril 1994 du Chef EM AR). Le Général DALLAIRE reconnut ces faits (RL N° 01/MUNUAR/FC du 22 Avril 1994 du Général DALLAIRE). Cette épisode montre donc comment le FPR pouvait se permettre de violer la zone de sécurité de la MINUAR sans être inquiété par le commandant de cette dernière.

* Quand 9 Cartes d'identités de la MINUAR avec photos furent trouvées comme badges sur les cadavres des INKOTANYI, le Général DALLAIRE nie l'implication de la MINUAR. Il prétendit que "ces cartes sont incomplètes, fausses et devaient être détruites par le secrétariat du bataillon Ghanéen. Elles ont été

subtilisées après son déménagement de BYUMBA vers KIGALI". (RL du 25 Avril 1994 du Général DALLAIRE). Malgré ces prétentions, l'on se rend compte à quel point les éléments du FPR pouvaient se présenter sous la couverture des insignes de la MINUAR.

* Une fois, le Général DALLAIRE se présenta à l'Etat-Major de l'Armée Rwandaise. Il demanda discrètement aux soldats où la première bombe lancée sur les bâtiments de l'Etat-Major était tombée. C'était sur le studio-photo. Il leur a dit : "si c'était moi, j'aurais visé le bureau du Chef EM AR". (Il est de formation "artilleur"). Il est reparti et le lendemain effectivement une bombe a atteint le Centre des transmissions. Ceci signifie qu'il avait fourni les données de correction au FPR.

* A partir de fin Avril 1994, il multiplia ses manœuvres dilatoires. Ainsi, il demanda avec arrogance au Chef EM AR de l'aviser chaque fois quand les FAR prévoient un assaut sur le tronçon de route REMERA-CND-Hôtel Méridien. Ce sont des informations qu'il voulait en fait livrer au FPR (RL N° 0669/G3.3.3 du 29 Avril 1994 d'EM AR et RL du 01 Mai 1994 du Général DALLAIRE).

* Il demanda que l'Hôtel Méridien continue à être une installation des Nations Unies mais ne fit pas appliquer par le FPR les directives de la MINUAR relatives au déploiement de troupes et armes aux environs des installations des Nations Unies en ce qui concerne cet Hôtel (RL N° 3000/1 Ops du 15 Avril 1994 du Général DALLAIRE et RL N° 0669/G3.3.3 du 29 Avril 1994 d'EM AR).

* Le 06 Mai 1994, le Chef EM AR se vit dans l'obligation de fustiger énergiquement les soupçons injustifiés du Général DALLAIRE à l'encontre des FAR qu'il accuse à tort d'avoir tiré sur l'Aéroport de KANOMBE: "Nos hommes et nos matériels restent sur ce site pour le défendre et nos éléments ne peuvent y orienter des tirs. Cet aéroport est pour nous d'une importance capitale pour les approvisionnements divers et l'acheminement d'aides humanitaires... Pour nous, il serait antithétique de défendre un endroit et en même temps le détruire...". (RL N° 0693/G3.3.3 du 06 Mai 1994 d'EM AR).

* Las de toutes les manœuvres du Général DALLAIRE et certains officiers de la MINUAR en faveur du FPR, le Gouvernement Rwandais fut obligé de protester auprès des Nations Unies (RL N° 168/03.00/CAB/AP du 31 Mai 1994 du MINAFFET au Secrétaire Général des Nations Unies et Lettre de transmission N° 63/16.06/E/05 du 15 Juin 1994 de l'Ambassadeur Représentant du Rwanda auprès des Nations Unies). Après que le Secrétaire Général des Nations Unies ait exprimé son soutien à l'égard du Général DALLAIRE, ce dernier réaffirme sur un ton arrogant sa "volonté indéfectible de rester Commandant de la MINUAR", sous-entendu quelles que soient les accusations lui portées. Il insulte le Ministre des Affaires Etrangères en le traitant de peu courtois dans ses fonctions diplomatiques de MINAFFET... (RL du 21 Juin 1994 du Général DALLAIRE).

* Afin d'avoir une vue plus synthétique et plus claire sur les activités louches et la personnalité complice du Général DALLAIRE, suivons ces quelques révélations faites par un des officiers de liaison de la MINUAR:

+ Le Général DALLAIRE collaborait avec le FPR. Il a permis plusieurs reprises facilité l'infiltration des éléments du FPR déguisés en femmes.

+ Il cachait à Roger BOOH-BOOH des rapports qu'il rédigeait lui-même et qu'il adressait personnellement à son Gouvernement et à l'ONU alors que BOOH-BOOH était son Chef direct.

+ Il s'attribuait le mandat politique à la place du Docteur Jacques Roger BOOH-BOOH.

+ Il avait créé un climat de tension entre les casques bleus belges et le reste de la MINUAR. Il manifestait un mépris envers les Officiers noirs.

+ Il n'a pas voulu publier les résultats des enquêtes menées sur les massacres commis dans la zone tampon à BWISIGE, NGARAMA, NYAMUGALI, KIDARO, NKUMBA, CYERU et dans la Commune MUTURA en Novembre 1993 parce que le rapport de la Commission accusait le FPR.

+ Lorsqu'il était rentré au Canada, il a déclaré que le FPR fait pression au Nord et n'a rien fait pour le dissuader.

+ Il a fait pression sur le Gouvernement Rwandais en laissant au FPR toute la liberté de manoeuvre depuis l'arrivée de la MINUAR au Rwanda jusqu'au mois de mars 1994. Au lieu de créer des Commandements opérationnels de la MINUAR dans les 2 Camps; il a créé seulement le Commandement du côté Gouvernemental pour interdire les approvisionnements, les recrutements et les entraînements, pendant que le FPR continuait ses activités et préparait les combats.

+ Juste à la fin du mois de Mars 1994, la MINUAR à BYUMBA a constitué des stocks très importants qu'on a laissés au FPR.

+ A la prise de l'Aéroport de KANOMBE par le FPR, le Général DALLAIRE a manifesté de la joie.

+ La MINUAR avait constitué des dépôts de munitions à RUTONGO, au Mont REBERO, à KICUKIRO (ETO) et les a cédés au FPR.

+ L'armement du contingent bengalais au Stade National AMAHORO a été cédé au FPR.

1200000000

Section 3: Responsabilité de certaines personnalités étrangères alliées du FPR

S.1. Complicité de Yoweri KAGUTA MUSEVENI, Président de l'UGANDA

I. Complicité dans le conflit Rwandais

A. Responsabilités du Président MUSEVENI

K1021120

Le Président Ougandais Yoweri MUSEVENI porte une lourde responsabilité dans la tragédie rwandaise. Pour mettre en exécution ses idées hégémoniques sur la création d'un empire HIMA-TUTSI dans la région des Grands Lacs, il a préparé et suivi l'exécution de l'attaque contre le Rwanda et toutes les autres exactions qui s'en sont suivies.

Cette préparation date de longtemps. En effet, après son échec aux élections présidentielles en faveur de Milton OBOTE, MUSEVENI prit le maquis en enrôlant beaucoup de réfugiés rwandais TUTSI, avec lesquels il conclut un pacte d'attaquer le RWANDA après avoir conquis et consolidé le pouvoir en OUGANDA. Après la prise du pouvoir à KAMPALA, ce sont les TUTSI-réfugiés que MUSEVENI plaça à la tête de la NRA.

Les TUTSI-réfugiés à travers le monde accueillirent favorablement cette offre, leur aspiration ayant toujours été de retourner au Rwanda par les armes afin de reprendre le pouvoir. Un retour pacifique des réfugiés ne les intéressait donc pas car il risquait de constituer un obstacle au plan du FPR et de MUSEVENI. L'attaque du 1er Octobre 1990 visait ainsi à annihiler toutes les initiatives positives en cours entreprises par le Président HABYARIMANA.

Alors qu'au début le Président MUSEVENI prétendit que ses "boys" lui avaient échappé, le 16 Octobre 1990 il déclara devant quelques diplomates accrédités à KAMPALA: "After all, how do you arrest people because they are discussing going back to their country?... if there is one issue on which opinion in Uganda is unanimous, it is the view that Banyarwanda should go back to their country" (Shyirambere J. BARAHINYURA, Rwanda : Trente deux ans après la révolution sociale de 1959, Page 11). Tandis que son Ministre d'Etat à la Présidence chargé des Affaires Spéciales, Mr Ateker AJALU déclarait le 13 Novembre 1990 devant les autorités du district de Soroti: "... Les Ougandais sont en effet très heureux de voir les réfugiés rwandais retourner leurs fusils contre le Rwanda et non contre le Gouvernement Ougandais". (Idem, Page 11, publié dans New Vision du 14 Novembre 1990).

En tant que Président en exercice de l'OUA, le Président Yoweri MUSEVENI joua le jeu de la partialité en faveur du FPR lors de toutes les négociations ultérieures et fit tout son possible pour empêcher tout dénouement positif de la crise rwandaise. Ainsi, lors du sommet de MWANZA le 17 Octobre 1990, il lui avait été demandé de convaincre le FPR d'abandonner ses attaques et de privilégier la voie du dialogue. MUSEVENI n'en fit rien, et aucune instruction ne sera donnée par lui au Secrétaire Général de l'OUA pour envisager une quelconque solution au conflit tel que l'avait souhaité la partie rwandaise.

Le Président MUSEVENI ne participera même pas au sommet de la CEPGL du 23 Octobre 1990 dont le but était d'examiner les voies et moyens pouvant restaurer la paix au Rwanda. Il y avait été invité, non seulement en sa qualité de Président de l'OUA, mais surtout parce qu'il était partie prenante au conflit (AJPR, Page 111). Le Groupe d'Observateurs Militaires (GOM) créé lors du Sommet de la CEPGL à GBADOLITE le 26 octobre 1990 et ayant pour mission de contrôler le cessez-le-feu entre les deux belligérants, fut boudé à la naissance par l'OUA dont MUSEVENI était président. L'OUA retardera ainsi son déploiement sur terrain, toujours pour éviter de déceler l'implication de l'Ouganda et de son Président dans le conflit. (AJPR, Page 112).

B. Attaque du Rwanda par la NRA

K1021121

Après la prise du pouvoir en Ouganda par Yoweri MUSEVENI, le Rwanda n'a jamais cessé d'être la cible des éléments de la NRA dans les préfectures frontalières de RUHENGARI et BYUMBA. Malgré les différentes rencontres à tous les échelons, ces incursions ont continué pour tuer et piller la population HUTU, et pour se transformer en définitive en une véritable attaque le 1er Octobre 1990 (AJPR, Page 110).

Les agresseurs, même s'ils étaient pour la plupart des réfugiés TUTSI ayant bénéficié d'un appui massif de leur congénère Hima, YOWERI MUSEVENI, étaient bel et bien des éléments de la NRA, l'Armée Nationale Ougandaise. Pour s'en convaincre, il suffit de constater que les leaders de l'APR étaient identiques à ceux qui faisaient partie des échelons supérieurs de la NRA (Executive Intelligence Review du 19 Août 1994):

- Fred RWIGEMA, ancien président du FPR, était Général-Major, Vice-Ministre de la Défense puis Chef d'Etat-Major Adjoint de la NRA.
- Paul KAGAME, actuel Vice-Président au Rwanda et Ministre de la Défense, était Major et Chef des Services secrets de la NRA.
- Pierre BAYINGANA, membre du FPR était Major et Chef des services médicaux de la NRA.
- Chris BUNYENYEZI, était Major et Commandant de la 306ème Brigade de la NRA.

Comme pour confirmer l'appartenance à la NRA des agresseurs, le lendemain de l'invasion, le 1 Octobre 1990 à BRUXELLES, à la question qui lui était posée à savoir comment voit-il les rapports de combat entre l'armée des terroristes TUTSI et l'Armée Rwandaise, le Président YOWERI MUSEVENI répondit qu'il connaissait bien ses "boys" et leur façon de combattre car c'est lui qui les avait formés: "I doubt very much that the troops that are there can defeat the rebel force by force. Some of them are our best people" (SHYIRAMBERE J. BARAHINYURA: RWANDA, Trente deux ans après la révolution sociale de 1959, Page 11; conférence de presse du 10 octobre 1990).

Chaque fois que les attaques du FPR étaient repoussées par les FAR, les assaillants se repliaient en territoire Ougandais sans toutefois renoncer à leur triste dessein de prendre le pouvoir au Rwanda. Le Gouvernement Ougandais continua à "assurer la protection aux dirigeants du FPR qui voyageaient notamment avec les passeports Ougandais. Les

combattants du FPR partageaient les mêmes camps militaires avec la NRA qui participait aussi activement aux attaques contre le Rwanda". (BARAHINYURA, Page 94).

En plus du personnel, tout le matériel de guerre et les approvisionnements sortaient des stocks de la NRA.

C. Renfort et appui au FPR

Après la reprise des hostilités le 07 Avril 1994, la NRA et le FPR oeuvrèrent, plus que par le passé, en étroite collaboration. Des unités de la NRA prirent part à l'attaque de la Ville de KIGALI, tel que le Bataillon SIMBA. (Note du 09 avril 1994 du Bureau G2, déclarations d'un prisonnier de guerre évadé). Le 28 Mai 1994, un INKOTANYI capturé près de MAGERWA et répondant au nom de HABIMANA Jean de Dieu, affirmait que son unité, le Bn ALPHA comptait 23 Ougandais comme anciens, la plupart d'entre eux travaillant sur des armes d'appui. (RL N° 118/G2.2.4 du 28 Mai 1994 du Bureau G2 EM AR).

Les renseignements de source du FPR ci-après illustrent la participation de la NRA aux combats:

"Nos troupes ainsi que celles de la NRA dans nos Secteurs demeurent sur le qui vive".

"Le renfort et le ravitaillement en matériel de guerre et en vivres continuera à vous parvenir de la NRA sans problème".

"Le renfort vous parviendra incessamment et il vous est demandé de collaborer étroitement avec la NRA dans vos secteurs".

"Nous entendons conserver le bataillon NRA tant que la Belgique ne sera pas en mesure de nous procurer une force capable de nous soutenir contre le Rwanda. Hélicoptères et autobus NRA nous sont déjà arrivés".

"La NRA est avec nous et le moral de nos troupes est haut. Le ravitaillement par avion est très efficace et est à continuer. La présence d'avions a été constatée et signalée par l'ennemi. Camouflez vos positions et la présence des mercenaires...".

"... Situation générale dans le pays du Chef (OUGANDA): La situation politique et socio-économique n'est toujours pas améliorée. Toutefois, cela ne porte pas atteinte à l'aide du Chef (MUSEVENI) au RPF. Le Chef reste à notre côté et nous accompagnera jusqu'à notre victoire finale dans le pays ennemi...".

"... Pour le ravitaillement et l'évacuation des blessés, cela est réservé aux services particuliers du Chef mais se feront chaque fois à la demande de nos autorités...".

"MAYAGA pour KABARORE. La mise en oeuvre immédiate de nouvelles troupes gouvernementales et leurs nombreuses patrouilles a fait échouer la contre-attaque tentée cette nuit depuis KIGALI Ville par les troupes dirigées par le Capitaine Ougandais MUSENGO et le Lieutenant NDAYAMBAJE... 16 militaires Ougandais mis en fuite lors de l'accrochage d'hier à KICUKIRO - KARAMBO... Deux militaires dont un Ougandais se sont tués par mégarde...".

CONFIDENTIAL

II. Complicité dans l'assassinat des Présidents HABYARIMANA et NTARYAMIRA

Le jour du Sommet le 06 Avril 1994, le Président MUSEVENI a accusé un retard de 2 heures et demie, retard qui s'est répercuté sur l'heure de clôture de la réunion.

Pendant la réunion il faisait retarder les débats par son semblant de sommeil et par des blagues. A chaque réveil il obligeait ses partenaires à recommencer les débats sous prétexte qu'il n'avait pas bien suivi les discussions. Tout ceci pour retarder la clôture de la réunion et obliger les Présidents Rwandais et Burundais à voyager la nuit.

Depuis la nouvelle de l'assassinat du Président HABYARIMANA, l'attitude du Président MUSEVENI a été sans équivoque. Des propos révélateurs ont été publiés dans le N° 272 de la Revue "Africa International" de Mai 1994... Devant le Congrès Panafricain, le Président Ougandais ne fera pas semblant d'être affligé par la disparition de ses deux homologues qu'il a vus et embrassés la veille... il ne demandera même pas d'observer une minute de silence. A un interlocuteur le dimanche du 10 Avril 1994, il conclut: "You know, it was time to solve the matter" (AJPR, Page 126).

11021123

§ 2. Complicité du Ali Hassani MWINYI, Président de la TANZANIE

La complicité du Gouvernement Tanzanien, du Président Ali Hassani MWINYI se retrouve surtout dans l'assassinat des Présidents HABYARIMANA et NTARYAMIRA.

La lettre d'invitation précisait que la rencontre aura lieu à ARUSHA. Deux jours avant le sommet, sans aucune explication, le lieu de la Réunion a changé et la réunion a été transférée à DAR-ES-SALAM plus éloigné de KIGALI et BUJUMBURA qu'ARUSHA. N'était-ce pas pour allonger la durée du voyage afin de permettre la mise en place de l'élément opérationnel !!

Il a été noté le retard considérable dans la production du texte français sanctionnant les travaux de la réunion. Il n'a pu être disponibilisé que grâce à l'assiduité des membres de la délégation rwandaise. Le texte a été signé à l'Aéroport quand les Chefs d'Etat s'apprétaient à embarquer. Les conclusions de la réunion n'ont pas été communiquées au Gouvernement rwandais alors que la mort du Président ne devait pas empêcher normalement la poursuite des négociations.

Le Gouvernement Tanzanien n'a pas présenté les condoléances aux Peuples Rwandais et Burundais alors que les Présidents sont morts en provenance de DAR-ES-SALAM.

Le Gouvernement Tanzanien a bloqué les avions rwandais, au profit du FPR alors que celui-ci n'avait pas encore pris le pouvoir. Le Gouvernement Tanzanien a été le premier à reconnaître le Gouvernement du FPR à KIGALI.

§ 3. Complicité du Major Pierre BUYOYA, Président du BURUNDI

I. Complicité de l'Armée Burundaise et du Gouvernement BUYOYA

L'Armée Burundaise a participé activement au recrutement et à l'entraînement des recrues INKOTANYI, ceci en collaboration avec les hommes d'affaires réfugiés au BURUNDI. C'est le cas du Comd du Camp Militaire de KIRUNDO qui accueillait les recrues en provenance du Rwanda.

Le Gouvernement du Major BUYOYA a organisé des charters pour le transport de recrues de BUJUMBURA à KAMPALA par la société aérienne nationale Air BURUNDI.

Les militaires burundais ont tout fait pour essayer d'ouvrir un front au Sud du Rwanda afin de pouvoir aider les INKOTANYI; c'est ainsi qu'ils ont attaqué les positions des FAR de NEMBA au BUGESERA en 1992.

Après la chute du Camp GAKO (BUGESERA), l'Armée Burundaise sous le couvert du Lt Col BIKOMAGU, Chef EM Général des FAB a opéré au côté de plusieurs miliciens TUTSI réfugiés au Burundi et a fourni des renforts et des mitrailleuses au FPR.

Elle a participé à la prise de la Ville de BUTARE le 03 Juillet 1994 et à la prise globale de tout le Sud et le Centre du Pays.

II. Quelques documents de référence:

-Le 15 Avril 1994, des informations en provenance du BURUNDI signalaient que 6 camions ayant à bord environ 500 militaires avaient quitté le BURUNDI vers l'UGANDA via la TANZANIE. Plusieurs militaires burundais avaient quitté leurs Camps avec pour mission d'appuyer le FPR (Voir note de renseignement du 15 Avril 1994 du Bureau G2 EM AR).

Les Renseignements de source du FPR ci-après illustrent la participation des FAB au conflit rwandais:

"... Dans le pays du Sud, les préparatifs sont terminés et nous attendons l'occasion propice pour ordonner leur intervention..."

"... Les pays du Sud et de l'EST sont toujours à notre disposition..."

"... Nous attendons encore les éléments en provenance du Pays du Sud alertés depuis ce matin..."

S 4. Complicité de certaines personnalités Belges

I. Appui politique

Au début de la guerre d'Octobre 1990 le Gouvernement Belge a bloqué la commande d'armes faite par le Gouvernement Rwandais. Ce refus de fournir au Rwanda cet armement n'avait pour but que de le priver purement et simplement des moyens de défense, alors que le pays était attaqué.

La Belgique a préparé la guerre avec le FPR, car les médias belges ont couvert l'attaque et l'entrée du FPR sur le territoire rwandais à KAGITUMBA le 01 Octobre 1990.

Au lieu de condamner l'invasion d'un pays ami indépendant à partir d'un pays voisin et par ce dernier, les Médias belges vantaient les exploits du FPR jusqu'à faire croire à l'opinion internationale que le FPR a traversé le Rwanda dans une attaque éclair en confondant volontairement aux émissions télévisées la Commune KIVUYE frontalière de l'UGANDA avec la Préfecture de KIBUYE située à la frontière OUEST du RWANDA.

Le 15 Octobre 1990, le Premier Ministre Belge Wilfried MARTENS, conditionna l'aide de la Belgique à la démocratisation de la politique rwandaise, lors de sa rencontre avec le Président HABYARIMANA à NAIROBI et a tenu le même langage que le FPR qui prétendait avoir attaqué le Pays pour instaurer la démocratie.

L'Agence Générale de Coopération au Développement (AGCD) organisait une formation préalable pour les coopérants à envoyer au Rwanda sans se référer à l'Ambassade du Rwanda à BRUXELLES. Mr GASANA NDOBA, éminent membre du FPR était l'un des formateurs qui dispensait l'Histoire Africaine. C'est ainsi qu'il intoxiquait les candidats, et les coopérants étaient déjà acquis à la cause du FPR avant même leur départ pour le Rwanda.

Il est à noter que plusieurs personnalités politiques belges de haut rang ont pris fait et cause pour le FPR. Ainsi M. Jean Gol, député et responsable du PRL ne s'en est pas caché dès le déclenchement de la guerre (voir débat télévisé Octobre 1990); le député Cuypers qui, après avoir fait le tour de la ligne de contact, n'a fait que des déclarations tendancieuses à un quotidien belge.

Le Gouvernement Belge a envoyé plusieurs éminents Ministres visiter le Rwanda après la signature de l'Accord de Paix d'ARUSHA pour en hâter l'application. Le Ministre de la Défense Léo DELCROIX, le Secrétaire d'Etat à la Coopération au Développement Eric DE RIJKE et le Ministre des Affaires Etrangères Willy CLAES. Les déclarations fracassantes de ce dernier en Mars 1994 à KIGALI sont révélatrices à propos de l'assassinat du Chef de l'Etat. Il a déclaré aux journalistes sur un ton menaçant : "Je lui (Président HABYARIMANA) ai donné jusqu'au 05 Avril pour mettre en place les institutions de Transition à Base Elargie". Après cette date, c'était la mort du Président HABYARIMANA.

Les journalistes belges tels que Collette BRAECKMAN du journal "LE SOIR" et Marie France CROS de "LA LIBRE BELGIQUE" ont utilisé leurs journaux respectifs pour aider le FPR dans sa campagne médiatique mensongère.

La Belgique a pesé de tout son poids avant et pendant les négociations d'ARUSHA et cela de façon partielle. Elle a en effet abrité en Mai 1992 dans les locaux de son parlement et avec l'aide de certains députés une réunion qui regroupait les représentants du FPR et des partis d'opposition dont le but était le renversement du pouvoir en place à KIGALI. Ce fait a été entre autre confirmé en Mars 1994 par les déclarations des Ministres belges des Affaires Etrangères et de la Défense.

La Belgique s'est la première portée candidate à faire partie de la MINUAR et a exigé que ses troupes soient positionnées seules dans la Capitale malgré l'opposition de la majorité de rwandais. C'est dans ce contexte que ces troupes ont favorisé la prise de KIGALI en participant activement à l'attentat contre l'avion présidentiel et en cédant au FPR les positions qu'elles occupaient et une partie des armes et munitions à leur disposition avant leur retrait en Avril 1994.

II. Assistance technique

Des indices confirment la participation du Contingent Belge de la MINUAR dans l'attentat du 06 Avril 1994; la planification et l'exécution du génocide ainsi que la continuité de la guerre. Dans sa déclaration, la communauté belge à GISENYI affirme que "la tête de l'escadron de la mort est tranchée et partira évidemment avec plusieurs têtes d'innocents et cela n'est que normal si on se réfère à l'histoire... Il faut effacer le système et pas éliminer 2, 3, 4 individus et se dire qu'on a gagné". (Renseignement de source du FPR). Cette déclaration montre que les Belges savaient bien que l'assassinat du Président de la

République menera aux massacres. Tout au long de la guerre, la Communauté belge fournissait des renseignements au FPR, notamment ce qui se passait à la frontière zairoise.

La Belgique a fourni des mercenaires instructeurs qui ont dispensé la formation à MULINDI. D'autres ont participé directement au combat à JALI, RUTONGO, KABUYE, REBERO, KABUGA, ... ainsi que dans la mise en oeuvre des armes d'appui. Plusieurs de ces mercenaires sont arrivés au Rwanda avec la relève du contingent belge de la MINUAR en Mars 1994 et d'autres sont arrivés dans la zone contrôlée par le FPR via NAIROBI et OUGANDA. La visite du MINADEF Belge ne servait entre autres, qu'à la préparation de l'acheminement et l'accueil de ce renfort.

La Belgique a beaucoup insisté pour utiliser la route KIGALI-RUSUMO lors du retrait du contingent belge de la MINUAR dans le seul but de pouvoir céder au FPR une partie du matériel de guerre qu'elle avait acheminée à KIGALI.

§ 5. Complicité du Président Bill CLINTON et son Gouvernement

I. Assistance Technique

Après la signature des Accords d'ARUSHA, les Etats Unis ont mené plusieurs actions en faveur du FPR. C'est ainsi que des responsables américains ont, sous prétexte de vouloir contribuer à la démobilisation et à l'intégration des Forces du FPR et des FAR, effectué des tournées au Rwanda pour recueillir des informations relatives aux effectifs des FAR, au nombre d'unités et surtout, et l'on comprend pourquoi, au type et quantité d'armement disponible au sein des FAR. C'est le cas notamment du Lt Col VUCKOVIC, Attaché Militaire des USA avec siège au CAMEROUN, du Maj TOM D. MARLEY du Pentagone et de la responsable des Affaires Humanitaires au Département de la Défense. Notons également que l'attentat contre l'avion présidentiel a eu lieu le mercredi 06 Avril 1994, jour qui coïncide avec "une autre visite" du Lt Col VUCKOVIC à KIGALI après l'avoir reportée à plusieurs reprises (elle était initialement prévue le 21 Février 1994). Et comme par hasard, les INKOTANYI déclaraient ce jour là, dans leur réseau radio, que le Coup d'Etat est proche.

Après la prise de KIGALI par le FPR, le Président des USA BILL CLINTON y a dépêché des soldats et du matériel de guerre officiellement pour contribuer à l'acheminement des aides humanitaires (alors que la population fuyait vers le ZAIRE, la TANZANIE et le BURUNDI) mais plutôt pour renforcer le pouvoir FPR afin d'éviter la surprise d'une contre-attaque éventuelle. Monsieur BILL CLINTON n'a pas été convaincant à ce sujet devant le SENAT américain lorsqu'il tentait d'expliquer la nécessité d'une présence militaire américaine à KIGALI.

C'est dans le même cadre, et afin de camoufler le soutien inconditionnel américain, que des "instructeurs américains" ont revêtu la casquette de la MINUAR avec comme mission officielle, la formation des démineurs Rwandais. Les informations concordantes ont d'ailleurs fait état de la présence des Marines, tous noirs pour la circonstance, dans la région de GISENYI lors de l'opération d'expulsion forcée des réfugiés rwandais par le ZAIRE en Août 1995. L'Amérique craignait alors une attaque en provenance du ZAIRE par les FAR, attaque qui serait camouflée, croyait-elle, par ce retour forcé.

II. Appui médiatique et politique

Lors de l'entretien téléphonique du Chef EM AR et Madame BUSHNELL Prudence, Secrétaire d'Etat Adjoint aux Affaires Africaines à WASHINGTON le 01 Mai 1994, cette dernière énonce les desiderata du Président CLINTON. Elle exige :

- Un cessez-le-feu, comme si elle ignorait que les FAR ont tout fait pour l'obtenir et que c'est le FPR qui n'a pas voulu.
- L'arrêt des massacres sachant bien que le FPR refuse l'arrêt des hostilités afin de disponibiliser les forces de l'ordre.
- Le désarmement des civils et milices alors que le FPR avait éparpillé des éléments armés à travers tout le territoire et que la prolifération d'armes dans la population civile était la conséquence de la situation de guerre.
- L'arrêt des émissions de la RTL: Les FAR ont tout fait pour faire cesser les émissions incendiaires mais la Radio MUHABURA du FPR a continué les provocations et la RTL était chaque fois obligée de riposter.

Cette Dame rapporte en outre que les populations HUTU qui fuient vers la TANZANIE fuient les massacres perpétrés par les FAR. Quand le Chef EM AR lui demande qu'une mission internationale vienne au Rwanda pour se rendre compte de la réalité, elle oppose comme préalable le cessez-le-feu alors que c'est justement le FPR qui ne veut pas l'accepter. C'est le FPR qui avait l'initiative de guerre et c'est plutôt à lui qu'il fallait imposer ces conditions.

Le Gouvernement Américain a aussi joué un rôle de premier plan pour influencer le Conseil de Sécurité à décréter un embargo contre le Gouvernement Rwandais. Dans sa déclaration sur la crise au Rwanda le 04 Mai 1994 devant le Sous-Comité sur l'Afrique du Congrès, Monsieur George E. MOOSE, Secrétaire d'Etat Adjoint se félicitait ainsi: "... Nous avons encouragé l'approbation d'une déclaration énergique du Président du Conseil de Sécurité, en date du 30 Avril 1994... qui invite tous les Etats à arrêter leurs envois d'armes au Rwanda... Nous examinons les mesures supplémentaires pour accroître la pression. En premier lieu, un embargo officiel sur les armes par les Nations Unies contre le Rwanda". (Déclaration de George MOOSE du 04 Mai 1994, Pages 4 et 6).

L'on sait aussi que le journal diabolique IMPURUZA est édité à SACRAMENTO, CALIFORNIE - USA depuis 1985, sous la responsabilité de Monsieur Alexandre KIMENYI, et est un appareil destiné à suffoquer l'opinion internationale par des écrits belliqueux, mensongers et remplis d'injures contre le peuple HUTU (voir document RDR Cameroun). C'est en 1987 que débute la guerre médiatique contre le Rwanda annoncée par la fameuse conférence TUTSI de WASHINGTON avec la création de l'"INTERNATIONAL CONFERENCE ON RWANDAN REFUGEES" dont le président clandestin n'est autre que le Professeur ALEXANDRE KIMENYI (SHYIRAMBERE BARAHINYURA, RWANDA: Trente deux ans après la Révolution Sociale de 1959, page 49).

S 6. Complicité Gouvernement de la Grande Bretagne.

Le Gouvernement de la Grande Bretagne s'est aligné derrière le FPR par l'intermédiaire du Président Ougandais YOWERI MUSEVENI. L'une des raisons majeures est qu'il aurait été alléché par les idées expansionnistes de ce dernier. En effet, faire du Rwanda un satellite de l'Ouganda c'est élargir et renforcer la zone d'influence britannique et le Commonwealth, en Afrique Centrale et Orientale. Pour ce faire, la Grande Bretagne a garanti son appui diplomatique notamment au Conseil de Sécurité des Nations Unies, dans la Communauté Européenne et le Commonwealth et a fourni des moyens logistiques, financiers et militaires.

73
O
U
1
1
N
C

Les résultats de cette colonisation à l'anglaise sont déjà visibles: La langue anglaise sera enseignée dès le bas âge; l'enseignement à l'Université Nationale du Rwanda (UNR) sera dispensé en Anglais et en Français. Ce dernier est même voué à la disparition au Rwanda; comme en témoigne un article paru dans IMBONI N° 003 de janvier 1993: "...ils (Faustin TWAGIRAMUNGU, francophone et Paul KAGAME, anglophone) ne doivent pas oublier que c'est cette francophonie qui a engendré le génocide commis au Rwanda.... Et si on laissait de côté cette langue! Est-ce qu'on en mourrait? Et puis, même sans parler de cette langue, que valent les Français pour nous?..." (AJPR, Page 129).

D'après les recherches menées par l'EIR (Executive Intelligence Review) et dont les résultats furent publiés par David HAMMER et LINDA de HGYOS dans la revue EIR du 19 Août 1994; la tragédie rwandaise et ses conséquences "résultent de la politique britannique en Afrique mise en place par son service de renseignement et exécuté par YOWERI MUSEVENI encadré par Lady Lynda CHALKER, Ministre du Développement d'Outre-mer, anciennement appelé Office Colonial Britannique... Le Rwanda a servi de tremplin en vue de la destruction de l'Afrique toute entière... Le Président MUSEVENI et le FPR ne sont que des bourreaux... Le démantèlement des Etats et le dépeuplement du continent africain sera ininterrompu. Les événements qui se sont produits au Rwanda se répéteront dans les autres pays de la sous-région... Selon son calendrier, lorsque le Rwanda et le Burundi seront devenus des satellites Ougandais (sous domination britannique), ce sera le tour du KENYA et l'annexion de la région minière de l'EST du ZAIRE. Suivront encore la TANZANIE, la corne de l'Afrique ainsi que l'Afrique Australe".

Concernant l'appui en personnel militaire, la même source affirme qu'en "Janvier 1994, les stratèges britanniques du Département de la Défense pour l'Afrique quittèrent l'Angola et se concentrèrent au Rwanda".

Section 4. Responsabilité de certains membres des Confessions Religieuses.

Le FPR a utilisé certains membres du clergé pour la propagande et la récolte de fonds. Le clergé TUTSI était pour la guerre. Les quelques témoignages suivants, dont la liste n'est pas exhaustive, corroborent ces faits :

- Comme le témoigne Mr BARAHINYURA, ancien haut responsable au FPR, Monseigneur Innocent GASABWOYA et le Père Chrysteologue MAHAME étaient d'une importance capitale et cerveaux du FPR (BARAHINYURA, Page 79).

- Lors d'une perquisition effectuée chez l'Abbé NTAGARA au début de la guerre par l'OMP SEBIGEGA Théophile et le Commandant du Groupement GISENYI, plusieurs documents furent saisis dont: Une lettre adressée à Mgr NGABO Faustin lui demandant d'éviter de se confier à Mr SHAMUKIGA Charles (grand sponsor du FPR) soupçonné d'être un agent double; une réflexion de cinq prêtres de NYUNDO, groupe animé par l'Abbé NTAGARA lui-même et qui en était le rapporteur, recommandant d'assainir le séminaire en y écartant des éléments introduits par l'Archêveque NSENGIYUMVA pour semer l'esprit tribal dans "NOS SEMINARISTES"; plusieurs documents subversifs (N.B. "Les éléments à écarter sont des HUTU"). Ce prélat passait son temps à conduire à bord de son véhicule des éléments subversifs dont certains déserteurs des FAR sur les positions militaires pour détourner les militaires de leur mission ou pour voler les armes et munitions.

11
10
9

- A la Paroisse de RUTONGO, le stock de munitions et les armes individuelles se trouvaient chez les Abbés Sylvère et Eustache; à la Sacristie, chez les soeurs et dans la maison de la jeunesse (voir note du 09 Avril 1994 du Bureau G2 EM AR).

- Au Centre de Pastorale Saint Paul, dans les chambres de certains prêtres et séminaristes, des tenues militaires du FPR furent découvertes.

- A la Paroisse de MUHORORO, chez le curé SEKABARAGA furent découverts un entrepôt de tenues militaires du FPR, des albums représentant tous les Officiers des FAR avec pour chacun les dessins d'une arme qui devait servir à le tuer, un message expliquant comment le bataillon qui délivrerait le KINGOGO sera accueilli et un important stock de vivres destinées à nourrir ce bataillon.

- Des soeurs furent appréhendées au Nord-KIVU à bord d'un véhicule qui transportait des recrues en provenance du BURUNDI à destination de l'Ouganda, repaire du FPR.

- Certains membres du clergé ont suivi des entraînements militaires à MULINDI (voir à ce propos un abbé de KAYENZI qui prétendait aller en congé). Il y en a même qui ont été au front.

Même si Rome commence à comprendre le problème rwandais et à être réaliste, il lui est reproché de ne pas avoir condamné la guerre. Au contraire, Radio Vatican faisait de la propagande pour le FPR. Monseigneur BERTHELOT, le Nonce Apostolique au Rwanda, était bien engagé du côté du FPR. En tant que doyen des Ambassadeurs accrédités à KIGALI, cette position ne pouvait pas faciliter la compréhension du problème rwandais par la Communauté Internationale. Quand 3 évêques furent assassinés par le FPR à KABGAYI, Rome ne réagit pas outre mesure comme si elle trouvait l'événement normal.

L'Eglise de Rome a donc failli à son devoir de guide moral et a plutôt soutenu le FPR dans la guerre, alors que la guerre est l'un des plus grands actes sociaux immoraux.

CHAPITRE IV: LES ACTIVITES DES FAR

Section Première. PERIODE DU 01 OCTOBRE 1990 AU 31 DECEMBRE 1992

1. Les FAR ont exécuté des missions de MROP dans les arrières malgré les effectifs réduits et ont contré les attaques ennemies au Nord du pays (au MUTARA), elles ont libéré les expatriés (RT INT/Ops/90/34 du 14 Octobre 1990) et participé à la réinstallation dans leurs biens des personnes qui avaient fui l'avancée du FPR. La Gendarmerie Nationale est intervenue dans les Communes de KIBILIRA, RAMBA et SATINSYI (GISENYI) et dans les Communes de KIVUMU et RUTSIRO (KIBUYE) en Octobre 1990 ainsi que dans certaines écoles secondaires.

NO 01130

Les quelques documents qui suivent montrent l'importance de l'intervention des Forces de l'ordre dans la pacification des troubles interethniques et la réinstallation des déplacés dans la Sous-Préfecture de NGORORERO. La Gd N est restée sur place jusqu'à la fin de la réinstallation des personnes déplacées:

- RT INT/OPS/90/371 du 20 Octobre 1990 de la Cie KIBUYE :
"... Situation redevenue calme dans KIVUMU et RUTSIRO qui sont voisines de RAMBA et KIBILIRA... la plupart des assaillants ont été arrêtés et les enquêtes sont en cours pour déterminer leur degré de responsabilités".

- RT INT/OPS/90/531 du 21 octobre 1990 du Groupement GISENYI:
"Situation se calme progressivement dans Sous-Préfecture NGORORERO... Réinstallation des personnes déplacées commence lundi 22 Octobre 1990..."

- RT INT/OPS/90/533 du 23 Octobre 1990 du Gpt GISENYI :
"... Réinstallation des personnes déplacées être en cours en Commune SATINSYI... à KIBILIRA, personnes déplacées posent entre autre condition le maintien du détachement Gd N dans Sous-Préfecture NGORORERO pour garantir intervention rapide en cas de reprise éventuelle des violences. La sensibilisation continue. La situation est calme pour le reste de la circonscription".

- RT INT/OPS/90/537 du 24 Octobre 1990 du Gpt GISENYI :
"... à NGORORERO: Plus de 500 personnes viennent de retourner sur collines en Commune SATINSYI (...). L'opération se poursuit. A MUHORORO: L'entourage (clergé et fonctionnaires TUTSI présents au sein des personnes déplacées) freine le processus de retour sur collines. 7 Familles viennent de regagner leurs secteurs d'origine... Sensibilisation continue..."

- RT INT/OPS/90/541 du 25 Octobre 1990 du Gpt GISENYI : "... Commune SATINSYI : fin réinstallation des personnes déplacées prévue ce 25 octobre 1990... Communes KIBILIRA et RAMBA : réinstallation commence par Secteurs RONGI et NTAGANZWA..."

- RT INT/OPS/90/549 du 29 octobre 1990 du Gpt GISENYI : "... accrochages entre étudiants au Groupe Scolaire de RAMBURA (garçons) dans la soirée du 28 octobre 1990. L'Officier conduisant équipe des Gd dépêchée sur les lieux cette nuit signale 5 blessés. Réunion pour examiner situation prévue le 29 Octobre à 07h30 minutes..."

- Le message INT/OPS/90/550 du 29 Octobre 1990 du Gpt GISENYI signale que le Comité Préfectoral de Sécurité a décidé

qu'un délégué du MINEPRISEC y assure interim de la Direction car le Directeur actuel est contesté depuis longtemps par les étudiants.

- Le message Ops/90/552 du 29 Octobre 1995 à 11h20 du Gpt GISENYI signale que le Préfet est arrivé à RAMBURA, que la situation y est grave et qu'une section de Gd y est envoyée pour MROP.

- RT OPS/90/554 du 30 Octobre 1995 du Gpt GISENYI:
"... Situation relativement calme au Groupe Scolaire RAMBURA (.) Cours avoir repris (.) Situation calme pour le reste de la circonscription (.) Retour à GISENYI des équipes envoyées à KIBILIRA le 31 octobre 1990 et RAMBURA le 01 Novembre 1990".

2. Tout en repoussant les Attaques du FPR-INKOTANYI à BYUMBA et au MUTARA, les FAR ont continué à assurer la sécurité intérieure et prévenir les troubles interethniques jusqu'en Janvier 1991. Avec l'attaque de la Ville de RUHENGARI, les Camps de Gd N de MUHOZA et MUBONA et la Prison de RUHENGARI ont été particulièrement visés. Mais avec des effectifs très réduits et malgré cette attaque, la Gd N a pu pacifier et apaiser la population lors des troubles interethniques qui ont suivi dans les communes de KINIGI, MUKINGO, NKULI, MUTURA et dans la Sous-Préfecture de KABAYA en Janvier-Février 1991. Ci-dessous quelques documents de référence:

- RT INT/OPS/91/693 du 26 Janvier 1991 d'EM AR adressé au Comdt Ops RUHENGARI et Bn Cdo RUHENGARI: "Eviter débordements à caractère ethnique. Me faire rapport et me donner noms des acolytes présumés INKOTANYI et les charges pesant sur eux."

- RT OPS/91/160 du 29 Janvier 1991 du Comdt Ops RUHENGARI signale que "... tension d'origine ethnique à KINIGI ne baisse pas".

- RT INT/OPS/91/212 du 05 Février 1991 du Comdt Ops RUHENGARI: "... Tension interethnique continue à monter en commune NKULI et MUKINGO".

- Référence SITREP du 09 Février 1991 du Comdt Ops RUHENGARI: "... Tension interethnique dans KINIGI-MUKINGO et NKULI ne cesse d'augmenter... les autorités administratives s'emploient à calmer les esprits".

- RT OPS/91/194 du 30 Janvier 1991 du Comdt Ops GISENYI: "Information signale 18 morts enterrés dans Sous-Préfecture KABAYA. Préfet et une section de Gendarmes se sont rendus sur place".

- RT OPS/91/157 du 05 Février 1991 du CE Cdo: "... Désordre ethnique en Commune MUTURA est signalé. La patrouille militaire y envoyée a été agressée. Une section commandée par un Officier a été dépêchée sur place".

- RT INT/OPS/91/264 du 05 Février 1991 du Comdt Ops GISENYI sur le même sujet ci-haut.

- RT INT/OPS/91/274 du 06 Février 1991 de Comdt Ops GISENYI: "... les affrontements en commune MUTURA ont cessé. Campagne de sensibilisation et pacification commence".

- RT INT/OPS/91/274 du Comdt Ops GISENYI: "... Sensibilisation à l'autodéfense et pour empêcher affrontements populaires

INFORM

... a été menée en MUTURA... Situation dans Sous-Préfecture KABAYA ne s'améliore pas..."

- RT OPS/91/118 du 31 Octobre 1991 du Gpt GISENYI signale des troubles interethniques dans la S/Préfecture KABAYA: "... Homicide et incendie de maisons s'être poursuivis cette nuit dans Secteur MWENDO (GASEKE) malgré meeting de sensibilisation tenue hier 31 Janvier 1991 par MININTERDECO et Préfet GISENYI dans cette région... Situation qui prévaut à GISENYI ne permet pas au Gpt GISENYI d'intervenir efficacement à KABAYA..."

2
O
D
1
4
04
D

Comme ces tensions tendaient à se généraliser, des renforts de Gd y ont été envoyés: RT INT/OPS/91/126 du 05 Février 1991 à 17h00 du Gpt GISENYI: "... dans Communes MUTURA et RWERERE, accrochages enregistrés depuis hier 04 Février 1991 après attaque du CE Cdo par éléments INKOTANYI... y avons dépêché une Section de Gd encadrée par Lt NGERAGEZE... Secteur NYUNDO (KANAMA): la population menace certaines personnes soupçonnées d'être complices de l'ennemi... y envoyons une section de Gd conduite par un Soffr pour prévenir l'invasion du séminaire..."

- RT OPS/91/194 du 29 Janvier 1991 du Comdt Ops KIBUNGO: "...Grève estudiantine d'origine ethnique à l'Ecole économique de RWAMAGANA le 29 Janvier 1991 a été matée".

Référence SITREP du 03 Février 1991 du Comdt Ops BYUMBA : "... Incidents interethniques au Petit Séminaire de RWESERO dans nuit du 02 au 03 Février 1991. Evêque de BYUMBA a ordonné fermeture et les étudiants ont été rapatriés par bus du Comdt Ops BYUMBA".

- RT Ops/91/54 du 05 Février 1991 et Ops/91/068 du 06 Février 1991 tous du Gpt BUTARE à propos des tensions interethniques au Groupe Scolaire de SAVE: "... Grève des élèves du Groupe Scolaire de SAVE le 05 Février 1991. Le mobile être tension interethnique caractérisée par formation nette des groupes ethniques rivaux HUTU - TUTSI. Intervention des autorités préfectorales de BUTARE... selon interventions de plusieurs élèves, de petits groupes TUTSI provocateurs sont à l'origine du mécontentement des élèves... Après avoir calmé les esprits, Préfet de BUTARE a pris des mesures de sécurité et une section de Gd passe la nuit sur place pour suivre de près l'évolution de la situation".

- RT OPS/INT/91/059 du 04 Février 1991 du Gpt BUTARE signale: "... Tension interethnique à l'Ecole Economique et sociale de KANSI. Une certaine suspicion reigné telle que chaque groupe ethnique se croit être exterminé par un autre... Pas de dégâts humains et matériels jusqu'ici. Recherchons les meneurs pour être exclus de l'école. Autorités préfectorales et scolaires procèdent à ramener le calme..."

- RT OPS/91/129 du 06 Février 1991 du Gpt GISENYI relatif aux troubles au Groupe Scolaire de RAMBURA: "Le Directeur signale qu'une vingtaine d'enfants sont malmenés par leurs camarades. Un détachement Gd est proposé pour MROP et prévenir des incidents".

- RT OPS/91/513 du 10 Février 1991 du Gpt KIGALI à propos des tensions interethniques à l'APACE de KABUSUNZU: Le Directeur a conduit deux des meneurs à la Brigade Gd de NYAMIRAMBO. Une équipe de la Brigade de Recherche est

envoyées à cette école pour connaître l'ampleur de la situation et un peloton d'intervention est en stand-by.

3. La Gendarmerie Nationale est en outre intervenue dans les missions de MROP suite aux troubles interethniques et manifestations politiques, tandis que l'Armée Rwandaise continuait à assurer la sécurité à la frontière. Les déplacés de guerre ont aussi été canalisés et protégés dans les Camps.
4. Les FAR ont résisté et ont repoussé des différentes attaques de l'ennemi à RUHENGARI, BYUMBA et MUTARA en Juin 1992 tout en effectuant le MROP à l'intérieur du pays car la collaboration de certains partis politiques avec le FPR a chauffé les esprits de la population, laquelle avait en fait devant elle deux ennemis à savoir le FPR et le multipartisme anarchique. La mise en place d'un Gouvernement de coalition (5 partis politiques) a eu lieu après une série de manifestations de l'opposition au cours desquelles la Gd N a bien assumé son rôle (RL N° 0119/G3.10.2.0 du 24 janvier 1992 de l'EM Gd N). Elle a d'ailleurs pu arrêter les différentes pratiques de "KUBOHOZA" (délivrance forcée) et ramener le calme à l'intérieur du Pays. De même elle a assuré l'ordre lors des opérations de mécontentement d'une partie de la population suite à certaines clauses des Protocoles d'Accord d'ARUSHA ainsi que lors des affrontements entre les militants des différents partis politiques. Ci-dessous quelques documents de référence:

- RT OPS/92/2743 du 15 Novembre 1992 d'EM Gd N qui signale des troubles interethniques dans KAGANO - CYANGUGU. Le renfort Gd N a été dépêché pour MROP.

- RT OPS/92/4070 du 20 Novembre 1992 du Gpt KIGALI, RT OPS/92/4352 du 08 Novembre 1992 du Gpt KIGALI et Comptendu de réunion du 11 Décembre 1992 de l'EM Gd N: "Affrontements inter-partis politiques (INTERAHAMWE - PSD et PL) dans Ville KIGALI. Les Gd sont intervenus, les ont dispersés et ont arrêté certains d'entre eux pour enquête". "... Dans SHYORONGI, affrontements entre INTERAHAMWE et adhérents d'autres partis politiques : la Gd N est intervenue et reste sur place".

- RT INT/OPS/92/1235 du 24 Novembre 1992 du Gpt RUHENGARI et RL N° 360/G3.3.3.2.5 du 25 Novembre 1992 du Comd Gpt RUHENGARI: "... Affrontements interethniques à VUNGA - GICIYE (GISENYI) Vols et pillages de maisons, 3 blessés. La Gd N est intervenue et reste sur place pour éviter reprise".

- RT INT/OPS/92/788 du 29 Novembre 1992 du Gpt CYANGUGU signale: "... criminalité liée aux problèmes ethniques et au banditisme. Enquête par Gd N et parquet".

- RT OPS/92/2999 du 06 Décembre 1992 d'EM Gd N, RT OPS/92/531 du 06 Décembre 1992 du Camp MBARE et RT OPS/92/1377 du 06 Décembre 1992 du Comdt Ops BUTARE tous relatifs au maintien d'ordre et sécurité sur l'axe KIGALI - BUTARE pour prévenir d'éventuels affrontements et barrages de route à l'occasion du meeting de la CDR à BUTARE.

- RT INT/OPS/92/278 du 30 Novembre 1992 du Camp KIBUNGO: "... affrontements entre adhérents des partis MRND et MDR le 30 novembre 1992 en Commune BIRENGA. Intervention des Forces de l'ordre a eu lieu et l'on a arrêté 7 du MDR et 11 du MRND".

RL N° 1881/G2.2.2.2 du 06 Novembre 1992, RL N° 1929/G2.2.2.2 du 11 Novembre 1992, RL N° 2051/G2.2.2.2 du 29 Novembre, RL N° 0041/G2.2.2.2 du 07 janvier 1993 et RL N° 0215/G2.2.2.2 du 03 Février 1993 toutes de l'EM Gd N relatives aux rapports hebdomadaires de sécurité et adressées au MINADEF. On y trouve les interventions de la Gd N.

Section 2. PERIODE DU 01 JANVIER AU 04 AOUT 1993

MIC 1154

L'année 1993 débuta dans un climat de grandes tensions sociales. En effet, la signature le 30 Octobre 1992 et le 09 janvier 1993 du Protocole d'Accord sur le Partage du pouvoir souleva beaucoup de controverses. La majorité de la population trouvait que trop de concessions avaient été faites au FPR. Ceci occasiona des manifestations populaires ainsi que des troubles interethniques. Le FPR se servit de ce prétexte pour massacrer beaucoup de personnes civiles dans la nuit du 07 au 08 Février 1993, et pour lancer une attaque d'envergure qui fit plusieurs victimes et un déplacement de plus de 1.000.000 de sinistrés. (AJPR, "RWANDA; L'Autre face du génocide, P-25). De ce fait, les négociations en cours à ARUSHA furent suspendues et la voix des armes prit de nouveau le dessus. Ces négociations furent reprises après le Communiqué conjoint publié à l'issue de la rencontre de DAR-ES-SALAAM du 05 au 07 Mars 1993. Le 04 Août 1993 fut signé à ARUSHA l'Accord de Paix entre le Gouvernement de la République Rwandaise et le Front Patriotique Rwandais pour mettre fin à la guerre qui durait presque trois ans.

S 1. Lutte contre le banditisme, le terrorisme et la criminalité.

Le mois de janvier fut caractérisé par de nombreux actes de banditisme armé surtout dans la Ville de KIGALI. La Gendarmerie dut intervenir à plusieurs reprises. (RT N° 0351/G2.2.2.2 du 24 Février 1993 de l'EM Gd N).

Au mois de Février 1993, la reprise des hostilités augmenta le nombre des déplacés. Une grande partie s'installa à NYACYONGA après de la Ville de KIGALI, augmentant l'insécurité dans celle-ci. Des infiltrés ennemis, des malfaiteurs et plusieurs jeunes délinquants mélangés à cette population difficilement identifiable se retrouvèrent partout dans la Ville et surtout au marché où des vols à la tire se multiplièrent. En outre, plusieurs militaires déserteurs ou renvoyés qui restaient dans la Ville et de grands bandits évadés de prison qui ne tardaient pas à reconstituer leurs réseaux augmentèrent le nombre de malfaiteurs en armes.

Face à cette situation, la Gendarmerie, spécialement le Groupement KIGALI accomplit efficacement sa mission et son travail fut bien apprécié. (RL N° 0936/G2.2.2.2 du 23 Avril 1993 de l'EM Gd N).

Les actes de banditisme armé, de criminalité et de terrorisme se poursuivirent au mois d'Avril 1993, exécutés par les mêmes auteurs que ci-dessus, surtout dans la Ville de KIGALI et les zones arrières des positions de combat. Ils furent attisés par des éléments infiltrés et acolytes de l'ennemi dans le but de semer le désordre dans la population. Des manifestations et grèves des élèves, ouvriers et autres groupes sociaux furent aussi enregistrés. La Gendarmerie intervint toujours avec efficacité (RL N° 1218/G2.2.2.2 du 25 Mai 1993 d'EM Gd N).

- Les événements brûlants du mois de mai 1993 furent l'assassinat crapuleux du Président du MDR dans la Préfecture de GIKONGORO en même temps président du FORUM PAIX et DEMOCRATIE, Mr Emmanuel GAPIYISI, en date du 18 Mai 1993 à l'entrée de sa résidence de KICUKIRO, ainsi que des attentats terroristes à la bombe, notamment ceux du marché de GISENYI le 03 Mai 1993 et celui de KIRAMBO (CYANGUGU) le 29 Mai 1993. La Gendarmerie entreprit immédiatement des investigations pour en découvrir les coupables. Pendant le même mois, les actes de banditisme et de criminalité avec armes continuèrent d'être perpétrés par des bandes de malfaiteurs. La Gendarmerie réagit chaque fois par des recherches, des arrestations avec dossiers judiciaires à l'encontre des malfaiteurs, et la récupération d'objets volés. (RL N° 1461/G2.2.2 du 30 Juin 1993 d'EM Gd N).

MONTI 13

- Au mois de Juin 1993, face aux quelques cas de banditisme armé survenus surtout dans la Ville de KIGALI, la Gendarmerie Nationale fut sollicitée pour appuyer des rondes organisées d'initiative par la population. Ceci donna des résultats satisfaisants. (RL N° 1577/G2.2.2.2 du 22 Juillet 1993 d'EM Gd N).

- Suite à l'approche de la signature de l'Accord de Paix, le mois de Juillet fut caractérisé par un climat de détente dans tout le pays. De ce fait, le nombre d'actes criminels fut réduit. L'action de la Gendarmerie, appuyée par le système d'auto-défense civile fut très efficace. (RL N° 1751/G2.2.2.2 du 14 Août 1993 d'EM Gd N).

§ 2. Rétablissement d'Ordre Public, Pacification et Protection des populations

I. Lors des troubles interethniques.

Les FAR intervinrent comme par le passé pour mater les troubles interethniques qui eurent lieu surtout au Nord-Ouest du pays à la fin de 1992 et au début de 1993, comme le témoignent les faits ci-après :

- Le 29 Décembre 1992 : Lors des affrontements dans KAYOVE, 32 agresseurs furent arrêtés. 3 vaches, 26 machettes et 2 lances furent saisies (RT INT/OPS/92/2993 du 29 Décembre 1992 du Comdt Ops GISENYI).
- Lors des affrontements interethniques sanglants dans GISENYI, RUHENGARI et KIBUYE, la Gendarmerie Nationale dépêcha des détachements dans différentes communes pour rétablir l'ordre et assurer la protection des TUTSI menacés par les HUTU (RL N° 351/G2.2.2.2 du 24 Février 1993 de l'EM Gd N).
- En Commune MUTURA, la Gd N intervint en dates du 05, du 13 et du 24 Janvier 1993, chaque fois que les troubles interethniques y étaient signalés ("Rapport Journalier de l'Officier de Permanence à l'EM AR" du 05 au 06, du 13 au 14, et du 24 au 25 janvier 1993, ainsi que RT INT/OPS/93/220 du 24 janvier 1993 du Comdt Ops GISENYI).
- La Gd N put suivre et maîtriser la situation au moment où les tensions allaient s'étendre aux autres

- Communes. (RT INT/OPS/93/0222 du 25 Janvier 1993 du Comdt Ops GISENYI).
- Quand les troubles sociaux commencèrent à couvrir, la Gd N reçut l'ordre d'assurer la surveillance en guise de dissuasion (RT OPS/93/164 du 24 Janvier 1993 du Comdt Ops RUHENGARI).
 - Le 25 janvier 1993: Quand les rumeurs circulèrent en signalant des troubles en préparation en Communes NKULI et MUKINGO, le Bn Cdo RUHENGARI reçut l'ordre d'y envoyer des éléments. Ces troubles n'eurent pas lieu suite probablement à la crainte de ces éléments (RT OPS/93/172 du 25 Janvier 1993 et RT Ops/93/175 du 26 janvier 1993 du Comdt Ops RUHENGARI).
 - Le Chef EM AR visita le Secteur Ops RUHENGARI et put s'entretenir avec le Préfet de RUHENGARI sur la situation qui prévalait. Des recommandations pour ramener le calme furent formulées. (RT OPS/93/172 du 25 Janvier 1993 du Comdt Ops RUHENGARI).
 - Le Gpt RUHENGARI suivit l'évolution de la tension entre les TUTSI hébergés à l'ISAE BUSOGO et les HUTU déplacés suite aux combats du 08 Février 1993. Les derniers disaient que les premiers étaient favorisés car mieux abrités. (RT OPS/93/409 du 21 Février 1993 du Comdt Ops RUHENGARI).
 - Le Comdt Ops RULINDO intervint lors des troubles dans la Commune MBOGO. (RT INT/OPS/93/693 du 01 mars 1993 du Comdt Ops RULINDO).
 - Lors de la réunion des Commandants Secteurs et Unités des FAR du 12 Juillet 1993 dans son discours d'ouverture, le Ministre de la Défense synthétisa ces interventions en ces termes (P5): "Nos Gendarmes ont également rétabli l'ordre et la sécurité dans des zones qui ont connu des tensions interethniques comme le BUGESERA dans KIGALI, RWAMATAMU dans KIVUYE, KIBILIRA, SATINSYI, KAYOVE, RAMBA, GICIYE et d'autres Communes de GISENYI".
 - De même, dans sa lettre N° 250/G3.3. du 21 Juillet 1993, le Commandant du Gpt GISENYI fait état de multiples interventions de la Gd N à l'occasion des troubles sociales de février 1993 (KAYOVE, GICIYE, NGORORERO, KABAYA, MUDENDE, NYUNDO, MUHORORO, RUTSIRO, MURAMBA, SATINSYI, etc...

II. Lors des manifestations politiques

- Les FAR intervinrent à plusieurs reprises lors des manifestations des adhérents des divers partis qui eurent lieu en fin de 1992 et début de 1993. Le Groupement de RUHENGARI put intervenir pour dégager les obstacles et prévenir les dégâts sur les véhicules immobilisés sur les barrages (RT OPS/93/119 et Ops/93/114 du 18 janvier 1993 du Comdt Ops RUHENGARI).
- La Gendarmerie intervint lors des manifestations politiques qui eurent lieu dans la plupart des régions du pays au début de l'année 1993 (RL N° 0351/G2.2.2.2 du 24 Février 1993 de l'EM Gd N).

- Au mois de juin 1993, plusieurs manifestations d'ordre social et quelques unes à caractère politique eurent lieu. Elles étaient surtout pacifiques et aucun débordement ne fut enregistré (RL N° 1577/G2.2.2:2 du 22 Juillet 1993 d'EM Gd N).

- Dans son allocution d'ouverture, lors de la réunion du 12 Juillet 1993, le Ministre de la Défense revint sur cette question: "... les esprits reconnaissants ne peuvent pas taire les performances de notre Gendarmerie Nationale dans le maintien de l'ordre public et la sécurité de la population. Ces performances ont été remarquables sur le terrain. Je ne me limiterai à titre exemplatif qu'à quelques situations :

- La Gd N est intervenue à plusieurs reprises dans des situations où les esprits étaient chauffés par des confrontations entre partis politiques, notamment à l'occasion des manifestations massives ou des meetings populaires. Les actions menées ont été satisfaisantes à quelques exceptions près qui résultent beaucoup plus de manque de moyens qu'aux tendances partisans.

- La Gd N est intervenue efficacement dans un fléau qu'ont connu certains coins du pays à savoir le phénomène odieux d'UKUBOHOZA où l'autorité locale était anéantie voire même absente. Elle est intervenue dans GIKONGORO en communes NSHILI et KIVU; dans plusieurs communes de GITARAMA et CYANGUGU et dans certaines communes de BUTARE".

III. Protection de la population et respect des droits de l'homme.

Le respect des droits de l'homme par les militaires a continué à préoccuper le Commandement des FAR. Les exemples ci-après sont très éloquentes:

- Dans son exposé introductif lors de la réunion des Commandants de Secteurs du 13 et 17 mars 1993, le Chef de l'Etat lui-même a insisté sur cet aspect:

"C'est toujours avec amertume que je me fais le devoir de fustiger le comportement de certains militaires peu nombreux, mais combien leur action est nuisible - qui se livrent aux divers actes délictueux au détriment des populations innocentes : les pillages, les viols, et tous actes de vandalisme. J'en appelle à vous tous ... pour que cet aspect de discipline soit urgemment et sérieusement redressé .. la justice elle-même doit s'employer à extirper ce mal". (RL N° 0969/06.1.9 du 16 Mars 1993 de MINADEF).

- Diverses interventions au cours de cette réunion abondèrent dans ce sens comme le montre une clause y relative dans les recommandations finales : Déplorant le comportement indigne affiché par certains militaires à l'égard de la population civile, la réunion a recommandé la prise dans l'immédiat des mesures sévères à l'égard de tous ceux dont les responsabilités ont été établies quel que soit leur grade, de rechercher et poursuivre tous les



militaires qui se sont rendus coupables d'exactions diverses envers la population civile. Les Forces Armées doivent se comporter de façon à ne pas donner à des critiques ou accusations sur la violation des droits de l'homme. Ainsi, tous les cas qui ont eu lieu doivent être tirés au clair et sanctionner sévèrement les auteurs (RL N° 1410/06.1:9 du 20 Avril 1993 de MINADEF, l'Annexe II et Annexe III).

- Le 28 Avril 1993 fut tenue à l'Etat-Major de l'Armée Rwandaise une réunion dont l'objet était d'organiser des rafles de militaires. "... ces rafles pourraient ramener le climat de confiance qui commençait à se perdre entre la population et ses Forces Armées. Beaucoup de cas de vol à mains armées se commettent par des gens en tenue militaire.... Ces rafles avaient été opérés dans certains Camps Militaires de KIGALI et les résultats étaient positifs". (RL N° 030/G3.9.2 du 10 mai 1993 de G3 EM AR).

1020920

S'adressant aux Commandants de Secteurs et Unités dans la réunion du 12 Juillet 1993, le Ministre de la Défense rappela que "à une certaine phase de cette guerre, un autre aspect dont l'importance est liée à la nature de la guerre même a préoccupé le Ministère de la Défense: le respect des droits de l'homme. Dans ce domaine, notre Département a déployé beaucoup d'efforts dans la sensibilisation de nos hommes au respect de ces droits élémentaires. Non seulement, ce respect contribue à sauvegarder la confiance que la population nourrit en ses Forces, mais aussi, il contribue à éviter de tomber dans le piège de l'ennemi qui est toujours aux aguets pour exploiter nos défaillances notamment en alimentant sa campagne d'accusation et d'intoxication sur la scène internationale".

Section 3. PERIODE DU 04 AOUT 1993 AU 06 AVRIL 1994

§ 1. Mise en application des Accords d'ARUSHA

La signature de l'Accord de Paix d'ARUSHA le 04 Août 1993 constituait un soulagement pour la majorité du peuple rwandais qui en avait assez de la guerre.

Les Forces Armées Rwandaises ont apprécié cet heureux événement tandis que le Commandement a donné des ordres clairs et précis pour éviter tout ce qui pourrait entraîner la non-application de cet Accord:

- Des réunions et des conférences ont été tenues et des commissions ont été créées pour étudier des voies et moyens pouvant aider à la mise en application des Accords d'ARUSHA.
- Malgré de nombreuses provocations du FPR par des tueries incessantes des civils, enlèvements des personnes, vols, viols, de bombardements des positions des FAR, etc..., les FAR sont restées fidèles aux Accords d'ARUSHA.
- Chronologiquement, le contenu des télégrammes, des lettres, des comptes-rendus de réunions du Commandement et des Unités, montrent avec quelle teneur les FAR prenaient au sérieux et à la réalité la mise en application de ces

Accords dans tous les domaines notamment la démobilisation, la réintégration des deux forces, le respect de la zone tampon, le cessez-le-feu, etc...

- Concernant la démobilisation et l'intégration, le Ministre de la Défense a tenu une réunion des Commandants d'Unités à l'ESM le 16 Août 1993 à 09 H pour donner les explications relatives aux accords entre le Gouvernement Rwandais et le FPR signés à KINIHIRA le 15 Juillet 1993. (RT ADM/OPS/93/1961 du 07 Août 1993 de l'EM AR). Les différentes Unités faisaient parvenir au Commandement des FAR leurs observations sur le contenu des Accords. C'est ainsi que le Camp KAMI par exemple a envoyé à l'EM AR les suggestions des militaires du Bataillon PM sur les critères à appliquer pour la démobilisation. (RT ADM/93/678 du 10 Août 1993 du Camp KAMI).

102092 Dans le même ordre d'idées le Bn Garde Présidentielle a transmis dans son télégramme adressé à l'EM AR, les critères à appliquer en ce qui concerne la démobilisation. (RT ADM/93/614 du 10 Août 1993 du Bn Garde Présidentielle). Tandis que le Ministère de la Défense a mis sur pied la Commission de démobilisation. Composée de Colonel BEMS BAGOSORA, Lt Col BEM NDENGEYINKA, Lt Col RWABALINDA, Lt Col BEMSG NTIWIRAGABO, Maj Gd KARANGWA, Cdt Gd BIZIMANA et Capt MUNYARUGURU. Cette Commission a tenu sa première réunion au MINADEF du 14 au 16 Août 1993 inclusivement. (RT N° ADM/OPS/93/1249 du 13 Août 1993).

La démobilisation concernait même des écoles, c'est la raison pour laquelle le MINADEF a nommé une Commission chargée d'examiner le problème des élèves officiers pour voir comment prévoir la démobilisation parmi ces élèves Officiers (RT N° OPS/93/1389 du MINADEF du 30 Août 1993).

- Les contacts étaient en cours pour assurer la meilleure exécution de la démobilisation; c'est de ce fait qu'une équipe d'experts du PNUD pour la démobilisation a visité le secteur d'opérations de KIBUNGO le 28 Septembre 1993 en vue d'avoir un entretien préliminaire avec les militaires dans le cadre d'une enquête socio-professionnelle qui devait être réalisée. Ce contact préliminaire avait pour but d'orienter le plan de l'enquête envisagée qui était en cours d'élaboration (RT ADM/OPS/93/1621 du 25 Septembre 1993).

- Le souci du Commandement était toujours le suivi des travaux ayant trait à l'Accord de Paix d'ARUSHA. C'est dans ce cadre que le Ministre de la Défense a dirigé une réunion avec la Commission de démobilisation qui s'est tenue dans les locaux de l'ESM et les Chefs d'EM étaient invités (RT OPS/ADM/93/1706 du 06 Octobre 1993).

- Les FAR ont collaboré dans la transparence avec d'autres intervenants. C'est ainsi que suite au souhait exprimé par le PNUD au cours de la réunion du 07 octobre 1993 les membres de la Commission de démobilisation ont été invités à une réunion avec les consultants du PNUD le 12 octobre 1993 à 15h00 au siège du PNUD à KIGALI (RT ADM/OPS/93/1736 du 09 Octobre 1993).

Par ailleurs, le MINADEF a nommé les membres de la Commission mixte de démobilisation qui devaient participer à la réunion avec le PNUD (RT ADM/OPS/93/1766 du 12 Octobre 1993).

- Les ordres du Commandement étaient transmis jusqu'aux bas échelons concernés; l'exemple en est ce télégramme de l'EM Gd N ADM/93/2531 du 08 Octobre 1993 annonçant la réunion de prise de contact de la Commission de démobilisation, qui devait se tenir lundi 11 octobre 1993 dans les locaux de l'ESM sous la présidence du Ministre de la Défense.

- Toutes les unités aussi n'avaient pas d'objection sur la démobilisation l'un des points forts de l'Accord de Paix d'ARUSHA. Par exemple les militaires du Camp KIGALI et de la Compagnie OG ont accueilli favorablement les critères de démobilisation et n'ont eu aucune objection sur la Commission qui était désignée à cet effet (RT INT/OPS/93/15655 du 12 octobre 1993).

- Les Forces Armées Rwandaises ne se sont pas limitées seulement à la démobilisation. Le MINADEF a créé la Commission d'élaboration des programmes de formation conjointe, des syllabus d'instruction et de règlement de discipline, cela pour préparer bien avant avec le FPR les cours de base de l'Armée Nationale (RT ADM/OPS/93/1388 du 30 Août 1993).

- En ce qui concerne la zone tampon, quoiqu'elle fût violée ou envahie maintes fois par le FPR, les Forces Armées Rwandaises ont toujours respecté sa réglementation (RT ADM/OPS/93/2181 du 27 Août 1993).

- Même en cas d'incident, les FAR ne pouvaient pas y accéder. A titre d'exemple, le message du Commandement de Secteur opérationnel RULINDO signalant la manifestation de la population qui réclamait la distribution des vivres, qui avait installé un barrage sur la route RULINDO-BASE coupant ainsi le trafic. Le Commandement de Secteur ne pouvait pas intervenir car l'incident se situait dans la zone tampon (RT OPS/93/2789 du 06 Septembre 1993).

- Le Commandement des FAR a été toujours fidèle aux Accords d'ARUSHA jusqu'à faciliter aux membres du FPR l'accès à KIGALI. Cet ordre du MINADEF le prouve: Prière faciliter passage d'une délégation FPR invitée à une rencontre avec les bailleurs de fonds prévue à KIGALI le 02 Septembre 1993 (RT OPS/INT/93/1420 du 01 Septembre 1993).

- Pour continuer les contacts afin d'assurer le bon climat d'entente entre les deux parties (FAR-FPR), les Forces Armées Rwandaises participaient à toutes les rencontres prévues: Rencontre des officiers FAR avec cadres FPR prévue à KINIHIRA le 14 Septembre 1993 à 10 H. Les participants étaient le Comd ESM, les Chefs des EM, les Chefs de Service au MINADEF et aux Etats-Majors, et les Commandants des secteurs opérationnels BYUMBA et RULINDO (RT OPS/93/1485 du 13 Septembre 1993 du MINADEF).

- Le Commandement des FAR s'est toujours conformé aux Accords d'ARUSHA. La MINUAR a reçu des FAR toutes les informations qu'elle jugeait nécessaires, elle a observé tout ce qu'elle voulait voir. Par exemple, les ordres du Commandement concernant la reconnaissance de la MINUAR du dispositif de défense dans la ville de KIGALI (RT OPS/93/1941 du 05 Novembre 1993 et RT OPS/93/1959 du 06 Novembre 1993).

- Si les FAR ne voulaient pas mettre en application les Accords d'ARUSHA, elles n'auraient pas donné les informations suivantes :

11020922

- * La localisation des positions occupées par les FAR le long de la DMZ avec les coordonnées.
 - * Le type des tranchées et l'inventaire des armes lourdes, les effectifs et les emplacements de mines par position (RT OPS/93/1986 du 10 Novembre 1993 du MINADEF).
- Le problème est de savoir si le FPR faisait la même chose.

- Le Commandement des FAR ne manquait pas d'exprimer les souhaits de la MINUAR aux bas échelons. Exemple : Le MINADEF signale à l'EM AR et Gd N que la MINUAR est disposée à entendre leurs commentaires sur l'ébauche de la zone de consignation d'armes dans la Ville de KIGALI jeudi 25 Novembre 1993 du MINADEF (RT OPS/93/2082 du 23 Novembre 1993 du MINADEF pour EM AR et EM Gd N).
- Toujours dans le cadre de la collaboration avec la MINUAR afin d'assurer la meilleure application de l'Accord de Paix d'ARUSHA, les FAR ont même accepté de reculer leurs positions à certains endroits. "Sur demande du FPR et du Gouvernement Rwandais, la MINUAR organise un lieu de rencontre dans un village situé près de la borne kilométrique N° 64 sur la Route KIGALI-GATUNA. Devoir reculer dernière position sur cette route de 200m (RT OPS/93/2176 du 03 Décembre 1993 du MINADEF pour EM AR).
- Toutes les demandes de la MINUAR ont été transmises aux unités qui s'exécutaient dans tous les domaines. "Afin de permettre la reprise des travaux de la commission des règlements, la MINUAR organise une rencontre avec la délégation FPR à NGONDORÉ le 07 Décembre 1993 à 09h00. Il s'agit d'inventorier ce que chaque partie a déjà fait et établir le calendrier pour le travail restant (RT ADM/93/2177 du 01 Décembre 1993 du MINADEF).
- La MINUAR a organisé une rencontre de haut niveau entre les FAR et le FPR le 08 Décembre 1993 à 10h00 à NGONDORÉ. L'ordre du jour était "principes de projection de collaboration future et calendrier des tâches à faire". Les grands responsables des FAR ont participé à cette rencontre (RT ADM/OPS/93/2194 du 07 Décembre 1993 du MINADEF pour EM AR - EM Gd N).
- La MINUAR ne manquait pas de visiter tous les camps militaires des FAR de KIGALI et même les points stratégiques. "Le MINADEF signale que neuf observateurs de la MINUAR visiteront respectivement les Camps Colonel MAYUYA, KIMIHURURA, KIGALI, KAMI et l'aéroport, le pont KANZENZE et le mont NYANZA (RT OPS/93/2222 du 09 Décembre 1993 du MINADEF pour EM AR).
- Afin d'éviter qu'il y ait incidents de tout genre, le Commandement des FAR a toujours donné les ordres aux différents échelons de commandement des militaires pour prévenir des incidents lors de la traversée de la zone des FAR vers la zone FPR (RT OPS/INT/93/2237 du 11 Décembre 1993 du MINADEF pour EM AR et EM Gd N).
- Concernant l'installation du Bn FPR à KIGALI et la mise en place du Gouvernement de Transition à Base Elargie, le Général Roméo DALLAIRE commandant de la MINUAR a dirigé une réunion à laquelle participaient les deux chefs d'EM des FAR et les Chefs de service au MINADEF. Le Bn FPR devait s'installer à l'hôtel AMAJYAMBERE (CND) le 28 Décembre 1993 (RT ADM/93/2352 du 26 Décembre 1993 du MINADEF pour EM AR-EM Gd N).

K1020923

- Les précautions étaient prises dans des réunions avant les cérémonies de mise en place du Gouvernement de Transition à Base Elargie et étaient annoncées aux FAR par le commandement. Exemple : Le MINADEF annonce que dans la réunion d'étude du déroulement des cérémonies de mise en place du Gouvernement de Transition à Base Elargie, il a été décidé que la sécurité au CND sera assurée par la MINUAR. Aucune personne, même les gardes des VIP n'entreront dans l'enceinte avec une arme (RT INT/OPS/93/2368 du 29 Décembre 1993 du MINADEF pour EM AR et EM Gd N).
- Les FAR ont été toujours coopératives. Lorsque le FPR avait des difficultés, le Commandement des FAR intervenait en moyen de transport. Par exemple le MINADEF demande à l'EM AR de mettre trois bus à la disposition de la MINUAR le 22 Février 1994 à 05h00 au profit du FPR (RT LOG/94/461 du 22 Février 1994 du MINADEF pour EM AR, info BASE AR).
- Toujours dans le cadre de respecter l'Accord de Paix d'ARUSHA et la volonté de collaborer avec le FPR, le Commandement des FAR a épaulé le FPR (Bataillon FPR) en lui offrant cinq Camionnettes HILUX (RT ADM/LOG/94/668 du 17 Février 1994 du MINADEF pour EM AR-EM Gd N).
- Dans le cadre d'encourager les bonnes relations entre différents contingents: MINUAR, FPR et FAR, il convient d'organiser des activités sportives entre ces forces. Pour ce faire, la MINUAR a invité les responsables sportifs de ces différentes forces dans une réunion qui s'est tenue au siège de la MINUAR vendredi le 25 Février 1994. Comme toujours les FAR n'ont pas manqué à ce rendez-vous (RT OPS/94/469 du 21 Février 1994 du MINADEF pour EM AR - EM Gd N).
- En ce qui concerne le cessez-le feu, même quand il y avait des fausses accusations du FPR, le Commandement des FAR procédait à la vérification. Exemple du télégramme du Chef EM AR demandant au Commandement de Secteur opérationnel MUTARA de vérifier la violation éventuelle du cessez-le-feu par les FAR (RT INT/OPS/93/5017 du 20 Octobre 1993 de l'EM AR pour Commandement Ops MUTARA).
- Une équipe GOMN composé de Maj MUNYAKAZI (FAR) Cdt RUHENDA (FPR), Cdt NGOYI (CONGO) et Capt FAYA (SENEGAL) s'est présentée à BYUMBA en mission de vérification d'une plainte du FPR signalant les travaux de campagne exécutés par les FAR (53 Bn). Ladite équipe invitée à passer par le côté FPR a rencontré le Commandant du 53 Bn (FAR) et commandant secteur opérationnel (a.i) à RUHENDA entre les deux postes d'observation FAR et FPR distants de $\pm 100m$. Les deux parties ont constaté qu'il s'agissait d'abris aménagés par les éléments du poste d'observation sur leurs positions habituelles pour se protéger contre les intempéries. L'équipe GOMN est rentrée étant convaincue qu'il n'y avait pas d'esprit provocateur entre les deux belligérants (RT INT/OPS/93/2394 du 29 Sep.93 du Commandement de Secteur Opérationnel BYUMBA pour EM AR).
- Trois combattants du FPR seront libérés le 20 Août 1993 et seront remis au FPR par le CICR le même jour. Ces prisonniers sont: HAKIZIMANA - MURERAMANZI et MUTABARUKA. L'ordre de leur faciliter le passage a été donné (RT OPS/INT/93/3150 du 19 Août 1993 d'EM AR pour Comdt Ops BYUMBA).

M1020924

- Dans le cadre de la mise en application de la procédure opérationnelle pour l'établissement de la zone de consignation d'armes à KIGALI, le Commandement à tous les niveaux donne des ordres aux échelons subordonnés. Exemple: Le Commandant du Camp Colonel MAYUYA donne aux Unités l'ordre de collaborer avec l'équipe de la MINUAR (RT OPS/93/6228 du 27 Décembre 1993 du Camp Colonel MAYUYA pour Unités toutes Camp Colonel MAYUYA, INFO EM AR).

- En ce qui concerne le Haut Conseil de Commandement de l'Armée (HCCA), le Commandement des FAR avait nommé les membres du HCCA pour l'Armée, il s'agissait de :
Général-Major NSABIMANA Déogratias, Chef d'EM de l'Armée Nationale

Colonel BEM GATSINZI Marcel : Commandant de Brigade
Colonel BEM BIZIMUNGU Augustin : Commandant de Brigade
Lt Col BEM SEBAHIRE Antoine : Commandant 2nd de Brigade
Lt Col BEM GASARABWE Edouard : Commandant 2nd de Brigade
(RT ADM/94/081 du 10 janvier 1994 du MINADEF pour EM AR, INFO EM Gd N).

K1020925

Il avait nommé également les membres du Conseil de Commandement de la Gendarmerie Nationale (CC GN).
Les Officiers qui étaient nommés membres du CC GN sont :

Col RUTAYISIRE Laurent : Chef EM Gd N Adjoint
Lt Col BAVUGAMENSHI Innocent : Commandant de Groupement
Lt Col NZAPFAKUMUNSI J.M.V. : Commandant de Groupement
Maj NSANZIMFURA J. Baptiste : Commandant de Groupement
Major NZABONIMPA Joseph : Commandant de Groupement
Major MUNYARUGERERO Vincent : Commandant de Groupement
Major NDEREYIMANA Léandre : Commandant de Groupement
(RT ADM/94/075 du 10 janvier 1994).

Pourtant, jusqu'à la reprise des hostilités le 07 Avril 1994, le FPR n'avait pas révélé les officiers qui devaient faire partie de ces organes de commandement. Preuve qu'il ne croyait pas aux Accords d'ARUSHA.

§ 2. Maintien et Rétablissement de l'Ordre Public

Que ce soit de par les ordres donnés aux Unités par le MINADEF et les EM, que ce soit à travers les rapports des Unités et les comptes-rendus des réunions tenues par les autorités militaires à divers échelons, il apparaît que les activités des FAR aussi bien au front que dans les arrières, dans la période du 04 Août 1993 au 06 Avril 1994, s'articulent chronologiquement autour du maintien de l'ordre en général:

- La prévention des troubles interethniques.
- Les opérations de pacification lors de ces troubles
- La lutte anti-pillage
- La protection des personnes et des biens.

I. La prévention des troubles interethniques :

Quelques exemples pour illustrer le souci du Commandement et l'exécution par les unités des ordres donnés.

- RT OPS/INT/93/13309 du 23 Août 1993 d'EM AR pour camp GAKO, l'ordre est donné comme suit :
"Suite à la recrudescence du terrorisme et du banditisme armés dans la région du BUGESERA . . .

Devoir prévenir tout débordement tendant aux affrontements interethniques par la mise en oeuvre des patrouilles préventives de jour et de nuit et intensifier les recherches pour dépister et arrêter les bandes armées.

- Le compte-rendu de la réunion du 23 Octobre 1993 tenue par les autorités militaires au MINADEF sous la présidence du Ministre fait mention de ce qui suit à l'ordre du jour :

"Point 4. Prévenir les actions dirigées contre les TUTSI et assurer la protection des BARUNDI réfugiés au BUGESERA".

- RT INT/OPS/93/1934 du 05 Novembre 1993 du MINADEF pour EM Gd N. "Restez vigilants pour éviter tout débordement pouvant s'attaquer aux familles TUTSI."

- RL N° 439/G3.9.2 du 30 Novembre 1993 du Bn Para Cdo portant compte-rendu de la réunion du 19 Novembre 1993 tenue par le Comd. Bn avec les militaires de l'Unité, en réponse à la question N° 2; "Parmi les TUTSI il y a des bons et des mauvais Si on s'en prend à tous les TUTSI, on tomberait dans le piège du FPR de vouloir opposer les deux ethnies et provoquer une guerre civile dont il profiterait... Dans les

FAR, les trois ethnies sont représentées, il y a parmi les militaires TUTSI ceux qui se sont bien comportés et ceux qui se sont mal comportés comme il y en a parmi les militaires HUTU.

Cependant il faut reconnaître qu'au BURUNDI comme au RWANDA il y a un problème ethnique et il faut en parler plutôt que d'en faire un sujet tabou ou ne pas reconnaître du tout le problème. Il faut que tous les HUTU comme les TUTSI reconnaissent ce problème et cherchent ensemble une solution... Les TUTSI et les HUTU sont obligés de vivre ensemble, font partie d'une même nation et c'est cet idéal de nation qui doit les unir plutôt que de privilégier la différence ethnique que personne n'a choisie...."

- RT OPS/94/01094 du 25 Janvier 1994 d'EM AR pour MINADEF, concernant la tension et les incidents à GISHUSHU: "... Une perquisition par la Gd N en collaboration avec les autres forces de sécurité s'impose à cet endroit. Les autorités administratives locales devaient également tenir des réunions de sensibilisation de la population.

- RT OPS/94/236 du 26 Janvier 1994 du MINADEF pour EM Gd N, l'ordre est donné comme suit: "Durant ces jours, renforcer la patrouille autour du CND-Côté GISHUSHU - REMERA - PVK en concertation avec MINUAR".

- RT OPS/94/354 du 22 Février 1994 du Comdt Ops GISENYI pour CE Cdo, il s'agit de la répercussion de l'ordre donné par le MINADEF: "...Selon directives du MINADEF et suite à la situation actuelle, prendre les mesures nécessaires pour prévenir les massacres des BAGOGWE dans votre sous-secteur... M'informer régulièrement de l'évolution de la situation".

1020926

RT OPS/94/355 du 22 Février 1994 du Comdt Ops GISENYI pour EM AR, "... suite à la mort du Ministre GATABAZI et Monsieur BUCYANA, l'atmosphère est tendue chez les adeptes du Parti CDR. Des patrouilles sont intensifiées dans la Ville de GISENYI pour suivre l'évolution de la situation".

RT OPS/INT/94/02260 du 22 Février 1994 d'EM AR pour tous les Comdt Ops et toutes les Unités : "Devoir collaborer efficacement avec les autorités administratives locales pour éviter les affrontements des jeunes des partis politiques. Me tenir informé".

RT INT/OPS/94/118 du 22 Février 1994 du Gpt CYANGUGU pour EM Gd N, compte rendu sur mesures prises après la mort de BUCYANA; "... Il a été décidé le renforcement des patrouilles dans la ville de CYANGUGU et Commune CYIMBOGO d'où est originaire BUCYANA Martin".

II. Les opérations de pacification lors des troubles interethniques:

Quelques exemples qui montrent comment les FAR se sont investies dans les opérations de pacification lors des troubles interethniques:

RT INT/OPS/93/2157 du 30 Novembre 1993 du MINADEF pour EM Gd N : "Informations signalent les tensions ethniques en Préfecture KIBUNGO à NASHO et RWAMAGANA qui seraient attisées et entretenues principalement par le pharmacien SEBERA J.B... Faire des vérifications et en collaboration avec les autorités administratives et judiciaires neutraliser les malfaiteurs".

RT INT/OPS/93/787 du 01 Décembre 1993 du Gpt CYANGUGU pour EM Gd N : "Vous signale que la situation est tendue entre HUTU et TUTSI au Groupe Scolaire FLANK ADMSON de KIBOGORA - KIRAMBO - CYANGUGU... Le Détachement de KIRAMBO suit de près l'évolution de la situation et détache une patrouille préventive de nuit dans la région".

RT OPS/93/2541 du 21 Décembre 1993 du Camp GAKO pour EM AR: "... Une réunion sur la sécurité dans la Sous-Préfecture de KANAZI... ordre du jour était le problème de réconciliation suite aux troubles ethniques survenus dans la Sous-Préfecture".

RT INT/OPS/94/350 du 22 Février 1994 du Comdt Ops GISENYI pour les Unités du Secteur : "Vous informe de l'assassinat de Monsieur BUCYANA Martin, Président du Parti CDR par la population de MBAZI - BUTARE cet après-midi. Ce meurtre et l'assassinat ignoble du Ministre GATABAZI peuvent entraîner des réactions en chaîne... Je renouvelle mon appel à tranquilliser les hommes sous votre Comdt. L'échelon supérieur suit de près la situation. M'informer du climat qui règne au sein des Communes".

RT OPS/94/290 du 22 Février 1994 du Comdt Ops BUTARE pour Unités du Secteur : "Les opérations d'apaisement des tensions entre les partis politiques dans la Ville de BUTARE nuit et jour... Cette opération portera également sur le contrôle des mouvements des véhicules, car les semeurs de troubles sont montés, ainsi que sur le respect strict du couvre-feu. Eviter de brutaliser qui que ce soit".

- RT OPS/INT/94/464 du 22 Février 1994 du MINADEF pour EM AR et EM Gd N l'ordre est donné de : "Surveiller la situation dans les préfectures . Prendre des mesures avec les autorités locales pour éviter un conflit à tendance régionale entre CDR et PSD".
- RT INT/OPS/94/141 du 23 Février 1994 du Camp CYANGUGU pour EM AR, le Gpt rend compte : "... La situation dans la Préfecture de CYANGUGU est relativement calme . La route MURURU - BUGARAMA a été bloquée par les manifestants affolés par l'assassinat du Président du CDR Monsieur BUCYANA Martin . Le Groupement CYANGUGU et les autorités administratives locales tentent de débloquer la situation".
- RT INT/OPS/94/0298 du 23 Février 1994 du Comdt Ops BUTARE pour EM AR; "Les opérations d'apaisement des tensions entre les Partis et les Ethnies continuent dans la Ville de BUTARE... Nous suivons de près la situation".
- RT ADM/OPS/94/0385 du 10 Février 1994 de l'EM AR, on rapporte ce qui suit : "Suite aux manifestations et aux troubles dans BUTARE qui ont résulté des assassinats des Messieurs GATABAZI Félicien et BUCYANA Martin, nous avons procédé avec succès à une opération d'apaisement des tensions et affrontements de tout genre du 22 Février 1994 au 06 Mars 1994. Pour avoir des effectifs suffisants et mûrs, nous avons dû suspendre la formation de la 11ème Session Cours C Spécial durant cette période"

1020928

III. La lutte anti-pillage:

Quelques exemples ci-après de lutte anti-pillage:

- RT ADM/93/14475 du 15 Septembre 1993 d'EM AR pour MINADEF: "Une Commission pour les actes de pillage perpétrés dans les Villes de RUHENGARI, GISENYI et BYUMBA au début de la guerre La Commission doit avoir déposé son rapport qu'il faudrait exploiter pour suite appropriée.
- RT OPS/93/15868 du 04 Novembre 1993 d'EM AR pour Bn PM portant l'ordre qui suit: "Suite aux manifestations éventuelles prévues ce 05 Novembre 1993, devoir effectuer les patrouilles montées. Organiser un dispositif de sécurité dans la Ville de KIGALI pour prévenir des pillages éventuels...."

IV. La protection des personnes et des biens

Quelques exemples ci-après:

- RT OPS/93/15803 du 15 octobre 1993. d'EM AR pour Bn PM, il s'agit d'un ordre formulé comme suit: "Devoir organiser des patrouilles dans les Communes MUHURA, GITI et MURAMBI pour contrôle disciplinaire, en vue de juguler la recrudescence du banditisme dans ces Communes . La coordination avec le Comd Secteur être recommandée".
- RT INT/OPS/94/027 du 08 Janvier 1994 du Comdt Ops Ville KIGALI pour EM AR : "... Signale manifestations organisées depuis ce matin à l'aube dans la Capitale pour faire échec aux cérémonies de prestation de serment des députés programmées par la Primature ce 08 courant . Les manifestants ont confisqué les clés de contact des véhicules occasionnant ainsi des bouchons dans plusieurs carrefours . La Gd N suit la situation".

- RT INT/DPS/94/028 du 08 janvier 1994 du Comdt Ops Ville KIGALI pour EM AR : "Les manifestations signalées ont pris fin dans l'après-midi . . . Quelques bandits qui voulaient profiter de ces manifestations pour extorquer des biens ont été appréhendés par la Gd N".
- RT OPS/INT/94/240 du 26 Janvier 1994 du MINADEF pour EM Gd N : "Concernant les mesures prises pour ramener la sécurité et diminuer les actes de violence à GISHUSHU: renforcer la présence de la Gd N + MINUAR de jour comme de nuit (augmenter les effectifs des Gd)".
- RT INT/OPS/94/0774 du 22 Février 1994 du En Para Cdo pour EM AR : "... Les militaires de l'Unité sont très indignés et irrités par l'ignoble assassinat du Ministre GATABAZI et de Monsieur BUCYANA et souhaitent que des mesures énergiques soient prises pour combattre ce terrorisme".
- RL N° 048/G2.2.2.2 du 12 Mars 1994 d'EM Gd N adressée au Ministre de la Défense (Page 2):
 "Le mois de Février a aussi été caractérisé par plusieurs actes de banditisme armé perpétrés surtout dans la Ville de KIGALI. Des bandes armées ont érigé des barrages sur les axes menant dans la Ville (KIGALI - BUGESERA et KIGALI - RWANGANA) pour spolier les passants. L'installation d'une base de patrouille à KABUGA épaulée par les patrouilles montées des éléments de la MINUAR a permis de calmer la population".

1020929

En somme, les activités des FAR dans la période consignée se résument dans le maintien et le rétablissement de l'ordre public à l'intérieur du Pays, mises à part bien sûr celles ayant trait aux mécanismes de mise en application de l'Accord de Paix d'ARUSHA ayant fait l'objet de la précédente partie du présent chapitre.

De ce qui précède, la version selon laquelle les FAR et/ou le gouvernement rwandais avait planifié les massacres interethniques ou le génocide n'est qu'un pur mensonge pour couvrir plutôt le plan machiavélique et sadique du FPR qui, par ses manoeuvres sanguinaires et antidémocratiques, a acculé le peuple rwandais au déchirement, pendant que le Gouvernement et les FAR prêchaient la paix et la cohabitation pacifique. Les FAR oeuvraient dans la logique de paix et non dans celle de la guerre contrairement au FPR.

Section 4. PERIODE DU 06 AVRIL AU 17 JUILLET 1994

§ 1. Continuité du Commandement, mise en place du Comité de Crise et rôle joué par ce dernier.

I. Tenue d'une Réunion à l'EM AR

A l'annonce de la triste nouvelle de l'attentat contre l'avion à bord duquel se trouvaient le Président de la République et le Chef EM AR, plusieurs Officiers AR et GdN résidant à KIGALI se rendirent spontanément pendant la nuit du 06 au 07 Avril 1994 à l'EM AR pour avoir des précisions sur ce qui venait de se passer et connaître l'attitude à prendre. Le choix de l'EM AR au lieu du MINADEF ou l'EM Gd N a été motivé par les raisons suivantes:

- Le Chef EM AR était victime de l'attentat
- Il était prévisible que le FPR qui était

vraisemblablement responsable de l'attentat allait reprendre les hostilités. Or, la direction des opérations militaires sur terrain était du ressort de l'EM AR.

Après la certitude que le Président de la République et le Chef EM AR avaient trouvé la mort dans l'attentat, les Officiers Supérieurs du MINADEF, EM AR et EM Gd N qui étaient présents décidèrent de tenir une réunion ayant à l'ordre du jour :

- Examiner la situation qui prévalait
- Comblé le vide du Commandement de l'AR
- Examiner comment combler le vide institutionnel et politique.
- Informer le peuple et le tranquilliser
(Voir le Compte-Rendu de la réunion en annexe).

Les Officiers suivants ont pris part à la réunion :

- Général-Major NDINDILYIMANA Augustin, Chef EM Gd N
- Colonel BEMS BAGOSORA Théoneste, Directeur de Cabinet au MINADEF
- Colonel MURASAMPONGO Joseph, Chef du Bureau Personnel à l'EM AR
- Colonel BEM NDENGEYINKA Balthazar, Conseiller Technique au MINADEF actuellement au FPR
- Lieutenant Colonel BEM RWABALINDA Ephrem, officier de liaison auprès de la MINUAR
- Lieutenant Colonel BEMS RWAMANYWA Augustin, Chef du Bureau Logistique à l'EM AR
- Lieutenant Colonel KAYUMBA Cyprien, Directeur au MINADEF
- Lieutenant Colonel IR RUHORAHOZA Jean Bosco, Officier EM AR
- Lieutenant Colonel KANYANDEKWE Emmanuel, Officier EM AR
- Major BAM GAKARA Théophile, Chef du Bureau Personnel EM Gd N.
- Major NTAMAGEZO Gérard, Officier EM AR

Au cours de la réunion, le Colonel RUSATIRA Léonidas, Commandant de l'Ecole Supérieure Militaire, en tant que Officier ancien et expérimenté, et le Général Major Roméo DALLAIRE, Commandant des Forces de la MINUAR, ont été invités à y participer. Ce premier a cependant manifesté très peu d'intérêt pour cette réunion à telle enseigne qu'il est parti avant la clôture.

Etant donné le caractère politico-militaire des points à débattre, c'est le Ministre de la Défense qui était habilité à diriger la réunion. En son absence, il fut remplacé par son Directeur de Cabinet, le Colonel BEMS BAGOSORA Théoneste.

II. Remplacement du Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise

Etant donné l'urgence dictée par l'évolution possible de la situation, l'expérience a primé sur les autres critères habituels tel que l'ancienneté dans le choix du candidat. Ainsi le Colonel BEM Marcel GATSINZI fut désigné par consensus comme Chef intérimaire de l'Etat-Major de l'Armée Rwandaise. (RT OPS/94/743 du 06 Avril 1994 du MINADEF). Ce choix fut motivé par les raisons suivantes :

- Ayant travaillé plus de 15 ans à l'EM AR, il était sensé être expérimenté donc il pouvait rapidement et plus facilement maîtriser la situation.

- En tant que Commandant d'un Secteur Opérationnel, il était au courant de la situation tactique sur terrain. Il était par ailleurs le plus ancien des Commandants de Secteurs.

- Etant le plus ancien des Commandants de Brigade désignés dans le cadre des Accords d'Arusha, sa désignation allait dans le sens des efforts de paix entrepris.

Les autres candidatures possibles ne purent recevoir le consensus nécessaire. En effet :

1020931
- Le Général Major NDINDILYIMANA était Chef d'Etat-Major de la Gendarmerie Nationale. De ce fait, il était hiérarchiquement de même rang que le Chef EM AR. Même s'il était le plus ancien, il ne pouvait pas prétendre à cette place car il s'agissait de remplacer le Chef EM AR et non le Directeur des opérations. Et quand bien même il s'agissait de ce dernier, comme c'est l'Armée Rwandaise qui avait le plus de troupes sur terrain, c'est le Chef EM AR qui devait assurer cette fonction.

- Le Colonel RUSATIRA était Commandant de l'Ecole Supérieure Militaire. Comme il était désigné par Arrêté Présidentiel, on ne pouvait pas facilement changer sa fonction même pour assurer l'intérim. Par ailleurs, il semblait visiblement se désintéresser de la situation notamment en déclarant qu'il était un Commandant d'Unité comme les autres et en quittant prématurément la réunion pour, a-t-il dit, aller s'occuper de ses enfants.

III. Message à la Nation

Afin d'informer et tranquilliser la population et les FAR, un communiqué émanant du MINADEF fut rédigé pendant cette réunion et diffusé aux ondes de Radio Rwanda le matin du 07 Avril 1994. Ce message visait à :

- Annoncer au peuple rwandais le décès des Chefs d'Etats Rwandais et Burundais ainsi que celui de leurs suites dont le Chef EM AR.
- Demander au peuple rwandais de ne pas céder au découragement et éviter tout acte pouvant porter atteinte à la sécurité publique.
- Demander à la population de rester chez elle en attendant de nouvelles directives, ceci surtout afin d'éviter que des attroupements éventuels ne dégénèrent en affrontements politiques et interethniques.
- Recommander aux FAR de rester vigilantes, d'assurer la sécurité de la population et garder courage et clairvoyance.

N.B. : Seul le brouillon en annexe a pu être retrouvé dans les archives.

IV. Le problème du vide institutionnel et politique

Le Président de la République ayant perdu sa vie, les membres de la réunion se demandèrent si les FAR devaient prendre les choses en main afin de combler le vide institutionnel et politique ainsi créé. En effet, le Gouvernement en place s'était déclaré démissionnaire depuis Décembre 1993. De plus, les obstacles ayant empêché la mise en place des institutions de transition dont le Gouvernement de Transition à Base Élargie subsistaient. En définitive les FAR, même si elles aussi étaient décapitées, restaient l'institution la mieux organisée et la plus crédible aux yeux de la population. Elles se sont alors résolues à privilégier la mise en application des Accords d'ARUSHA.

Il fut dès lors décidé de consulter le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies à ce propos. La réunion mandata le Directeur de Cabinet et le Lieutenant-Colonel BEM RWABALINDA qui se rendirent la même nuit, accompagnés par le Général-Major Roméo DALLAIRE, chez Monsieur Jacques Roger BOOH-BOOH. Ce dernier leur suggéra que les FAR devaient faciliter l'action des partis politiques pour le choix d'un nouveau Président de la République, en se conformant le plus possible aux Accords d'ARUSHA.

Afin d'abonder dans les recommandations du Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies et du Commandant des Forces de la MINUAR, le Directeur de Cabinet au MINADEF mandaté par la Réunion parvint à réunir les responsables du MRND au MINADEF, le 07 Avril 1994 au grand matin. En effet, les Accords d'ARUSHA prévoyaient que la Présidence de la République serait assurée pendant la période de transition par le Président en place, qui était issu du MRND. Les Responsables du MRND présents rejetèrent la proposition en évoquant les raisons suivantes :

- Les Accords d'Arusha ne prévoyaient pas le processus de remplacement du Président de la République en cas de décès de celui en place avant le début de la transition qui devait commencer à la date de mise en place du GTBE (Accord de Paix d'ARUSHA: Questions diverses et Dispositions finales, article 22).

- Si le Parti MRND devait donner le nouveau Président, il devait y avoir préalablement une consultation en son sein afin de présenter au moins deux candidats. Ceci exigeait au minimum une réunion du Congrès National du Parti, ce qui demanderait beaucoup de temps et de moyens financiers.

- Le candidat retenu au sein du Parti devait être présenté aux autres partenaires politiques y compris le FPR. Ceci exigerait aussi du temps d'autant plus que, au vu des derniers événements, un blocage était possible à ce niveau surtout de la part du FPR.

En conclusion, le Parti MRND estimait que cette procédure serait longue alors que la situation était très tendue et qu'il fallait un organe capable de maîtriser rapidement la situation. Il proposa plutôt deux alternatives :

- Les FAR prennent la situation en main.
- Les formations politiques qui formaient le Gouvernement se réunissent pour trouver une solution.

Après cette position du Parti MRND, la question revint dans la réunion tenue le 07 Avril 1994 à 10H00 à l'ESM par le Commandement des FAR, les Commandants des Secteurs opérationnels, des Unités AR et des Groupements Gd N. Celle-ci avait été convoquée sur décision des membres de la réunion de la nuit du 06 au 07 Avril 1994 (RT ADM/OPS/LOG/94/794 du 07 Avril 1994 à 00h30 du MINADEF).

Après discussions dans cette réunion du 07 Avril 1994, il fut décidé de s'en tenir aux recommandations du Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies et de laisser le volet politique aux Partis, tandis que les FAR devaient s'occuper des opérations purement militaires. Il fallait faciliter la réunion des Responsables des Partis mais, en attendant, prévoir un organe qui gère la situation. Sur ces entrefaites, le Général DALLAIRE qui avait pris part à la réunion qualifia la décision de "résolution d'hommes responsables" et promit de tout mettre en oeuvre pour aider à la mettre en pratique.

Après des contacts soutenus, le Comité de Crise permit la tenue d'une réunion des Politiciens qui mirent en place le Gouvernement en date du 08 Avril 1994 (RT INT/OPS/ADM/94/04126 du 09 Avril 1994 d'EM.AR).

V. Autres mesures prises par le Commandement des FAR.

La réunion du 07 Avril 1994 du Commandement des FAR élargie aux Commandants des Secteurs et Unités a en outre distribué les tâches et donné les directives ci-après :

- Le Directeur de Cabinet au MINADEF a été mandaté pour continuer les contacts avec le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, les représentations diplomatiques et consulaires et les partis politiques pour leur parler des résolutions prises et demander conseil.
- Le Comité de Crise devait rédiger un message à la Nation, en plus de celui rédigé la nuit précédente. Il devait en outre suivre la situation pour éviter les débordements dans la population.
- Les Unités au front reçurent l'ordre d'éviter tout ce que le FPR pouvait interpréter comme reprise des hostilités. Cette réunion se termina en catastrophe suite à l'insécurité qui régnait dans la Ville de KIGALI. On rapportait tantôt que les éléments infiltrés du FPR avaient commencé l'élimination des personnes fichées, tantôt que le Contingent belge de la MINUAR tirait avec des armes lourdes dans le quartier KIYOVU à partir du Quartier Général belge à KACYIRU.

VI. Le Comité de Crise

L'idée de mettre en place un Comité de Crise qui avait germé lors de la réunion de la nuit du 06 au 07 Avril 1994 revint dans la réunion du 07 Avril 1994 car il fallait mettre en place un organe qui pilote la situation en attendant une solution politique.

Le Comité de Crise mis en place était composé de :

- Général-Major NDINDILYIMANA, Chef Etat-Major Gd N
- Colonel BEMS BAGOSORA, Directeur de Cabinet du MINADEF
- Colonel BEM GATSINZI, Chef d'Etat-Major AR (a.i)
- Colonel RUSATIRA, Commandant l'Ecole Supérieure Militaire
- Colonel i.G RENZAHO, Préfet de la Préfecture de la Ville de KIGALI

MINADEF

- Colonel NDIBWAMI, Directeur au MINADEF
- Colonel MURASAMPONGO, Chef du Bureau Personnel EM AR
- Colonel BEM NDENGEYINKA, Conseiller Technique du MINADEF
- Lieutenant-Colonel RWARAKABIJE, Chef du Bureau Opération EM Gd N.
- Lieutenant-Colonel KAYUMBA, Directeur au MINADEF

Le Comité de Crise a tenu sa première réunion le 07 Avril 1994 dans l'après-midi, pendant laquelle il rédigea un message à transmettre à la Nation. Aussitôt la rédaction terminée, la réunion fut close précipitamment suite à l'attaque de KIMIHURURA et REMERA par les éléments du FPR sortant du palais du CND.
N.B: Le texte du message n'a pas pu être retrouvé dans les archives.

Sa réunion de la matinée du 08 Avril 1994 se tint au moment où la situation était très dégradée surtout à cause des combats qui se déroulaient du côté de KIMIHURURA et REMERA. A cette occasion, les décisions suivantes furent prises:

- Envoyer une délégation auprès de l'Ambassadeur de Belgique au Rwanda pour présenter les condoléances et les excuses suite au décès de 10 militaires belges de la MINUAR.
- Envoyer une délégation auprès du FPR pour demander une trêve afin de faciliter la pacification de la population et la mise en place du Gouvernement. Cette délégation était composée par le Général-Major NDINDILYIMANA, le Colonel BEM GATSINZI alors attendu et le Lieutenant-Colonel BEM RWABALINDA. Les premiers contacts eurent lieu le même jour.
- Créer une cellule pour examiner la suite à réserver aux propositions du FPR que le Général DALLAIRE venait de présenter.

N.B.: Le Colonel BEM GATSINZI encore absent n'a participé à aucune réunion du Comité de Crise.

Malgré la reprise des hostilités par le FPR, le Comité de Crise n'a pas abandonné sa principale mission. C'est ainsi que le Général-Major NDINDILYIMANA et le Colonel BAGOSORA furent mandatés pour continuer les contacts avec les formations politiques afin que soit mis en place un nouveau gouvernement. En date du 08 Avril 1994, les représentants des partis politiques tinrent alors une réunion à l'issue de laquelle fut adopté le Gouvernement qui a prêté serment le 09 du même mois et avec lequel la population a pris le chemin de l'exil.

Ce qui précède montre qu'aucune personne, comme le font croire certains à propos du Colonel BAGOSORA, ne s'est appropriée la direction des affaires avec l'intention de prendre le pouvoir ou de nuire à qui que ce soit. Tout a été fait pour sortir de l'impasse, en concertation avec les organes de commandement des Forces Armées Rwandaises, le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, le Commandant des Forces de la MINUAR et les Formations Politiques.

VII. Mesures de pacification, de protection des personnes et de rétablissement de l'ordre prises par les FAR.

A. Pacification et protection des personnes lors des troubles interethniques

L'assassinat du Chef de l'Etat et sa suite dans la soirée du 06 Avril 1994 provoqua spontanément un mouvement de colère parmi la population rwandaise. Ceci dégénéra en affrontements

interethniques dès le 07 avril 1994 au matin. En effet, la majeure partie du peuple rwandais, convaincue que le FPR était l'auteur du forfait, s'en prit à ses adeptes et à ses acolytes. De même, ces derniers et surtout leurs éléments armés disséminés à travers le pays s'attaquèrent ici et là aux populations qui leur étaient hostiles. Les confrontations débutèrent dans la Ville de KIGALI puis s'étendirent au reste du Pays.

Le Colonel RUTAYISIRE déclara dans une interview accordée à un journaliste de Radio Rwanda le 22 Avril 1994 : "Muli uko kubabara (kubera urupfu rw'Umukuru w'Igihugu) halimo abantu bivumbuye kubera uburakali bishora mu bandi".

Les FAR, comme par le passé, déployèrent toutes leurs énergies afin d'arrêter les massacres. Elles procédèrent pour cela à la sensibilisation des militaires et de la population et à l'interposition entre groupes antagonistes.

Cependant, la tâche des FAR ne fut pas aisée. En effet, les assassinats des leaders et adhérents des partis MRND et CDR commencés la nuit et poursuivis le matin du 07 Avril 1994 ainsi que la reprise des hostilités par le FPR le 07 Avril 1994 dans l'après-midi exacerbèrent les tensions. Ensuite, beaucoup d'éléments des forces de l'ordre furent retenus par la guerre et ne purent être dégagés pour s'occuper de la pacification. Et enfin des éléments infiltrés du FPR s'employèrent à continuer à échauffer les esprits et même à s'attaquer aux forces de l'ordre.

Néanmoins, les FAR ne fléchirent pas dans leurs actions de pacification et de rétablissement de l'ordre. Le commandement (MINADEF et les Etats-Majors) prit les devants.

En voici des exemples:

- En date du 10 Avril 1994, le MINADEF donna aux Etats-Majors et aux Unités l'ordre d'interdire strictement et combattre tous les massacres perpétrés envers la population civile, si nécessaire par le feu. (RT OPS/94/0805 du 10 Avril 1994 du MINADEF). Le 15 Avril 1994, dans une interview accordée à un journaliste de Radio Rwanda, le Ministre de la Défense réexprima son opposition aux massacres : "Que la population s'organise pour lutter contre la percée du FPR, oui, mais que la population commence à s'entre-tuer ça nous ne pouvons pas le permettre".
- Le 21 Avril 1994, il ordonnait au Commandement du Secteur BUTARE de protéger deux agents expatriés du CICR qui auraient été l'objet de menace de mort (RT ADM/OPS/94/902 du 21 Avril 1994 du MINADEF). Le même jour, il ordonna à l'EM Gd N de "renforcer par tous les moyens le Camp GITARAMA et le détachement MBARE pour faire face aux massacres signalés dans GITARAMA". (RT ADM/OPS/94/068 du 21 Avril 1994 du MINADEF).
- Le Ministre de la Défense préconisa aux commandants de places de se joindre aux préfets et aux autorités politiques locales pour juguler la situation: pillages et assassinats. (RT OPS/94/118 du 28 Avril 1994 du MINADEF).
- L'Etat-Major de l'Armée Rwandaise ordonna à tous les Secteurs Opérationnels et à toutes les Unités de "faire cesser immédiatement les massacres et d'autres affrontements inter-ethniques", de "s'opposer militairement

X1020935

ordonna au Commandement du Secteur BUTARE de "tout mettre en oeuvre pour faire cesser ces barbaries". (RT ADM/OPS/94/05494 du 04 Mai 1994 d'EM AR).

Le 07 Mai 1994, en signant le document lui envoyé le 05 Mai 1994 par le Commandant des Forces de la MINUAR, le Chef EM AR marquait son "accord concernant la sécurité en déplacement des personnes déplacées devant être évacuées sous le contrôle de la MINUAR". Par la même occasion, il exposait les "conditions préalables pour que l'opération se déroule dans les meilleures conditions de sécurité". (RL du 05 Mai 1994 du Gen DALLAIRE, RL N° 0694/G3.3.3 du 07 Mai 1994 d'EM AR et C.R de la rencontre du 21 Mai 1994).

L'évacuation de personne retranchées se passa tellement bien que le 05 Mai 1994 le Général DALLAIRE exprima au Chef EM AR ses "sincères remerciements pour sa contribution très positive au règlement du problème de sécurité qui est survenu lors de l'opération d'évacuation des personnes déplacées entreprise le 03 Mai 1994". Il le remerciait pour tous les efforts déployés " et lui transmettait sa "gratitude à tous les autres Officiers et Soldats des FAR ayant contribué au dénouement du problème" (RLN° 017/FC du 05 Mai 1994 du Comd MINUAR).

Le 08 Mai 1994, l'EM AR ordonnait au Commandant du Secteur GISENYI d'entrer "personnellement en contact avec les différents groupes de religieux enfermés en divers endroits pour que ceux qui veulent être évacués à GOMA puissent le faire" sous la protection de ce dernier. (RT INT/OPS/94/05708 du 08 Mai 1994 d'EM AR).

Toujours dans le cadre de la pacification, l'EM AR apprenant qu'il y aurait une tension entre la population civile de BIGOGWE d'ethnie HUTU et les militaires du Centre d'Entraînement Commando ayant des femmes TUTSI, l'EM AR ordonna en date du 25 Avril 1994 au Commandant de ce Centre de "mettre tout en oeuvre pour apaiser cette tension qui risquait d'embraser la région". (RT-INT/OPS/94/04959 du 25 Avril 1994 d'EM AR). Dans une lettre adressée au MINADEF le 01 Mai 1994, l'EM AR expliqua qu'il était "urgent... d'arrêter les massacres dans tout le pays". (RLN° 0676/G3.3.0 du 01 Mai 1994 d'EM AR).

Et enfin, l'EM AR est intervenu pour empêcher la diffusion par les médias publics et privés de programmes à caractère incendiaire, de nature à favoriser les tensions inter-ethniques ou régionales. Ainsi, lorsque le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies signala que le Conseil de Sécurité demandait que les radios nationales et autres (RTLM, Radio Rwanda, Radio MUHABURA) émettent des messages de pacification pour soutenir l'initiative du Commandement des FAR, l'EM AR s'adressa au Gouvernement pour lui demander de "saisir immédiatement les responsables des médias nationaux à ce sujet". C'est dans ce sens que lors d'une réunion tenue le 17 Avril 1994 et regroupant le Commandant des Forces de la MINUAR, l'Envoyé Spécial des Nations Unies et les Chefs d'Etats-Majors, ces derniers informèrent à l'assistance qu'une réunion entre le Commandement des FAR et les directions de la RTLM et de Radio Rwanda avait eu lieu le 16 Avril 1994 pendant laquelle il avait été demandé à ces dernières d'émettre des messages d'Unité et de pacification (CR de la réunion du 17 Avril 1994, Par. 6). Par ailleurs, dans une lettre adressée le 19 Juin 1994 au MINADEF, le Chef de délégation

des FAR aux négociations, constata que parmi ce qui a été fait par les FAR pour la pacification, il fallait inclure "l'interdiction des programmes incendiaires radio-diffusés". Ainsi, "le commandement des FAR a approché les responsables des radios pour les responsabiliser à émettre des programmes plutôt réconciliateurs". Malgré ces efforts le FPR n'a rien fait de son côté et la Radio MUHABURA a poursuivi sa campagne incendiaire.

Les Commandements des Secteurs opérationnels et des Unités AR et Gd N ont eux aussi sévi farouchement contre les troubles et les massacres interethniques, régionaux ou entre partis politiques dans leurs ressorts respectifs, en exécution des ordres reçus du MINADEP ou des Etats-Majors ou sur initiatives propres.

17020933
Dans le Secteur de la Ville de KIGALI où les affrontements prirent naissance, l'on peut énoncer le rétablissement de la situation par les Commandants des Unités du Camp Colonel MAYUYA dès le 07 Avril vers midi, suite à l'assassinat de certaines familles perpétré par un groupe d'inconnus en tenue militaire. (RT INT/OPS/94/1428 du 07 Avril 1994 du Camp Colonel MAYUYA). Le matin, "suite à l'assassinat du Chef de l'Etat, les militaires mécontents étaient sortis des Camps et s'en étaient pris à certaines autorités qu'ils accusaient de pro-FPR". (RT OPS/94/356 du 07 Avril 1994 du Comdt Ops Ville de KIGALI). Le Commandement du Secteur demanda alors à tous les Camps et Unités du Secteur d'éviter tout heurt-entre militaires et la population. (RT INT/OPS/94/353 du 07 Avril 1994 du Comdt Ops Ville KIGALI). Des patrouilles de la Police Militaire et de la Gd N furent intensifiées pour arrêter les confrontations inter-ethniques. (RT OPS/94/365 du 09 Avril 1994 du Comdt Ops Ville KIGALI).

Cependant, suite aux faibles effectifs disponibles, les Unités du Secteur furent débordées en certaines circonstances. Ce fut le cas pour la sécurité des malades en date du 01 Mai 1994. (RT ADM/INT/94/05325 du 01 Mai 1994 du Camp KIGALI).

En ce qui concerne le Secteur opérationnel de GISENYI, les affrontements interethniques débutèrent dans la Ville de GISENYI et ses environs, ainsi que dans certaines communes dont MUTURA, KANAMA et KARAGO. Le Commandement de ce Secteur s'attela dès le début à maîtriser la situation (RT INT/OPS/94/696 du 08 Avril 1994 du Comdt Ops GISENYI).

Dans ce cadre, plusieurs réunions de sensibilisation furent tenues avec la population, en compagnie des autorités préfectorales et communales. Ce fut le cas avec la population de la Ville de GISENYI le 09 Avril 1994 (RT OPS/94/702 du 09 Avril 1994 du Comdt Ops GISENYI), le 10 Avril 1994 (RT OPS/94/711 du 10 Avril 1994), et le 23 Avril 1994 (RT OPS/94/861 du 23 Avril 1994); celle de la Commune KANAMA le 11 Avril 1994 (RT OPS/94/719 du 11 Avril 1994), celle de la Commune NYAMYUMBA le 12 Avril 1994 (RT INT/OPS/94/734 du 12 Avril 1994) et celle de la Sous-Préfecture NGORORERO le 04 Mai 1994 (RT OPS/94/980 du 04 Mai 1994 du Comdt Ops GISENYI).

Le même commandement assura la protection et l'évacuation de personnes vulnérables vers la Ville de GOMA. Ce fut le cas des expatriés le 09 et 10 avril 1994 (RT OPS/94/709 du 09 Avril 1994 et RT OPS/94/708 du 10 Avril 1994 du Comdt

Ops GISENYI) et celui des 351 enfants de l'orphelinat de NYUNDO et leurs 20 éducatrices le 03 Mai 1994 (RT INT/OPS/94/976 du 03 Mai 1994 du Comdt Ops GISENYI).

Néanmoins, suite aussi à l'insuffisance des effectifs, les forces de l'ordre du Secteur GISENYI furent débordées par endroits et ne purent contenir la population déchaînée. Ainsi fut-il en ce qui concerne l'attaque et le massacre des déplacés TUTSI de NYUNDO le 02 Mai 1995 (RT INT/OPS/94/969 du 02 Mai 1995 du Comdt Ops GISENYI).

Dans le Secteur opérationnel de KIBUNGO, les affrontements commencèrent vers le 09 Avril 1994 et s'étendirent dans toutes les Communes de GISAKA - MIGONGO et du BUGANZA. Le Commandement de ce Secteur ne ménagea aucun effort pour arrêter les violences en envoyant des patrouilles et en sensibilisant la population en collaboration avec les autorités administratives. (RT INT/OPS/94/515 du 09 Avril 1994 et RT OPS/94/529 du 12 Avril 1994 du Comdt Ops KIBUNGO).

K1020939

Dans le Secteur Opérationnel de BUTARE - GIKONGORO, les forces de l'ordre intervinrent à plusieurs occasions pour lutter contre les affrontements inter-ethniques. Dès le 12 Avril 1994, lorsque les tensions furent signalées en Commune MARABA, la Gendarmerie descendit sur terrain, calma la situation et saisit plusieurs armes blanches des groupes antagonistes. (RT OPS/94/565 du 12 Avril 1994 du Comdt Ops BUTARE). De même, le 16 Avril 1994, lorsque les TUTSI furent attaqués dans GIKONGORO, la Gendarmerie s'interposa. (RT INT/OPS/94/588 du 16 Avril 1994 du Comdt Ops BUTARE).

Cependant, la tâche des Forces de l'ordre ne fut pas aisée. Plusieurs fois, des groupes extrémistes TUTSI et des éléments infiltrés du FPR armés s'opposèrent aux actions de pacification et s'attaquèrent même aux forces de l'ordre. Ainsi, malgré l'intervention de la Gendarmerie, le 12 Avril 1994 une partie des déplacés TUTSI issus des Communes RWAMIKO, MUDASOMWA et NYAMAGABE descendirent sur KINYAMAKARA pour s'attaquer aux HUTU qui résistèrent. (RT OPS/94/565 du 12 avril 1994 du Comdt Ops BUTARE). Le 16 Avril 1994 dans la Commune NYAKIZU, les déplacés TUTSI armés de fusils tirèrent sur les éléments de la Gendarmerie qui assuraient la pacification. La veille, ils avaient gravement blessé deux gendarmes et un autre avait été porté disparu (RT INT/OPS/94/588 du 16 Avril 1994 de Comdt Ops BUTARE). Le 24 Avril 1994, l'on constatait que les affrontements dans BUTARE et GIKONGORO étaient provoqués par des TUTSI revanchards qui s'attaquaient à la population HUTU. (RT INT/OPS/94/630 du 23 Avril 1994 du Comdt Ops BUTARE).

Dans le but d'arrêter les affrontements, les autorités militaires en collaboration avec les autorités administratives procédèrent à une campagne de sensibilisation lors des meetings populaires tenus à cet effet. Ce fut le cas:

- Dans la Ville de BUTARE le 17 Avril 1994 (RT INT/OPS/94/0596 du 17 Avril 1994 et INT/OPS/94/0600 du 17 Avril 1994 du Comdt Ops BUTARE) et le 25 Avril 1994 (RT INT/OPS/94/635 du 25 Avril 1994 de BUTARE);
- Dans la Ville de GIKONGORO le 26 Avril 1994 (RT INT/OPS/94/0649 du 26 Avril 1994) et MUYAGA le 27 Avril 1994 (RT INT/OPS/94/652 du 27 Avril 1994);

Dans les Communes NYABISINDU, MUYAGA, RUHASHYA et RUSATIRA le 27 Avril 1994 (RT INT/OPS/94/0657 du 27 Avril 1994). Afin de toucher les communes éloignées, des patrouilles de pacification sillonnèrent toute la région avec un message de paix (RT INT/OPS/94/630 du 23 Avril 1994, RT INT/OPS/94/0642 du 25 Avril 1994, RT INT/OPS/94/0666 du 28 Avril 1994, RT INT/OPS/94/0669 du 29 Avril 1994, RT INT/OPS/94/674 du 29 Avril 1994, RT INT/OPS/94/696 du 31 Mai 1994 et RT OPS/94/709 du 04 Mai 1994 du Comdt Ops BUTARE).

B. Mesures prises contre le pillage et les exactions diverses

Des bandes isolées de jeunes civils et de militaires désertant le front profitèrent de la situation de guerre et des affrontements inter-ethniques pour s'approprier illégalement des biens d'autrui, spécialement des véhicules, des vivres et des objets de valeurs. Les autorités militaires combattirent ce fléau par des mesures allant jusqu'à descendre les personnes impliquées.

Le 10 Avril 1994, le Ministre de la Défense signifiait aux Etats-Majors et aux Unités que les pillages doivent être combattus farouchement si nécessaire par le feu. (RT OPS/94/0805 du 10 Avril 1994 du MINADEF). Le lendemain, il rappelait aux Etats-Majors "d'utiliser les moyens forts pour arrêter les pillages". (RT OPS/94/817 du 11 Avril 1994 du MINADEF). Le 14 Avril 1994 il s'indignait du pillage perpétré à l'OCIR (RT OPS/94/847 du 14 Avril 1994 du MINADEF). De même, le 16 Avril 1994: "Les pillages continuent à KIGALI et prennent des dimensions incontrôlables. Prendre des mesures énergiques pouvant aller jusqu'à descendre les pillards". (RT OPS/94/35 du 16 Avril 1994 du MINADEF). Le 28 Avril 1994, il demande que les Commandants de place se joignent aux préfets et autres autorités politiques locales pour juguler la situation de pillage. (RT OPS/94/118 du 28 Avril 1994 du MINADEF 01). Et enfin, dans une lettre adressée au MINADEF le 20 Juin 1994, le Chef CRCDC propose des mesures à prendre contre un groupe de malfaiteurs (pilleurs) qui se déclaraient de la secte dite "SAGESSE", qui faisaient la loi dans leur quartier qu'ils appelaient à tort "quartier des INTERAHAMWE, les ZOULOUS" et dont la façon dont ils avaient été armés était suspecte. (RL N° 118/G3.4.6 du 20 Juin 1994 du CRCDC).

L'Etat-Major de l'Armée Rwandaise prescrivait le 10 Avril 1994 à toutes les Unités de s'opposer militairement au pillage, en collaboration avec les autorités administratives (RT INT/OPS/94/04165 du 10 Avril 1994 d'EM AR). Déjà le 07 Avril 1994, il avait ordonné au Secteur de la Ville de KIGALI de rétablir énergiquement l'ordre et avait prescrit des mesures à cet effet (RT OPS/94/04099 du 07 Avril 1994 d'EM AR). Le 16 Avril 1994, en apprenant que certains militaires seraient en train de piller les maisons au lieu de participer aux opérations, il demande de les ramener aux camps et aux positions (RT INT/OPS/94/04441 du 16 Avril 1994 d'EM AR). Dans un communiqué de presse du 18 Avril 1994 et un autre rendu public par l'AFP le 16 Avril 1994, le Commandement préconise de "rechercher et neutraliser les militaires égarés qui participent aux pillages et exactions diverses contre la population. Le 21 Avril 1994, le Chef du détachement de la Police Militaire au Camp KIGALI reçut du Chef du Bureau Renseignement de

l'EM AR la mission de "réprimer le pillage dans la Ville de KIGALI par le feu et saisir de force et par le feu en cas de besoin tous les véhicules pillés" (RL N° 088/G2.1.4 du 21 Avril 1994 du G2 EM AR). Les "Rapports de Patrouilles du Détachement PM de lutte contre le pillage" annexés au présent document et couvrant la période du 24 Avril 1994 au 14 Mai 1994 montrent les résultats obtenus par ce détachement, tout en mettant en exergue les militaires et civils appréhendés et les objets saisis.

11020941
Le 26 Avril 1994, l'EM AR ordonna que "en plus du Conseil de discipline, les pillards doivent faire objet du dossier judiciaire et mis sous mandat d'arrêt directement". (RT ADM/94/05009 du 26 Avril 1994 d'EM AR). Le 29 du même mois, il s'adressa particulièrement au Commandant du Bn Cdo HUYE dont les militaires continuaient à commettre des pillages et autres exactions envers la population pour que ce dernier prenne des mesures pour endiguer ce fléau. (RT ADM/INT/OPS/94/05145 du 29 Avril 1994 d'EM AR). Dans une lettre datée du 03 Mai 1994, il renforce les mesures disciplinaires à appliquer dorénavant à l'égard de ceux qui se seront rendus coupables de pillage ou d'exactions envers la population civile (meurtre, viol, rançonnement, ...). Tout militaire, toute catégorie confondue, sera désarmé et les effets militaires en sa possession lui seront retirés; les Commandements opérationnels prononceront la résiliation des contrats des hommes de troupe, proposeront télégraphiquement la résiliation des contrats des Sous-Officiers sous-contrat, enverront les officiers à l'EM AR où ces derniers prendront connaissance des mesures prises à leur endroit. (RL N° 0691/OFFR-SOC-MS.C.2.2 du 03 Mai 1994 d'EM AR).

Le 23 Avril 1994, le Chef EM AR s'indigne de la réaction du Commandant de la Compagnie de Gendarmerie qui se trouvait à KICUKIRO. Ce dernier restait inerte face au pillage de l'ETO KICUKIRO (RT INT/OPS/94/04830 du 23 Avril 1994 d'EM AR). Le 06 Mai, il ordonna au Secteur de la Ville de KIGALI "d'envoyer un élément musclé pour arrêter le pillage de MAGERWA". (RT OPS/94/05586 du 06 Mai 1994 d'EM AR). Dans sa lettre datée du 09 Mai 1994, il préconise à toutes les Unités que "l'action de la population civile doit être soutenue et tout militaire doit s'employer à éviter les actes de banditisme, de violence et de pillage". (RL N° 0696/G2.2.2.2 du 09 Mai 1994 d'EM AR).

Les autorités administratives ne sont pas restées mains croisées face à cette situation. C'est ainsi que le 20 Avril 1994, le Préfet de la Préfecture de la Ville de KIGALI proposait au Chef d'EM AR des mesures pour combattre le désordre et le pillage exécutés par des militaires tout au moins dans la Ville de KIGALI : Renforcer l'unité de la Police Militaire anti-pillage pour appréhender tous les militaires en sortie irrégulière; installer des barrages de contrôle pour appréhender les voleurs et saisir les véhicules volés, exiger les documents des véhicules; désigner une équipe de mécaniciens pour récupérer tous les véhicules abandonnés sur la route dans la ville.

Les Unités et secteurs opérationnels ont sévi farouchement contre ce fléau de pillage et autres exactions envers la population. Des exemples abondent dont celui du Secteur Opérationnel de KIBUNGO qui a "intercepté une douzaine de gens qui ont essayé de piller les magasins et quelques maisons abandonnées" en date du 08 Avril 1994 (RT

INT/OPS/94/506 du 08 Avril 1994 du Comdt Ops KIBUNGO) ou celui du Secteur de BUTARE qui a dû prendre des "mesures draconiennes pour contrer les pillages" (RT INT/OPS/94/0631 du 24 Avril 1994, RT INT/OPS/94/634 du 24 Avril 1994 du Comdt Ops BUTARE et RT INT/OPS/94/0658 du 28 Avril 1994 du Comdt Ops BUTARE).

C. Efforts fournis par les FAR en faveur de l'arrêt des combats et de la Paix

Après la reprise des hostilités dans l'après-midi du 07 Avril 1994, les Forces Armées Rwandaises ont tout fait pour l'arrêt des combats en proposant à maintes reprises un cessez-le-feu, ou tout au moins une trêve. En effet, elles avaient besoin de dégager du front un nombre suffisant d'éléments pour combattre les affrontements inter-ethniques qui endeuillaient le pays. Par ailleurs, il fallait relancer un dialogue politique afin de combler le vide politique et institutionnel créé par l'assassinat du Chef de l'Etat et de beaucoup d'autres hauts responsables, en privilégiant le plus possible les clauses des Accords d'ARUSHA.

1020942 Déjà le Comité de Crise, dans sa réunion du 08 avril au matin, avait décidé d'envoyer une délégation auprès du FPR pour demander une trêve afin de s'occuper de la pacification et de contacter le Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, la MINUAR et les représentations diplomatiques et consulaires afin qu'ils fassent pression sur le FPR pour arrêter les combats. Les contacts avec le FPR pour négocier le cessez-le-feu débutèrent le même jour. (RT INT/OPS/ADM/94/04126 du 09 Avril 1994 d'EM AR).

Dans une interview accordée le 09 Avril 1994, le Chef EM AR (a.i) affirma que "les Forces Armées Rwandaises demandent urgemment et instamment aux partenaires du FPR vraiment d'user de leur bonne volonté, pour que le climat de paix et de négociation revienne et que le FPR ne privilégie pas la guerre parce que la solution des armes ne peut pacifier, mais peut être fatale".

Dans un communiqué de presse daté du 12 Avril 1994, le Commandement des FAR propose "une rencontre entre les Commandements des FAR et du FPR pour examiner ensemble comment pacifier le pays, contribuer à la mise en place des Institutions de Transition à Base Elargie pour éviter de continuer de verser inutilement le sang des innocents". En outre, il propose une trêve à partir du 13 Avril 1994 à 12h00.

Le 15 Avril 1994, répondant à la lettre lui adressée la veille par le Dr. Jacques Roger BOOH-BOOH, laquelle précisait les conditions pour que la MINUAR réduite (2.000 hommes) reste au Rwanda et pour que la MONUOR soit maintenue sur la frontière rwando-ougandaise, le Chef EM AR accepte "une solution négociée afin de mettre fin à la tragédie qui ensanglante le Rwanda". "Je suis heureux précise-t-il, de constater qu'elles (les conditions) vont dans le sens même de notre communiqué et des objectifs que nous souhaiterions réaliser avec le FPR, à savoir la pacification et la contribution à la mise en place rapide des Institutions de Transition à Base Elargie". (RL N° 0624/G3.3.3 du 15 Avril 1994 d'EM AR).

Le même jour, dans une interview accordée à un journaliste de Radio Rwanda, le Ministre de la Défense explique que "nous demandons au FPR d'arrêter et ça nous permettra également de notre côté de pacifier, de ramener le calme dans le pays". A la question qui lui était posée sur la possibilité des négociations, il expliqua comment "les militaires rwandais ont pris les devants parce qu'ils estiment que ce n'est pas par la guerre que nous allons régler les problèmes politiques rwandais".

1020943

Les négociations proposées par le Comdt des FAR commencèrent le 15 Avril 1994 sous la présidence de Monsieur Roger BOOH BOOH. Séance tenante; le FPR remit des "préconditions à une éventuelle rencontre de discussion d'un cessez-le-feu" signées par le Dr Jacques BIHOZAGARA. Malgré que celles-ci soient logiquement irréalisables et aient tout l'air d'être un diktat, le commandement des FAR répondit le lendemain par proposer des mécanismes réalistes à mettre en place pour faciliter le retour à la paix. (Voir lettre du Dr BIHOZAGARA et le manuscrit de la réponse des FAR). Dans le même cadre, pour répondre aux "préconditions" ci-dessus et à la note du Dr Jacques Roger BOOH-BOOH du 16 Avril 1994, le Chef EM AR proposa le 17 Avril 1994 à ce dernier des actions à mener pour ramener la paix au Rwanda, notamment "arrêter les combats afin de disponibiliser les forces de l'ordre pour la pacification" et la mise en place du Gouvernement de Transition à Base Elargie. (RL N° 0628/G3.3.3 du 17 Avril 1994 d'EM AR).

Dans un communiqué de presse du 18 Avril 1994 et un autre repris par l'AFP du 16 Avril 1994, le Commandement des FAR proposait "l'arrêt immédiat des opérations militaires pour permettre la pacification car les forces de l'ordre ne peuvent rien faire tant que le FPR tiré sur elles".

Dans un communiqué du 22 Avril 1994, le Chef EM AR revint sur cette question: "Ibi nkaba mbisabye n'Umulyango wa FPR, ugomba... kwiyumvisha ko amasasu ataliyo azabaha ubutegetsu bifuzwa... Nibaze... turebere hamwe ubwiyiye bubereye Demokrazi Abanyarwanda bahisemo". Le même jour, le Colonel RUTAYISIRE réaffirma cette volonté du Commandement d'arrêter les combats: "Nkaba mbona ko icyo cessez-le-feu yaboneka vuba".

Toujours à propos du cessez-le-feu, le 23 Avril fut signée à GBADOLITE une "déclaration de cessez-le-feu". Le Gouvernement rwandais était représenté par le Gen Bde GATSINZI et le Colonel BEMSG NTIWIRAGABO. Le texte prévoyait qu'"un cessez-le-feu sera instauré dimanche le 24 Avril 1994 à midi" et que "des pourparlers entre belligérants débuteront 48 heures après"... Voir les déclarations du cessez-le-feu de GBADOLITE du 23 Avril 1994). De même, le 29 avril 1994, le Chef EM AR transmet au Dr Jacques Roger BOOH-BOOH la position du Gouvernement Rwandais "d'accord pour un cessez-le-feu immédiat". (RL N° 0668/G3.3.3 du 29 Avril 1994 d'EM AR).

Faisant suite à leur entretien téléphonique du 01 Mai 1994, le Chef EM AR transmet à Madame le Secrétaire Adjoint chargée des Affaires Africaines au Département d'Etat Américain une note, lui signifiant que parmi les conditions de retour de la Paix le FPR doit accepter d'arrêter les hostilités afin d'apaiser la colère populaire et reprendre les négociations pour la mise en oeuvre des Accords d'ARUSHA.

Le 20 Mai 1994, le Général DALLAIRE annonça la visite de Monsieur IQBAL RIZA, Envoyé Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies, visite prévue au Rwanda en date du 23 au 24 Mai 1994. Il demande un arrêt des hostilités à cette occasion. (RL N° 32/FC du 20 Mai 1994 du Général DALLAIRE). Le Chef EM AR lui répondit qu'il sera disponible pour recevoir l'Envoyé Spécial et précise qu'il n'a pas d'objection quant à l'observation de la trêve. (RL N° 0717/G3.3.0 du 23 Mai 1994 d'EM AR).

Dans une rencontre entre les représentants des FAR et de l'APR le 30 Mai 1994 au Quartier Général de la MINUAR à REMERA et sous les auspices de ce dernier, la partie rwandaise rappela que "la condition préalable et sine qua non (pour sensibiliser la population et faire cesser les massacres) est l'arrêt des combats et le cessez-le-feu". Dans un communiqué de presse du 01 Juin 1994, le Chef EM AR déclarait que : "il ressort des rencontres effectuées... une nécessité impérieuse de cessez-le-feu pour voir ensemble comment mettre en place les mécanismes conduisant à la paix au Rwanda... Nous demandons également au FPR de... se convaincre que la guerre qu'il a déclenchée et continue à privilégier est loin d'être une solution aux maux dont souffre le Rwanda".

VIII. Investigations sur l'assassinat du Premier Ministre Madame Agathe UWILINGIYIMANA et sur le massacre des casques bleus belges

Les informations à la disposition du Commandement des FAR sur l'assassinat du Premier Ministre Madame Agathe UWILINGIYIMANA et le massacre des 10 casques bleus belges de la MINUAR sont les suivantes:

A. Assassinat de Madame Agathe UWILINGIYIMANA:

La sécurité et la garde chez le Premier Ministre étaient assurées conjointement par une équipe de gendarmes de la Compagnie de Sécurité (Commandée par le Lt Col BAVUGAMENSHI Innocent actuellement à l'APR) et une équipe des militaires de la MINUAR "autres que belges" doublés par des Militaires d'escorte belges de la MINUAR.

D'après les déclarations d'un gendarme qu'on a pu retrouver qui faisait partie de la garde, les événements qui ont précédé la mort du Premier Ministre sont les suivants :

- Dans la nuit du 06 au 07 Avril 1994 lorsque les coups de feu se faisaient entendre dans la Ville de KIGALI, le Premier Ministre a eu peur et a demandé le renfort au QG de la MINUAR Belge par Radio TALKIE-WALKIE car elle était en liaison Radio avec la MINUAR. Vers 23 heures, une équipe de militaires belges conduite par un Adjudant-Chef est venue chez le Premier Ministre et s'est entretenue avec elle devant le salon. L'équipe est repartie.

- Le lendemain matin 07 Avril 1994 vers 07 heures, une autre équipe de militaires belges est venue et après son entrée dans l'enceinte de la résidence du Premier Ministre, il y a eu ouverture du feu à l'extérieur et une des jeeps d'escorte garées sur la route a été atteinte par un projectile. L'équipe est directement sortie de l'enceinte sans parler au Premier Ministre. Tous les militaires belges d'escorte et d'autres de

la MINUAR qui avaient passé la nuit chez le Premier Ministre sont sortis également. Les jeeps qui n'étaient pas touchées ont démarré et sont parties.

- Ce gendarme était à l'intérieur de l'enceinte et ne sait pas ce qui s'est passé à l'extérieur après la sortie des militaires de la MINUAR. Ceux qui n'ont pas pu partir avec les jeeps sont certainement tombés dans les mains de ceux qui ont tiré sur l'autre jeep.
- Vers 08 heures les coups de feu se multipliaient autour de la résidence du Premier Ministre. Le Chef de Poste gendarme a appelé le Lt Col BAVUGAMENSHI pour lui demander le renfort et l'attitude à prendre. Ce dernier lui aurait dit qu'il ne pouvait pas le renforcer et lui a suggéré d'évacuer la famille du Premier Ministre quelque part ailleurs. Le Chef de Poste a coupé le treillis et a créé une brèche dans la clôture qui séparait la résidence du Premier Ministre et la maison du PNUD occupée par un Sénégalais agent du PNUD et a caché la famille chez cet agent du PNUD.
- Comme ils se sentaient incapables de protéger le Premier Ministre et que par contre leur présence constituait un danger pour la famille du fait qu'elle révélait son refuge, les gendarmes se sont convenus d'évacuer les lieux et sont partis un à un. Celui qui a fourni ces informations dit qu'il est parti le premier.

Quant aux circonstances qui ont entouré le décès du Premier Ministre, elles restent obscures. Outre le témoignage susmentionné, le Premier Ministre n'a jamais signalé à l'Etat-Major de la Gendarmerie Nationale ni à l'Etat-Major de l'Armée Rwandaise qui était plus proche qu'elle était menacée. Le Lt Col BAVUGAMENSHI, commandant de la Cie de sécurité ne l'a pas signalé non plus, même après l'appel du Chef de poste. C'est le 07 Avril 1994 vers 11 heures que les militaires qui étaient à l'ESM, lors de la Réunion du Commandement des FAR élargie aux Commandants de Secteurs opérationnels et d'Unités, ont entendu plusieurs coups de feu du côté de la Résidence du Premier Ministre. Le Commandement des FAR n'a été informé de l'assassinat du Premier Ministre qu'à l'issue de la réunion vers 13 heures. La descente effectuée déjà très tard n'a pas pu identifier les coupables. Par ailleurs l'évolution de la situation n'a pas permis de mener toutes les investigations, le FPR ayant refusé le cessez-le-feu lui proposé pour mener des enquêtes.

Ce qui est clair, c'est que Madame Agathe UWILINGIYIMANA, son mari et un visiteur ont été retirés de leur refuge chez l'agent du PNUD et ont été tués à la résidence du Premier Ministre. L'agent du PNUD a été évacué avant d'être entendu par les services de sécurité rwandais.

Même si les rumeurs et certains médias ou écrivains attribuent le forfait aux éléments de la Garde Présidentielle, ce n'est que subjectif et tendancieux, car la reprise soudaine des hostilités n'a pas permis d'identifier les auteurs. Des militaires isolés excédés issus de toutes les unités de KIGALI, des éléments de la défense civile en tenue militaire, des éléments infiltrés

1020945

du FPR déguisés en militaires des FAR, tous circulaient et faisaient des coups par-ci, par-là dans la confusion totale et la Garde Présidentielle n'avait pas de signe distinctif.

Madame le Premier Ministre avait pris fait et cause pour le FPR et a été considérée comme conspiratrice contre le Président HABYARIMANA. Certains membres du gouvernement et membres influents des partis politiques auraient été tués également pour le même motif, alors que d'autres ont été assassinés par les éléments du FPR infiltrés et déguisés en tenue militaire des FAR pour semer la confusion. En effet, les autorités qui ont cherché refuge dans des Camps Militaires et notamment au Camp de la Garde Présidentielle ont été sauvées.

Concernant la dépouille mortelle du Premier Ministre, elle a été évacuée à la morgue de l'Hôpital Militaire de KANOMBE avec les corps des victimes de l'attentat contre l'avion présidentiel, en attendant l'arrêt des hostilités pour organiser les funérailles. Le FPR, en ne voulant pas l'arrêt des combats, n'a pas permis cette possibilité. Les dépouilles mortelles ont alors été remises aux familles respectives. Celle du Premier Ministre qui avait été tuée avec son mari est restée à la morgue jusqu'au repli des Unités du Camp Colonel MAYUYA, la famille n'ayant pas pu s'organiser pour la récupérer.

21020946

B. Massacre des 10 Casques bleus Belges au Camp KIGALI le 07 Avril 1994

A partir de la déclaration du gendarme évoqué plus haut, nous supposons qu'à la sortie de l'enceinte de la résidence du Premier Ministre, les 10 Casques bleus belges sont tombés dans les mains des éléments qui assiégeaient la résidence et ont été désarmés sans résistance.

D'après l'information à notre disposition, un Officier d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise qui habitait à KIYOVU, a attendu le véhicule qui devait l'amener au service comme d'habitude. C'est vers 09 heures qu'un MINIBUS convoyé par 2 militaires lui a été envoyé. Il s'est rendu à l'Etat-Major suivant l'itinéraire habituel qui débouchait à l'Avenue Paul VI en passant en-bas de la Nonciature et longeait le côté supérieur de celle-ci vers le carrefour situé près de la Résidence du Premier Ministre. Avant d'atteindre le carrefour où un barrage avait été dressé spontanément par des militaires, l'officier a vu un attroupement de militaires rwandais et de militaires blancs devant la résidence du Premier Ministre. Lorsque le véhicule est arrivé et s'est arrêté au barrage, l'attroupement s'est empressé vers le carrefour, la section des blancs avec 2 ou 3 casques bleus noirs sans armes tandis que les militaires rwandais avec leurs armes. Un Lieutenant belge qui était dans le groupe a demandé avec insistance à l'équipage du véhicule d'évacuer des lieux ces casques bleus belges. L'Officier d'Etat-Major en question a demandé où les emmener! Le Lieutenant belge lui a indiqué le poste de la MINUAR du Camp KIGALI en disant qu'il avait un message urgent à envoyer à ses Chefs. Seuls les Militaires de la MINUAR (belges et noirs) ont embarqué tandis que les militaires rwandais sont restés sur les lieux. Le véhicule les a conduits au Camp KIGALI, les a déposés au poste de la MINUAR situé près du Corps de Garde et il s'est rendu à l'Etat-Major. Ces militaires déposés

au Camp ont été accueillis par leurs collègues observateurs de la MINUAR détachés au Camp KIGALI:

Les circonstances de la mort des 10 Casques bleus belges seraient les suivantes: Après leur arrivée au Camp KIGALI, une rumeur aurait vite circulé au Camp disant que les casques bleus belges qui ont abattu l'avion présidentiel venaient d'être capturés et étaient gardés au Camp KIGALI. Les militaires se sont alors spontanément affolés et se sont rués sur les casques bleus après avoir forcé les magasins d'armement et pris les armes. La cause directe de la mort des casques bleus belges est cette rumeur qui a été prise pour vérité par ces militaires suite à une opinion qui avait pris naissance dans certains milieux politiques rwandais et avait créé une certaine intolérance vis-à-vis des militaires belges eu égard à leur comportement durant la période des hostilités au Rwanda.

L'on se souviendra qu'au début de la guerre d'Octobre 1990 le Gouvernement Belge a envoyé une unité Para-Commando au Rwanda, qui est repartie malgré le souhait et l'espoir de certains milieux politiques rwandais de voir cette unité belge rester au Rwanda aux côtés des FAR. Cet abandon a été qualifié de trahison par ces milieux politiques, vu les liens historiques qui existaient entre le Rwanda et la Belgique en général et entre l'Armée Belge et l'Armée Rwandaise en particulier.

L'on se souviendra également que la présence des militaires belges dans la MINUAR pour la protection de la Ville de KIGALI avait été fortement contestée par la majorité des Rwandais mais que le gouvernement rwandais d'alors la leur avait imposée. Après leur arrivée à KIGALI les militaires belges se sont eux-mêmes compromis par leurs agissements.

- Par exemple :
- Ils ont attaqué le domicile de Monsieur BARAYAGWIZA Jean Bosco, un des Leaders du Parti C.D.R.
 - Ils ont attaqué le domicile du Colonel BEMS BAGOSORA, Directeur de Cabinet au MINADEP. Cet incident a été rapporté à la MINUAR qui a même demandé des excuses.
 - Ils ont malmené la fille du Colonel SERUBUGA Laurent, ancien Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise.
 - La population qui portait la médaille du Président HABYARIMANA était devenue la cible des tracasseries des casques bleus belges.
 - Les casques bleus belges avaient pris l'habitude de montrer aux HUTU qu'ils ont le nez épaté, en écrasant leur propre nez du doigt en signe de mépris, et que les TUTSI ont le nez droit comme celui des blancs.
 - Ils saluaient les TUTSI avec deux doigts ouverts en V pour dire victoire à la manière du FPR.

En plus de ces agissements qui énervaient la population, la rumeur susmentionnée qui attribuait aux casques bleus belges l'attentat contre l'avion présidentiel occasionnant la mort du Président HABYARIMANA Juvénal, du Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise, le Général-Major NSABIMANA Déogratias et du Docteur AKINGENEYE Emmanuel, privant ainsi les militaires de leurs Chefs très aimés et de leur médecin, a fait déborder le vase. C'est la réaction

brutale, spontanée et incontrôlée des militaires affolés sans réaliser les conséquences de leurs actes qui les a poussés à s'attaquer aux casques bleus belges. Personne n'a donné l'ordre de s'attaquer aux casques bleus belges et personne n'a préparé leur meurtre. L'intervention du Commandant du Camp KIGALI, de tous les Commandants d'Unités du Camp KIGALI, des Officiers et Sous-Officiers du Camp KIGALI, de l'Etat-Major de l'Armée Rwandaise et du Cabinet du Ministère de la Défense qui ont conjugué leurs efforts pour étouffer la mutinerie a été vaine. Ce cadre a plutôt été refoulé par les mutins. Toutes les unités du Camp s'étant mutinées, une intervention armée ne pouvait venir que de l'extérieur et notamment de la MINUAR en général et du contingent belge en particulier qui avait la mission d'assurer la sécurité de la Ville de KIGALI pendant que les Unités des FAR étaient soumises à la consignation des Armes.

Cependant le Général Roméo DALLAIRE, Commandant de la MINUAR a été informé que les 10 casques bleus belges étaient en danger au Camp KIGALI et n'a pas réagi. La responsabilité du Commandement de la MINUAR pour non assistance à personne en danger devrait être établie.

L'enquête entamée par le Commandement des FAR ne contient pas la déclaration du Général DALLAIRE ni celle des observateurs de la MINUAR qui étaient au Camp KIGALI au moment du drame. Cette enquête n'a malheureusement pas pu être poursuivie suite à la reprise et à la poursuite des hostilités par le FPR alors que la brutalité et la confusion qui régnaient sur les lieux du crime n'ont pas permis d'identifier individuellement les criminels sur-le-champ.

La mort des casques bleus belges causée par les militaires rwandais n'est que regrettable. Toutefois c'est par malheur que le Lieutenant belge a indiqué à l'équipage du véhicule le poste de la MINUAR du Camp KIGALI.

Quant à la réaction du Commandement des FAR, en plus de l'enquête amorcée, nous avons vu plus haut que le Comité de Crise a envoyé une délégation à l'Ambassade de Belgique pour présenter des excuses.

Le Colonel BEMS BAGOSORA Théoneste, alors Directeur de Cabinet au Ministère de la Défense et le Major NTUYAHAGA Bernard alors Officier d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise contre lesquels la BELGIQUE a lancé un mandat d'arrêt ne sont que des boucs émissaires. Ce sont des victimes de la démagogie du FPR. L'on se souviendra qu'à la fin du mois de Mai et au début du mois de Juin 1995, la Radio KIGALI avait cité également un certain Lieutenant-Colonel NTIWIRAGABA Jean qu'il prenait pour l'ancien Commandant du Camp KIGALI, et disait que c'est lui qui a donné l'ordre de tuer les casques bleus belges. Comme aucun officier des FAR n'a jamais porté ce nom et que le commandant du Camp KIGALI était plutôt un autre Officier, ce nom ne figure plus sur le mandat d'arrêt belge actuel. Les magistrats belges sont donc manipulés par le FPR. Il est injuste d'imputer un forfait aux innocents pour la simple raison que les vrais coupables ne sont pas identifiés.

C'est la même erreur qui risque de se répéter pour le dossier sur les massacres interethniques. On pointe du doigt les autorités à divers échelons de l'Administration,

1020943

parce que les auteurs ne sont pas identifiés. Le Commandement des FAR espère que le Tribunal International pour le Rwanda sera assez clairvoyant, juste et impartial pour ne pas culpabiliser les innocents.

CHAPITRE V: L'AUTO-DEFENSE POPULAIRE

K1020949

Une certaine opinion confond l'organisation de l'auto-défense populaire au Rwanda avec l'organisation des massacres ou du génocide. Il s'agit de lever l'équivoque.

Depuis le début de la guerre le FPR s'est attaqué aux populations civiles HUTU sans défense apparemment pour la simple raison qu'elles lui étaient hostiles mais en réalité pour exécuter son plan de génocide des HUTU. Chaque fois qu'il y avait un répit, le FPR s'attaquait à la population civile derrière les positions militaires, en contournant celles-ci par infiltration. Un sentiment d'auto-défense s'est alors créé au sein de la population. Le Gouvernement ne pouvant pas trouver un militaire à placer sur chaque m² du Territoire s'est senti dans l'obligation d'organiser cette population en détresse. Il s'est avéré nécessaire d'adapter la Défense à la tactique de l'Ennemi pour aider la population à se défendre et pour contrer l'infiltration du FPR.

L'auto-défense a été organisée dans un premier temps dans la région du MUTARA où l'invasion du FPR avait débuté. Cette stratégie qui avait prouvé son efficacité contre les incursions et la progression du FPR a fait l'objet de chantage de la part de ce dernier.

Mais suite aux massacres des populations par le FPR dans les Préfectures de BYUMBA et RUHENGARI et ses infiltrations partout dans le pays; le gouvernement NSENGIYAREMYE a pris la décision d'étendre l'auto-défense sur les Communes de RUHENGARI menacées et la Commune KİYOMBE de la Préfecture de BYUMBA. Le gouvernement de Madame Agathe UWILINGIYIMANA a assuré le relais. Malgré la signature de l'Accord de Paix d'ARUSHA qui mettait fin à la guerre, le FPR a poursuivi le harcèlement de la population et ses infiltrations. Il s'est alors avéré nécessaire de renforcer l'auto-défense populaire pour l'étendre à d'autres régions.

Cependant cette organisation devait s'entourer de toutes les précautions compte tenu de la prolifération des armes suite à la guerre. La Commission des Forces Armées Rwandaises désignée à cet effet a fait des propositions concrètes (RL N° 2377/G3.2.0 du 30 octobre 1993 de l'EM AR):

La distribution des armes devait s'appuyer sur un cadre légal;

La transparence dans l'organisation afin d'éviter les soupçons entre les différentes couches de la population et les partis politiques devait guider le recrutement;

La défense devait être plutôt collective qu'individuelle;

Le recrutement devait impliquer la population concernée et l'administration;

Les responsabilités administratives et techniques devaient être clairement définies.

CONCLUSIONS

K1020950

Depuis l'invasion de notre pays par le FPR le 1er octobre 1990, jusqu'à l'exil du peuple rwandais vers le ZAIRE, la TANZANIE et le BURUNDI et ailleurs, les FAR n'ont ménagé aucun effort pour ramener le calme et la tranquillité publique entre les trois composantes de la société rwandaise.

Comme le montrent clairement les discours, les directives données et les actions sur le terrain, ce souci du maintien et du rétablissement de l'ordre public a été le leitmotiv du Gouvernement et des autres autorités tant civiles que militaires à travers toutes les péripéties de la guerre. La date fatidique du 06 Avril 1994 à laquelle le FPR a descendu l'avion présidentiel à la verticale de l'Aéroport de KANOMBE causant ainsi la mort du Président de la République Rwandaise, HABYARIMANA Juvénal et de son homologue du BURUNDI, le Président NTARYAMIRA Cyprien n'a pas influé sur le comportement des autorités rwandaises en matière de MROP. Cette mort subite et inattendue, provoqua un débordement populaire et une vague de massacres à travers tout le pays.

Il sied de souligner que le Président HABYARIMANA Juvénal est mort de retour de la TANZANIE où il venait d'apposer encore une fois sa signature sur le processus d'application intégrale des Accords d'ARUSHA. Pourtant, ni ses discours, ni ses différents déplacements officiels dans les pays limitrophes n'ont pu convaincre et contraindre le FPR à accepter la paix. Pour le FPR, se targuait-il de raconter dans les coulisses en marge des négociations, la guerre était un état définitif du problème rwandais qui ne se terminerait qu'à la prise totale du pouvoir.

En effet, chaque jour cette vérité devenait réalité. Pour retarder l'application des Accords d'ARUSHA, le FPR ne cessait d'exiger de nouvelles concessions qui par ailleurs étaient honorées. De ce fait, il n'est pas surprenant que la population ait pris conscience, petit à petit d'abord et puis avec force, de l'impossibilité d'un accord avec le FPR qui incarnait visiblement le pouvoir monoéthnique TUTSI.

Cette méfiance de la population envers le FPR s'est accentuée par l'arrivée du Bn FPR au CND dont les Chefs ne cessaient de prêcher qu'ils sont venus pour libérer le pays de la dictature du Président HABYARIMANA qui pourtant, pour la plus grande majorité du peuple, était un symbole d'Unité du peuple rwandais.

En même temps, le FPR en a profité pour cristalliser la jeunesse TUTSI de tout le pays autour de lui par l'entremise de ses éléments infiltrés.

Face à ces signes avant-coureurs la Communauté Internationale a été incapable de prévoir le pire. C'est ainsi que dès son arrivée, le contingent belge de la MINUAR, pourtant contesté par la population, n'a fait que raviver des tensions interethniques au lieu de les dissiper. En effet, certains belges commandités s'attaquaient volontairement sans motif à des leaders HUTU tandis que d'autres pactisaient avec les TUTSI contre les HUTU. Que dire de ces militaires belges qui, lors de leur patrouille dans la Ville de KIGALI, n'hésitaient pas à lever les doigts en V, signe de la victoire, en direction des TUTSI ou à leur montrer le nez plat des HUTU ! Le Général DALLAIRE et le Contingent belge de la MINUAR ont failli à leur mission de maintien de la Paix et ont brillé plutôt par la partisanerie dans le conflit Rwandais.

COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DES RÉFUGIÉS RWANDAIS 117

Aujourd'hui, cette population à la merci des épidémies, de la famine et d'autres horreurs inimaginables sous l'oeil compatissant de la Communauté Internationale, ne sait plus où mettre la tête. Pourtant, il ne manque rien à cette Communauté, si ce n'est seulement la compréhension du Problème Rwandais, pour aider les Rwandais à y trouver une solution pacifique et durable. Les réfugiés sont disposés à rentrer chez eux et acceptent bien que les responsables des massacres soient traduits devant le Tribunal International créé à cet effet mais à condition que les criminels des deux parties antagonistes soient tous poursuivis.

Actuellement, le FPR continue d'orchestrer ses campagnes médiatiques mensongères en disant que les FAR et INTERAHAMWE se préparent, sous la complicité du ZAIRE, à attaquer le Rwanda. C'est sous ce prétexte qu'il a demandé et obtenu du Conseil de Sécurité des Nations Unies la levée de l'embargo sur les armes. Pourtant, en démentissant cela, la voix du ZAIRE qui héberge ces réfugiés n'a pas trouvé échos auprès de l'ONU qui a de multiples moyens de vérification de cet état de choses. Il a préféré plutôt appuyer à outrance la minorité TUTSI au pouvoir à KIGALI. Cette même minorité continue à violer les droits élémentaires de l'homme au vu et au su de la Communauté Internationale. Les massacres collectifs comme celui de KIBEHO, de KANAMA, de MUDASOMWA, enlèvements, tueries sélectives, viols, violences etc... sont le lot journalier des HUTU qui sont restés à l'intérieur du Pays ou qui y retournent sous les auspices du HCR. Ce dernier se refuse à diffuser les déclarations de ceux qui reviennent du Rwanda et qui ont subi des exactions du FPR à leur retour pour ne pas compromettre le principe immuable de retour "librement consenti".

Comme ne cesse de le crier à haute voix la Communauté des Réfugiés Rwandais, la solution à leur problème réside dans le dialogue. Sinon l'alternat des réfugiés HUTU et TUTSI perdurera sans fin tout en s'accompagnant de nouvelles atrocités. Il faudrait que la Communauté Internationale s'y investisse sans réserve, en toute neutralité et objectivité, et prenne une décision irrévocable visant le règlement pacifique et durable du problème rwandais.

Ce problème ne peut pas être résolu comme un litige entre deux personnes ou deux groupes de personnes; c'est un problème historique entre deux ethnies composant un même peuple et obligées de vivre ensemble. Il faut trouver des mécanismes et un cadre appropriés pour le résoudre d'une façon durable.

Les FAR soutiennent une enquête juste et impartiale pour établir la vérité, et dégager les responsabilités. Elles soutiennent en outre qu'un dialogue entre les autorités de KIGALI et les représentants des réfugiés précède les jugements du TIR pour que les coupables au sein des deux parties soient tous poursuivis. C'est dans ce seul cadre qu'une réelle réconciliation tant souhaitée sera possible.

La lutte d'influence de certains Etats ne devrait pas être dépourvue d'un minimum de bon sens et de moralité. Vu l'importance du soutien dont bénéficie le FPR de la part de certains Pays, les FAR et le peuple rwandais en exil sont portés à croire à un complot de ces Etats pour saper la splendeur du Rwanda autrefois havre de Paix et d'Unité Nationale.

Il est malheureux de remarquer, à l'aube du 21ème siècle, que les grandes figures de la civilisation moderne, veuillent imposer de force, à un peuple, une autorité qui ne répond pas à ses aspirations. Cela va contre le principe de droit des peuples de disposer d'eux-mêmes dans le respect des lois et conventions internationales.

11030350

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

K1020953

CHAPITRE Premier : LES PERIPETIES DE LA GUERRE

Section Première. Invasion du Rwanda par le FPR à partir de l'Ouganda le 01 Octobre 1990.

Section 2. Période de Novembre 1990 à Décembre 1992

Section 3. Période de Janvier 1993 au 04 Août 1993

Section 4. Période du 04 Août 1993 au 06 Avril 1994

Section 5. Période du 06 Avril 1994 au 17 Juillet 1994

CHAPITRE II: ACCUSATIONS CONTRE L'APR

Section Première. Génocide des HUTU

§ 1. Planification du génocide des HUTU

I. Incitation à la Haine et à la Violence

II. Campagne médiatique mensongère

§ 2. Exécution du génocide des HUTU

I. Période du 01 Octobre 1990 au 04 Août 1993

II. Période du 04 Août 1993 au 06 Avril 1994.

§ 3. Catastrophe d'Avril 1994 à nos jours

Section 2. Assassinat du Président de la République Rwandaise, le Général-Major HABYARIMANA Juvénal le 06 Avril 1994

Section 3. Violations des cessez-le-feu et de l'Accord de Paix d'ARUSHA

Section 4. Destruction du patrimoine national et des biens des particuliers.

Section 5. Accusations individuelles contre les Militaires de l'APR

CHAPITRE III: COMPLICITE DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

Section Première. Responsabilité de la Communauté Internationale.

Section 2. Accusation contre la MONUOR-MINUAR (le Général Roméo DALLAIRE et le Contingent Belge)

§ 1. Responsabilité de la MONUOR-MINUAR dans l'assassinat du Président HABYARIMANA.

§ 2. Responsabilité de la MONUOR-MINUAR dans la planification et l'exécution du génocide.

Section 3. Responsabilité de certaines personnalités étrangères alliées du FPR.

§ 1. Complicité de YOWERI KAGUTA MUSEVENI, Président de l'OUGANDA

K1020954

- I. Complicité dans le conflit rwandais
- II. Complicité dans l'assassinat des Présidents HABYARIMANA et NTARYAMIRA.

§ 2. Complicité du Président Ali HASSAN MWINYI Président de la TANZANIE

§ 3. Complicité du Major Pierre BUYOYA, Président du BURUNDI

§ 4. Complicité de certaines personnalités Belges

- I. Appui politique
- II. Assistance technique

§ 5. Complicité de BILL CLINTON Président des Etats-Unis d'Amérique

- I. Assistance technique
- II. Appui médiatique et politique

§ 6. Complicité de Madame LYNDA CHALKER de la Grande Bretagne

Section 4. Responsabilité de certains membres des Confessions Religieuses.

CHAPITRE IV: LES ACTIVITES DES FAR

- Section Première. Période du 01 Octobre 1990 au 31 Décembre 1992
- Section 2. Période du 01 Janvier au 04 Août 1993
- Section 3. Période du 04 Août 1993 au 06 Avril 1994
- Section 4. Période du 06 Avril 1994 à nos jours

CHAPITRE V: DE L'AUTO-DEFENSE POPULAIRE

CONCLUSIONS:

LES ANNEXES :

Annexe A: Documents relatifs aux péripéties de la guerre

Annexe B: Documents relatifs à l'accusation contre l'APR

- Appendice I: Documents relatifs au génocide des HUTU
- Appendice II: Documents relatifs à l'assassinat du Président de la République Rwandaise, le Général-Major HABYARIMANA Juvénal le 06 Avril 1994.
- Appendice III: Documents relatifs à la violation des cessez-le-feu et l'Accord de Paix d'ARUSHA.

Annexe C: Documents relatifs à la complicité de la Communauté Internationale

Appendice I: Documents relatifs à la complicité de la MINUAR - MONUOR

Appendice II: Documents relatifs à la complicité de certaines personnalités étrangères alliées du FPR.

Annexe D: Documents relatifs aux activités des FAR

Appendice I: Documents relatifs aux activités des FAR pour la période du 01 octobre 1990 au 31 Décembre 1992.

Appendice II: Documents relatifs aux activités des FAR pour la période du 01 Janvier au 04 Août 1993 (signature de l'Accord de Paix d'ARUSHA).

Appendice III: Documents relatifs aux activités des FAR pour la période du 04 Août 1993 au 06 Avril 1994

Appendice IV: Documents relatifs aux activités des FAR pour la période du 06 Avril 1994 à nos jours

Annexe E: Documents relatifs à l'auto-défense populaire.

Annexe F: Liste de quelques militaires des FAR qui accusent le FPR, et des membres de leurs familles victimes du FPR.

K1020955

ABREVIATIONS ET SIGLES

- Adjnt : Adjoint
- AP : Arrêté Présidentiel
- APR : Armée Patriotique Rwandaise
- AR : Armée Rwandaise
- ATK : Anti-Tank
- Bde : Brigade
- BEM : Brevété d'Etat-Major
- BEMS : Brevété d'Etudes Militaires Supérieures
- BEMSG : Brevété d'Etudes Militaires Supérieures de la Gendarmerie
- Bn : Bataillon
- Capt : Capitaine
- CC G N : Conseil de Commandement de la Gendarmerie Nationale
- Cdo : Commando
- CDR : Coalition pour la Défense de la République
- Cdt : Commandant (Grade)
- CE Cdo : Centre d'Entraînement Commando
- CEPGL : Communauté Economique des pays des Grands Lacs
- Cie : Compagnie
- CND : Conseil National de Développement
- Col : Colonel
- Comd : Commandant (Fonction)
- Comd ESM : Commandant de l'Ecole Supérieure Militaire
- Comd Ops : Commandant des Opérations
- Comdt : Commandement
- Comdt Ops : Commandement Opérationnel
- Cpl : Caporal
- CR : Compte-Rendu
- Cult. : Cultivateur
- CRCDC : Centre de Recherche Criminelle et de Documentation
- DIRCAB : Directeur de Cabinet
- DMZ : Zone Démilitarisée (Zone Tampon)
- EM AR : Etat-major de l'Armée Rwandaise
- EM FAB : Etat-Major des Forces Armées Burundaises
- EM Gd N : Etat-Major de la Gendarmerie Nationale.
- ENI : Ennemi
- ESM : Ecole Supérieure Militaire
- E T O : Ecole Technique Officielle
- FAB : Forces Armées Burundaises
- FAR : Forces Armées Rwandaises
- FDC : Forces Démocratiques du Changement
- FPR : Front Patriotique Rwandais
- Gd : Gendarme
- Gd N : Gendarmerie Nationale
- Gen : Général
- Gen Bde : Général de Brigade
- Gen Maj : Général-Major
- Gpt : Groupement
- GTBE : Gouvernement de Transition à Base Elargie
- IAMSEA : Institut Africaine et Malgache des Statistiques et de l'Economie appliquée.
- HC : Haut Commandement
- H CC A : Haut Conseil de Commandement de l'Armée
- L : Lettre
- Lt : Lieutenant
- Lt Col : Lieutenant-Colonel
- Maj : Major
- MDR : Mouvement Démocratique Républicain
- MINADEF : Ministère de la Défense Nationale. ou Ministre de la Défense Nationale

K1020956

- MININTERDECO: Ministère de l'Intérieur et du Développement
Communal (ou MININTER)
- MRND : Mouvement Républicain National pour le
Développement et la Démocratie
- MROP : Maintien et Rétablissement d'Ordre Public
- MSG : Message
- NRA : National Resistance Army
- Offr : Officier
- OCIR : Office des Cultures Industrielles du Rwanda
- OMP : Officier du Ministère Public
- ORINFOR : Office Rwandais de l'Information
- Ops : Opération (s)
- Para : Parachutiste
- PL : Parti Libéral
- PM : Police Militaire
- PRESIREP : Présidence de la République ou Président de la
République
- PSD : Parti Social Démocrate
- P.V.K. : Préfecture de la Ville de KIGALI
- QG : Quartier Général
- Rens : Renseignements
- RL N° : Référence Lettre Numéro
- RT N° : Référence Télégramme Numéro
- Sect Ops : Secteur Opérationnel
- Sdt : Soldat
- Sgt : Sergent
- SITREP : Situation Report (Rapport de Situation)
- SLt : Sous-Lieutenant
- Tg : Télégramme
- TIR : Tribunal International pour le Rwanda

DOCUMENTATION

K1020958

1. Les Archives des Forces Armées Rwandaises
2. L'Accord de Paix d'ARUSHA (Journal Officiel de la République Rwandaise N° 16 du 15 août 1993).
3. La catastrophe Rwandaise.
Centre International pour les Initiatives de paix et de
Résolution de Conflits en AFRIQUE (ICPCRA)
4. AFRICA INTERNATIONAL N° 260 et 272
5. AJPR: RWANDA-L'AUTRE FACE DU GENOCIDE
6. SHYIRAMBERE J. BARAHINYURA : RWANDA - Trente deux ans après la
Révolution Sociale de 1959.
7. New Vision du 14 Novembre 1990
8. Executive Intelligence Review
9. Inquisiteur Républicain
10. Le Peuple Rwandais accuse

REPertoire DES ANNEXESANNEXE "A" : Documents relatifs aux périopéties de la guerre

1. L N° 0175/02.1.9 du 04 Février 1992 du MINADEF
2. LN° 2201/06.1.9 du 06 Octobre 1992 du MINADEF
3. LN° 1660/06.1.0 du 16 Août 1992 du MINADEF
4. LN° 2098/06.1.0 du 23 Septembre 1992 du MINADEF
5. LN° 2460/06.1.0 du 28 Octobre 1992 du MINADEF
6. LN° 2894/06.1.9 du 07 Décembre 1992 du MINADEF

ANNEXE "B": Documents relatifs à l'accusation contre l'APR

Appendice I (Annexe B): Documents relatifs au génocide des HUTU
 Situation de la population de la zone Tampon et des déplacés de guerre suite à l'attaque du 08 Février 1993.

01. Tg INT/OPS/93/13909 du 02 Septembre 1993 à 09h00 d'EM AR
02. L N° 065/G2.2.4 du 10 Novembre 1993 du G2 EM AR
03. LN° 3601/01.1.2 du 12 Novembre 1993 du G2 EM AR
04. Communiqué du Ministère de la Défense du 21 Novembre 1993
05. L N° 070/G2.2.4 du 21 Novembre 1993 du G2 EM AR
06. L N° 073/G2.2.4 du 23 Novembre 1993 du G2 EM AR
07. Tg OPS/93/1689 du 30 Novembre 1993 à 07h20 du CE Cdo
08. L N° 084/G2.2.2 du 01 Décembre 1993 du G2 EM AR
09. Tg OPS/93/1859 du 30 Novembre 1993 à 13h00 d'EM AR
10. Tg OPS/93/1709 du 04 Décembre 1993 à 11h00 du CE Cdo
11. LN° 2862/G2.2.2.2 du 17 Décembre 1993 de l'EM Gd N
12. Tg INT/OPS/93/2481 du 29 Novembre 1993 à 09h50 du Comdt Ops GISENYI.
13. LN° 005/G2.2.4 du 05 Janvier 1994 du G2 EM AR
14. LN° 25/G2.2.4 du 27 Janvier 1994 du G2 EM AR
15. LN° 27/G2.2.4 du 29 Janvier 1994 du G2 EM AR
16. Tg INT/OPS/94/531 du 17 Mars 1994 à 08h00 du Comdt Ops GISENYI
17. Tg INT/OPS/94/538 du 18 Mars 1994 à 09h15 du Comdt Ops GISENYI
18. LN° 15/MINUAR/LN/SITREP/94 du 31 Janvier 1994 de l'Officier de Liaison des FAR.
19. LN° 062/G3.4.6 du 10 mars 1994 du Gpt BYUMBA
20. Tg du FPR capté le 04 Avril 1994 à 12h50 (De KABARORE pour IBANDA Tous)
21. Tg du FPR capté le 13 Avril 1994 à 14h08 (De BYATONDE - Pour KABARORE)
22. Tg du FPR capté le 18 Mai 1994 à 11h20 (De MAYAGA-Pour KABARORE)
23. Tg INT/OPS/94/957 du 01 Mai à 20h10 du Comdt Ops GISENYI
24. RL N° 095/G2.2.4 du 23 Avril 1994 du G2 EM AR
25. Tg OPS/94/694 du 07 Avril 1994 à 17h10 du Comdt Ops GISENYI
26. Tg INT/OPS/94/954 du 01 Mai 1994 à 19h35 du Comdt Ops GISENYI
27. Tg INT/OPS/94/990 du 04 Mai 1994 à 16h05 du Comdt Ops GISENYI
28. RL N° 0678/G3.3.3 du 02 Mai 1994 de l'EM AR
29. Tg INT/OPS/94/1240 du 08 Mai 1994 à 22h00 du Comdt Ops RULINDO

Appendice II (Annexe B): Documents relatifs à l'assassinat du
Président de la République Rwandaise, le
Général-Major HABYARIMANA Juvénal le 06
Avril 1995.

01. L N° 587/G3.3.0 du 29 Décembre 1993 du Bn PM
02. L N° 070/G2.2.4 du 21 Novembre 1993 (Note adressée au Chef EM AR)
03. LN° 078/G2.2.4 du 28 Novembre 1993 (Note adressée au Chef EM AR)
04. LN° 102/G2.2.4 du 31 Décembre 1993 (note adressée au Chef EM AR)
05. LN° 005/G2.2.4 du 05 Janvier 1994 (Note adressée au Chef EM AR)
06. LN° 012/G2.2.4 du 11 Janvier 1994 (Note adressée au Chef EM AR)
07. LN° 013/G2.2.4 du 12 Janvier 1994 (Note adressée au Chef EM AR)
08. LN° 022/G2.2.4 du 22 Janvier 1994 (Note adressée au Chef EM AR)

09. LN° 027/G2.2.4 du 29 janvier 1994 (Note adressée au Chef EM AR)
10. LN° 041/G2.2.4 du 14 Février 1994 (Note adressée au Chef EM AR)
11. LN° 048/G2.2.4 du 25 Février 1994 (Note adressée au Chef EM AR)
12. LN° 047/G2.2.4 du 26 Février 1994 (Note adressée au Chef EM AR)
13. LN° 082/G2.2.4 du 02 Avril 1994 (Note adressée au Chef EM AR)
14. Tg INT/OPS/94/691 du 07 Avril 1994 à 10h10 du Comdt Ops GISENYI
15. Message du FPR capté le 07 Avril 1994 à 01h20
16. Message du FPR capté le 07 Avril 1994 à 07h00
17. Message du FPR capté le 07 Avril 1994 à 07h20
18. Message du FPR capté le 07 Avril 1994 à 07h55
19. Rapport du 25 Avril 1994 du Lt Ir MUNYANEZA Augustin sur découverte et identification des Lance-Missiles qui ont servi à descendre l'avion présidentiel.
20. Déclaration de Monsieur NTAMUMARO Gabriël du 26 Avril 1994 sur la découverte des Lance-Missiles qui ont servi à descendre l'avion présidentiel.

Appendice III (Annexe B):

Documents relatifs à la violation des Cessez-le-feu et l'Accord de Paix d'ARUSHA par le FPR.

01. Tg INT/OPS/94/311 du 16 Février 1994 à 14h50 du Comdt Ops GISENYI
02. Tg INT/OPS/94/654 du 03 Avril 1994 à 11h05 du Comdt Ops GISENYI
03. Tg INT/OPS/94/184 du 03 Avril 1994 à 08h30 du Gpt BYUMBA
04. Tg INT/OPS/94/0503 du 08 Avril 1994 à 23h30 du CE Cdo
05. Bulletin d'Information du 23 Avril 1994
06. Rapport du FPR du 15 Avril 1994 sur les Préconditions d'une éventuelle rencontre de discussion d'un cessez-le-feu.
07. LN° 0676/G3.3.0 du 01 Mai 1994 d'EM AR adressée au MINADEF
08. LN° 041/G2.1.3 du 07 Septembre 1993 (Note adressée au Chef EM AR)
09. LN° 0424/G2.2.4 du 20 Octobre 1993 du Comdt Ops RULINDO
10. LN° 084/G2.2.2.2 du 01 Décembre 1993 (Note adressée au Chef EM AR)
11. LN° 086/G2.2.4 du 11 Décembre 1993 (Note adressée au Chef EM AR)
12. Tg INT/OPS/93/2728 du 27 Décembre 1993 à 11h55 du Comdt Ops GISENYI
13. Lettre du 31 Décembre 1993 du Bn G Pres adressée au Chef EM AR
14. Tg OPS/94/0043 du 06 Janvier 1994 à 21h15 du Comdt Ops BYUMBA
15. LN° 0213/G3.3.0 du 01 Février 1994 d'EM AR
16. Tg INT/OPS/94/339 du 05 Février 1994 du Comdt Ops RULINDO
17. LN° 036/G2.2.4 du 08 Février 1994 (Note adressée au Chef EM AR)
18. LN° 0314/G2.2.2.2.5 du 18 Février 1994 d'EM AR
19. Tg INT/OPS/94/565 du 22 Mars 1994 à 14h40 du Comdt Ops GISENYI
20. Tg INT/OPS/94/573 du 23 Mars 1994 à 14h55 du Comdt Ops GISENYI
21. Tg INT/OPS/94/624 du 30 Mars 1994 à 14h55 du Comdt Ops GISENYI
22. Message du FPR capté le 02 Avril 1994 à 11h00
23. Dossier type collecte de catisations par le FPR
24. Les dégâts causés dans les préfectures de RUHENGARI - BYUMBA et KIGALI en Février 1993.

ANNEXE C: Documents relatifs à la Complicité de la MINUAR-MONUOR

Appendice I (Annexe C): Documents relatifs à la complicité de la MINUAR-MONUOR

01. Tg OPS/94/156 du 29 Janvier 1994 à 18h50 du Comdt Ops RUHENGARI
02. Tg OPS/94/065 du 01 Février 1994 à 14h45 du Bn G Pres
03. Lettre du 09 Avril 1994 adressée au Chef EM AR
04. LN° 085/G2.5 du 15 Avril 1994 (Note adressée au Chef EM AR)
05. LN° 093/G2.2.4 du 22 Avril 1994 (Note adressée au Chef EM AR)
06. Lettre du 21 Avril 1994 de la MINUAR adressée au Chef EM AR
07. LN° 3000/1 Ops du 15 Avril 1994 de la MINUAR adressée au Chef EM AR
08. L du 20 Avril 1994 de la MINUAR adressée au Chef EM AR

09. L N° 0651/G3.3.0 du 21 Avril 1994 d'EM AR adressée au Comd de la MINUAR
10. L N° 01/MINUAR/FC du 22 Avril 1994 de la MINUAR
11. Lettre du 25 Avril 1994 de la MINUAR adressée au Premier Ministre
12. LN° 0669/G3.3.3 du 29 Avril 1994 d'EM AR adressée au Comd de la MINUAR
13. 1° Lettre du 01 Mai 1994 de la MINUAR adressée au Chef EM AR
14. 2° Lettre du 01 Mai 1994 de la MINUAR adressée au Chef EM AR
15. LN° 0693/G3.3.3 du 06 Mai 1994 d'EM AR adressée au Comd de la MINUAR
16. Lettre du 02 Juin 1994 de la MINUAR adressée au Chef EM AR
17. Lettre N° 010/FC du 01 mai 1994 de la MINUAR adressée au Chef EM AR
18. Lettre N° 02/FC du 22 Avril 1994 de la MINUAR adressée au Président du FPR
19. LN° 03/FC du 22 Avril 1994 de la MINUAR adressée au Chef EM du FPR
20. Lettre du 25 Avril 1994 de la MINUAR adressée au Président du FPR
21. LN° 09/FC/UNAMIR du 27 Avril 194 de la MINUAR adressée au Président du FPR
22. Lettre du 17 Avril 1994 de la MINUAR adressée au Chef EM AR, Chef EM Gd N et au Chef du Haut Comdt du FPR.
23. LN° 0646/G3.3.0 du 18 Avril 1994 d'EM AR adressée au Comd MINUAR

Appendice II (Annexe C): Documents relatifs à la responsabilité de certains pays étrangers complices du FPR

01. LN° 118/G2.2.4 du 28 Mai 1994 (note adressée au Chef EM AR)
02. Tg INT/OPS/94/690 du 07 Avril 1994 à 10h05 du Comdt Ops GISENYI
03. Tg INT/OPS/94/707 du 09 Avril 1994 à 13h20 du Comdt Ops GISENYI
04. Tg IN/OPS/94/718 du 11 Avril 1994 à 18h10 du Comdt Ops GISENYI
05. Tg INT/OPS/94/752 du 15 Avril 1994 à 11h20 du Comdt Ops GISENYI
06. Tg INT/OPS/94/767 du 15 Avril 1994 à 17h55 du Comdt Ops GISENYI
07. Tg INT/OPS/94/1088 du 11 Mai 1994 à 14h55 du Comdt Ops GISENYI
08. Tg INT/OPS/94/1198 du 18 Mai 1994 à 16h00 du Comdt Ops GISENYI
09. Tg INT/OPS/94/1232 du 20 Mai 1994 à 17h00 du Comdt Ops GISENYI
10. Tg INT/OPS/94/1257 du 22 Mai 1994 à 17h00 du Comdt Ops GISENYI
11. LN° 0677/G3.1.2 du 01 Mai 1994 d'EM AR adressée au MINADEF
12. Déclaration de Monsieur George E. MOOSE du 04 Mai 1994

ANNEXE D: Documents relatifs aux activités des FAR

Appendice I (Annexe D): Documents relatifs aux activités des FAR pour la période du 01 Octobre 1990 au 31 Décembre 1992

01. Tg INT/OPS/94/34 du 141130B Octobre 1990 du Comdt Ops NGARAMA
02. Tg INT/OPS/90/531 du 211800B Octobre 1990 du Gpt GISENYI
03. Tg INT/OPS/90/533 du 230745B Octobre 1990 du Gpt GISENYI
04. Tg INT/OPS/90/537 du 241220B Octobre 1990 du Gpt GISENYI
05. Tg INT/OPS/90/541 DU 250940B Octobre 1990 du Gpt GISENYI
06. Tg INT/OPS/90/549 du 290700B Octobre 1990 du Gpt GISENYI
07. Tg INT/OPS/90/550 du 290905B Octobre 1990 du Gpt GISENYI
08. Tg OPS/90/552 du 291120B Octobre 1990 du Gpt GISENYI
09. Tg OPS/90/554 du 301500B Octobre 1990 du Gpt GISENYI
10. Tg INT/91/157 du 052010B Février 1991 du CE Cdo
11. Tg INT/OPS/91/264 du 052115B Février 1991 du Comdt Ops GISENYI
12. Tg INT/OPS/91/274 du 062000B Février 1991 du Comdt Ops GISENYI
13. Tg INT/OPS/91/122 du 010900B Février 1991 du Gpt GISENYI
14. Tg INT/OPS/91/126 du 051700B Février 1994 du Gpt GISENYI
15. Tg OPS/91/054 du 052230B Février 1991 du Gpt BUTARE
16. Tg OPS/INT/91/059 du 041400B Février 1991 du Gpt BUTARE
17. Tg OPS/91/129 du 061130B Février 1991 du Gpt GISENYI
18. Tg OPS/91/129 du 061130B Février 1991 du Gpt GISENYI
19. Tg OPS/91/513 du 150800B Novembre 1992 du Gpt KIGALI
20. Tg OPS/92/2743 du 150800B Novembre 1992 de l'EM Gd N
21. Tg OPS/92/4070 du 202000B Novembre 1992 du Gpt KIGALI
22. Compte-Rendu de réunion du 11 Décembre 1992 de l'EM Gd N
23. Tg INT/OPS/92/1235 du 242030B Novembre 1992 de Gpt RUHENGARI

24. LN° 360/G3.3.2.5 du 25 Novembre 1992 du Gpt RUHENGARI
25. Tg INT/OPS/92/788 du 291000B Novembre 1992 du Gpt CYANGUGU
26. Tg OPS/92/2999 du 060900B Décembre 1992 de l'EM Gd N
27. Tg OPS/92/531 du 062230B Décembre 1992 du Camp MBARE
28. Tg OPS/92/1377 du 062230B Décembre 1992 du Comdt Ops BUTARE
29. Tg INT/OPS/92/278 du 301845B Novembre 1992 du Camp KIBUNGO
30. L N° 1881/G2.2.2.2 du 06 Novembre 1992 de l'EM Gd N
31. L N° 1929/G2.2.2.2 du 12 Novembre de l'EM Gd N
32. L N° 2051/G2.2.2.2 du 29 Novembre 1992 de l'EM Gd N
33. L N° 0041/G2.2.2.2 du 07 Janvier 1993 de l'EM Gd N
34. L N° 0215/G2.2.2.2 du 03 Février 1993 de l'EM Gd N

Appendice II (Annexe D): Documents relatifs aux activités des FAR pour la période du 01 Janvier au 04 Août 1993

01. LN° 0351/G2.2.2.2 du 24 Février 1993 de l'EM Gd N
02. LN° 0936/G2.2.2.2 du 23 Avril 1993 de l'EM Gd N
03. LN° 1218/G2.2.2.2 du 25 Mai 1993 de l'EM Gd N
04. LN° 1461/G2.2.2.2 du 30 Juin 1993 de l'EM Gd N
05. LN° 1577/G2.2.2.2 du 22 Juillet 1993 de l'EM Gd N
06. LN° 1751/G2.2.2.2 du 14 Août 1993 de l'EM Gd N
07. Rapport journalier de l'Officier de Permanence EM AR du 29 au 30 Décembre 1992.
08. Rapport journalier de l'Officier de Permanence EM AR du 05 au 06 Janvier 1993.
09. Rapport journalier de l'Officier de permanence EM AR du 13 au 14 janvier 1993.
10. Rapport journalier de l'Officier de permanence EM AR du 24 au 25 janvier 1993
11. Rapport journalier de l'Officier de permanence EM AR du 25 au 26 Janvier 1993
12. Discours du Ministre de la Défense à l'occasion de la réunion des Commandants de Secteurs et d'Unités du 12 Juillet 1993.
13. LN° 250/G3.3 du 21 Juillet 1993 du Gpt GISENYI
14. LN° 1410/06.1.9 du 20 Avril 1993 du MINADEF
15. LN° 030/G3.9.2 du 10 Mai 1993 du Bureau G3 EM AR.

Appendice III (Annexe D): Documents relatifs aux activités des FAR pour la période du 04 Août 1993 au 06 Avril 1994

a. Mécanismes de mise en application des Accords d'ARUSHA

01. Tg ADM/OPS/93/1961 Du 07 Aout 1993 à 08h45 d'EM AR
02. LN° 2665/OFFR-SOC.1.6-MSO.1.6.1 DU 27 Septembre 1993
03. Tg ADM/93/678 du 10 Août 1993 à 17h50 du Camp KAMI
04. Tg ADM/93/614 du 10 Août 1993 à 15h00 du Bn G Pres
05. Tg OPS/93/1249 du 13 Août 1993 à 10h00 du MINADEF
06. Tg ADM/OPS/93/1389 du 30 Août 1993 à 08h00 du MINADEF
07. Tg ADM/OPS/93/1621 du 26 Septembre 1993 à 18h00 du MINADEF
08. Tg ADM/OPS/ADM/93/1706 du 06 Octobre 1993 à 08h00 1993 du MINADEF
09. Tg ADM/OPS/93/1736 du 09 Octobre 1993 à 11h00 1993 du MINADEF
10. Tg ADM/OPS/93/1766 du 12 Octobre 1993 à 12h40 du MINADEF
11. Tg ADM/OPS/93/2181 du 27 Août 1993 à 21h40 de Comdt Ops MUTARA
12. Tg OPS/INT/93/1420 du 01 Septembre 1993 à 17h10 du MINADEF
13. Tg OPS/93/1485 du 13 Septembre 1993 à 08h45 du MINADEF
14. LN° 2732/G3.9.2 du 10 Décembre 1993
15. Tg OPS/93/1959 du 06 Novembre 1993 à 08h45 du MINADEF
16. Tg OPS/93/1986 du 11 Novembre 1993 à 01h44 du MINADEF
17. Tg OPS/93/2082 du 23 Novembre 1993 à 15h00 du MINADEF
18. Tg OPS/93/2176 du 03 Décembre 1993 à 10h30 du MINADEF
19. Tg ADM/93/2177 du 03 Décembre 1993 à 10h30 du MINADEF

20. Tg ADM/OPS/93/2194 du 07 Décembre 1993 à 11h30 du MINADEF
21. Tg 93/2222 du 09 Décembre 1993 15h00 du MINADEF
22. Tg INT/93/2237 du 11 Décembre 1993 à 10h00 du MINADEF
23. Tg OPS/ADM/93/2352 du 26 Décembre 1993 à 20h30 du MINADEF
24. Tg INT/OPS/93/2368 du 29 Décembre 1993 à 14h07 du MINADEF
25. Tg LOG/94/461 du 22 Février 1994 à 08h55 du MINADEF
26. Tg ADM/LOG/94/0668 du 17 Mars 1994 à 16h40 du MINADEF
27. Tg OPS/94/469 du 21 Février 1994 à 09h00 1994 du MINADEF
28. Tg INT/OPS/93/5017 du 20 Octobre 1993 à 10h40 du Chef EM AR
29. Tg INT/OPS/93/2394 du 29 Septembre 1993 à 21h00 du Comdt Ops
BYUMBA
30. Tg OPS/INT/OPS/93/1350 du 19 Août 1993 à 12h00 de l'EM AR
31. Tg OPS/93/6228 du 27 Décembre 1993 à 15h10 du Camp Colonel MAYUYA
32. Tg ADM/94/075 du 10 Janvier 1994 à 13h30 1994 du MINADEF
33. Tg OPS/93/1248 du 13 Août 1993 à 10h20 du MINADEF

b. Maintien et rétablissement d'Ordre Public

01. Tg OPS/INT/93/13309 du 23 Août 1993 à 09h00 1993 d'EM AR
02. Compte-Rendu de la réunion du 23 Octobre 1993 à 08h40
03. Tg INT/OPS/93/1934 du 051010B Novembre 1993 du MINADEF
04. LN° 439/S3.9.2 du 30 novembre 1993
05. Tg OPS/94/01094 du 26 Janvier 1994 à 09h45 1994 d'EM AR
06. Tg OPS/94/236 du 26 Janvier 1994 à 13h30 du MINADEF
07. LN° 0478/G2.2.2.2 du 12 Mars 1994
08. Tg OPS/94/355 du 22 Février 1994 à 19h45 du Comdt Ops GISENYI
09. Tg OPS/INT/94/02260 du 22 Février 1994 à 20h00 d'EM AR
10. Tg INT/OPS/94/118 du 22 Février 1994 à 20h50 du Gpt CYANGUGU
11. Tg INT/OPS/93/2157 du 30 Novembre 1993 à 13h00 du MINADEF
12. Tg INT/OPS/93/787 du 01 Novembre 1993 à 09h45 du Gpt CYANGUGU
13. Tg OPS/93/2541 du 21 Décembre 1993 à 19h20 du MINADEF
14. Tg INT/OPS/94/350 du 22 Février 1994 à 15h45 du Comdt Ops GISENYI
15. Tg OPS/94/290 du 22 Février 1994 à 16h00 du Comdt Ops BUTARE
16. Tg OPS/INT/94/464 du 22 Février 1994 à 17h00 du MINADEF
17. Tg INT/OPS/94/141 du 23 Février 1994 à 09h50 du Camp CYANGUGU
18. Tg INT/OPS/94/0298 du 23 Février 1994 à 19h30 du Comdt Ops BUTARE
19. Tg ADM/OPS/94/0385 du 10 Mars 1994 à 11h55 de l'ESO
20. Tg ADM/93/14475 du 15 Septembre 1993 à 16h40 d'EM AR
21. Tg OPS/93/16868 du 04 Novembre 1993 à 21h00 d'EM AR
22. Tg OPS/93/15803 du 15 Octobre 1993 à 08H25 d'EM AR
23. Tg INT/OPS/94/027 du 08 Janvier 1994 à 07h25 du Comdt Ops Ville
KIGALI
24. Tg INT/OPS/94/0028 du 08 Janvier 1994 à 20h00 du Comdt Ops Ville
KIGALI
25. Tg OPS/INT/94/240 du 26 Janvier 1994 à 17h20 du MINADEF
26. Tg INT/94/0774 du 22 Février 1994 à 17h50 du Bn Para Cdo
27. LN° 0076/G2.2.2.2 du 10 Janvier 1994

Appendice IV: (Annexe D) Documents relatifs aux activités des FAR pour la période du 06 Avril 1994 à nos jours

a. Continuité du Commandement

01. Compte-rendu de la réunion Directeur de Cabinet-Chef EM Gd N -
Offr Cabinet MINADEF - EM AR et EM Gd N nuit du 06 au 07 Avril
1994
02. Tg OPS/94/743 du 062335B Avril 1994 du MINADEF

03. Communiqué émanant du Ministère de la Défense, nuit du 06 au 07 AVRIL 1994 dans la matinée

04. Tg ADM/OPS/LOG/94/794 du 07 Avril 1994 à 00h30 du MINADEF
 05. Tg INT/OPS/ADM/94/04126 du 09 Avril 1994 à 07h20 d'EM AR

b. Mesures de pacification

01. Interview accordée à un journaliste de Radio Rwanda par le Colonel BEM GATSINZI Marcel (Chef d'EM AR (a.i) le 09 Avril 1994.
 02. Ikiganiro Colonel BEM GATSINZI Chef EM AR (a.i) yagiranye n'umunyamakuru taliki ya 9 Mata 1994
 03. Tg OPS/94/805 du 10 Avril 1994 à 00h40 du MINADEF
 04. Interview du Ministre de la Défense accordée à un journaliste de Radio Rwanda le 15 Avril 1994
 05. Ikiganiro Ministiri w'Ingabo zu Rwanda yagiranye n'Umunyamakuru tariki ya 15 Mata 1994
 06. Tg ADM/OPS/94/902 du 21 Avril 1994 à 17h20 du MINADEF
 07. Tg ADM/OPS/94/068 du 21 Avril 1994 à 21h45 du MINADEF (01)
 08. Tg OPS/94/118 du 28 Avril 1994 à 0h50 du MINADEF (01)
 09. Tg INT/OPS/94/4165 du 10 Avril 1994 à 09h35 d'EM AR
 10. Communiqué de Presse du 18 Avril 1994
 11. Dépêche de l'AFP du 16 Avril 1994 à 12h41 GMT
 12. LN° 0628/G3.3.3 du 17 Avril 1994 d'EM AR
 13. Tg INT/OPS/94/04660 du 20 Avril 1994 à 16h50 d'EM AR
 14. Ijambo ry'Umukuru wa Etat-Major y'Ingabo z'u Rwanda kuwa 22 Mata 1994 (Discours du Chef EM AR du 22 Avril 1994)
 15. Ikiganiro Colonel RUTAYISIRE yagiranye n'Umunyamakuru wa Radio Rwanda abeshyuzwa iby'Radio MUHABURA yavuze ko yishwe kuya 22 Mata 1994. (Interview accordée à un journaliste de Radio-Rwanda portant démenti aux informations diffusées par Radio MUHABURA en date du 22 Avril 1994).
 16. Ikiganiro Umunyamakuru yagiranye na Jenerali Majoro NDINDILYIMANA Augustin taliki ya 22 Mata 1994
 17. LN° 0650/G3.3.0 du 21 Avril 1994 d'EM AR
 18. Tg INT/OPS/94/05052 du 27 Avril 1994 à 15h15 d'EM AR
 19. Tg INT/OPS/94/05053 du 27 Avril 1994 à 15h10 d'EM AR
 20. LN° 0682/G3.3.0 du 02 Mai 1994 d'EM AR adressée au Comd MINUAR
 21. Tg ADM/OPS/94/05494 du 04 Mai 1994 à 17h55 d'EM AR
 22. L du 05 Mai 1994 de la MINUAR adressée au Chef EM AR
 23. L de Mai 1994 de la MINUAR adressée au Chef EM AR et Chef FPR
 24. Note du 05 Mai 1994 du Colonel HAKIZIMANA Edouard adressée au Chef EM AR
 25. LN° 017/FC du 05 Mai 1994 de la MINUAR adressée au Chef EM AR
 26. Tg INT/OPS/94/05708 du 08 Mai 1994 à 09h55 d'EM AR
 27. Tg INT/OPS/94/04959 du 25 Avril 1994 à 16h00 d'EM AR
 28. Lettre du 19 Juin 1994 d'EM AR
 29. Tg INT/OPS/94/1428 du 07 Avril 1994 à 12h40 du Camp Col MAYUYA
 30. Tg OPS/94/356 du 07 Avril 1994 à 19h30 du Comdt Ops Ville
 31. Tg INT/OPS/353 du 07 Avril 1994 à 02h30 du Comdt Ops Ville
 32. Tg INT/94/365 du 09 Avril 1994 à 21h25 du Comdt Ops Ville
 33. Tg ADM/INT/94/05325 du 01 Mai 1994 à 10h30 du Camp KIGALI & Cie QG
 34. Tg INT/OPS/94/696 du 08 Avril 1994 à 08h35 du Comdt Ops GISENYI
 35. Tg OPS/94/702 du 09 Avril 1994 à 09h30 du Comdt Ops GISENYI
 36. Tg OPS/94/711 du 10 Avril 1994 à 23h00 du Comdt Ops GISENYI
 37. Tg OPS/94/861 du 23 Avril 1994 à 20h45 du Comdt Ops GISENYI
 38. Tg OPS/94/719 du 11 Avril 1994 à 22h50 du Comdt Ops GISENYI
 39. Tg INT/OPS/94/734 du 12 Avril 1994 à 21h30 du Comdt Ops GISENYI

40. Tg OPS/94/980 du 04 Mai 1994 à 08H25 du Comdt Ops GISENYI
41. Tg OPS/94/708 du 09 Avril 1994 à 22h40 du Comdt Ops GISENYI
42. Tg INT/OPS/94/976 du 03 Mai 1994 à 21h50 du Comdt Ops GISENYI
43. Tg INT/OPS/94/969 du 02 Mai 1994 à 12h20 du Comdt Ops GISENYI
44. Tg INT/OPS/94/515 du 09 Avril 1994 à 19h00 du Comdt Ops GISENYI
45. Tg OPS/94/529 du 12 Avril 1994 à 20h50 du Comdt Ops KIBUNGO
46. Tg OPS/94/565 du 12 Avril 1994 à 10h00 du Comdt Ops BUTARE
47. Tg INT/OPS/94/630 du 23 Avril 1994 à 22h00 du Comdt Ops BUTARE
48. Tg INT/OPS/94/0596 du 17 Avril 1994 à 08h40 du Comdt Ops BUTARE
49. Tg INT/OPS/94/0600 du 17 Avril 1994 à 20h30 du Comdt Ops BUTARE
50. Tg INT/OPS/94/635 du 25 Avril 1994 à 10h00 du Comdt Ops BUTARE
51. Tg INT/OPS/94/0649 du 26 Avril 1994 à 20h30 du Comdt Ops BUTARE
52. Tg INT/OPS/94/0652 du 27 Avril 1994 à 21h00 du Comdt Ops BUTARE
53. Tg INT/OPS/94/0657 du 27 Avril 1994 à 21h00 du Comdt Ops BUTARE
54. Tg INT/OPS/94/0642 du 25 Avril 1994 à 19h00 du Comdt Ops BUTARE
55. Tg INT/OPS/94/0666 du 28 Avril 1994 à 19h30 du Comdt Ops BUTARE
56. Tg INT/OPS/94/0669 du 29 Avril 1994 à 09h30 du Comdt Ops BUTARE
57. Tg INT/OPS/94/0674 du 29 Avril 1994 à 19h30 du Comdt Ops BUTARE
58. Tg INT/OPS/94/696 du 03 Mai 1994 à 19h30 du Comdt Ops BUTARE
59. Tg OPS/94/709 du 04 Mai 1994 à 20h00 du Comdt Ops BUTARE

c. Mesures anti-pillage et contre les exactions

01. Tg OPS/94/817 du 11 Avril 1994 du MINADEF
02. Tg OPS/94/847 du 14 Avril 1994 du MINADEF
03. Tg OPS/94/35 du 16 Avril 1994 du MINADEF (01)
04. Tg OPS/94/118 du 28 Avril 1994 du MINADEF (01)
05. LN° 118/G3.4.6 du 20 Juin 1994 du CRCD
06. Tg OPS/94/04099 du 07 Avril 1994 de l'EM AR
07. Tg INT/OPS/94/04441 du 16 Avril 1994 à 13h50 de l'EM AR
08. LN° 088/G2.1.4 du 21 Avril 1994 du G2 EM AR
09. Rapport de Patrouille PM du 24 Avril 1994
10. Rapport de Patrouille PM du 25 Avril 1994
11. Rapport de Patrouille PM du 27 Avril 1994
12. Rapport de Patrouille PM du 28 Avril 1994
13. Rapport de Patrouille PM du 29 Avril 1994
14. Rapport de Patrouille PM du 30 Avril 1994
15. Rapport de Patrouille PM du 01 Mai 1994
16. Rapport de Patrouille PM du 03 Mai 1994
17. Rapport de Patrouille PM du 04 Mai 1994
18. Rapport de Patrouille PM du 05 Mai 1994
19. Rapport de Patrouille PM du 06 Mai 1994
20. Rapport de Patrouille PM du 09 Mai 1994
21. Rapport de Patrouille PM du 14 Mai 1994
22. LN° 0691/OFFR-SOC-MS.C.2.2 du 03 Mai 1994 de l'EM AR
23. Tg INT/OPS/94/04830 du 23 Avril 1994 à 12h45 de l'EM AR
24. Tg OPS/94/05586 du 06 Avril 1994 à 13h56 de l'EM AR
25. L du 20 Avril 1994 du Préfet de la PVK
26. Tg ADM/94/05009 du 26 Avril 1994 à 21h00 de l'EM AR
27. Tg ADM/INT/OPS/94/05145 du 29 Avril 1994 à 08h30 de l'EM AR

d. Volonté des FAR d'arrêter la guerre.

01. Tg INT/OPS/94/506 du 08 Avril 1994 à 08h30 du Comdt Ops KIBUNGO
02. Tg INT/OPS/94/0631 du 24 Avril 1994 à 10h30 du Comdt Ops BUTARE
03. Tg INT/OPS/94/634 du 24 Avril 1994 à 22h30 du Comdt Ops BUTARE
04. Tg INT/OPS/94/0658 du 28 Avril 1994 à 09h00 du Comdt Ops BUTARE
05. Communiqué du Commandement des FAR du 12 Avril 1994
06. LN° 0624/G3.3.3 du 15 Avril 1994 de l'EM AR
07. L du 14 Avril 1994 du Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies au Rwanda
08. L du 16 Avril 1994 du Chef EM AR reprenant les "Mécanismes à mettre en place pour faciliter le retour à la paix"

09. L du 16 Avril 1994 du Dr Jacques Roger BOOH - BOOH
10. L du 16 Avril 1994 du Chef EM AR (a.i)
11. L du 26 Avril 1994 du Dr Jacques Roger BOOH - BOOH
12. LN° 0668/G3.3.3 du 29 Avril 1994 de l'EM AR
13. LN° 0677/G3.1.2 du 01 Mai 1994 de l'EM AR
14. L N° 32/FC du 20 Mai 1994 du Général Roméo DALLAIRE
15. L N° 0717/G3.3.0 du 23 Mai 1994 de l'EM AR
16. L du 31 Mai 1994 du CHEF de la Délégation FAR aux négociations avec le FPR
17. Communiqué de presse du 01 Juin 1994 du Chef EM AR

ANNEXE E: Documents relatifs à l'Auto-défense

1. L N° 2377/G3.2.0 du 30 Octobre 1993 du Chef EM AR
2. L N° 0599/G3.9.2 du 30 mairs 1994 du Chef EM AR
3. Tg OPS/94/476 du 31 Mars 1994 à 18h50 du Comdt Ops RUHENGARI
4. L N° 14/04.07 du 31 Mars 1994 du Préfet de la P.V.K.
5. Itangazo rya Ministeri y'Ingabo z'Igihugi ryo kuwa 11 Mata 1994 (Communiqué (ITANGAZO) du Ministère de la Défense du 11 Avril 1994)

ANNEXE F: Liste des quelques militaires des FAR qui accusent le FPR et des membres de leurs familles victimes du FPR.

